



Assemblée générale

Distr. générale
6 avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2023

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2023

Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 21

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Programme 18

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	11
Sous-programme 1, Commerce international, intégration et infrastructures	11
Sous-programme 2, Production et innovation	25
Sous-programme 3, Politiques macroéconomiques et croissance	30
Sous-programme 4, Développement social et égalité sociale	35
Sous-programme 5, Égalité des genres et autonomie des femmes	40

* [A/76/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



Sous-programme 6, Population et développement	46
Sous-programme 7, Développement durable et établissements humains	52
Sous-programme 8, Ressources naturelles	57
Sous-programme 9, Planification et administration publique au service du développement	62
Sous-programme 10, Statistiques	67
Sous-programme 11, Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	72
Sous-programme 12, Activités sous-régionales dans les Caraïbes	77
Sous-programme 13, Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	82
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	87
Vue d'ensemble	87
Organes directeurs	96
Direction exécutive et administration	101
Programme de travail	103
Sous-programme 1, Commerce international, intégration et infrastructures	103
Sous-programme 2, Production et innovation	105
Sous-programme 3, Politiques macroéconomiques et croissance	106
Sous-programme 4, Développement social et égalité sociale	108
Sous-programme 5, Égalité des genres et autonomie des femmes	109
Sous-programme 6, Population et développement	111
Sous-programme 7, Développement durable et établissements humains	112
Sous-programme 8, Ressources naturelles	114
Sous-programme 9, Planification et administration publique au service du développement	115
Sous-programme 10, Statistiques	117
Sous-programme 11, Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	118
Sous-programme 12, Activités sous-régionales dans les Caraïbes	120
Sous-programme 13, Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	121
Appui au programme	122
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2023	125
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	126
III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	128

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

En tant qu'organisation pleinement attachée au développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et forte de son rôle de grand laboratoire d'idées du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) continuera d'aider les États membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à réaliser les objectifs de développement durable.

Elle continuera de jouer son rôle fédérateur en mettant en place des instances intergouvernementales propices à la concertation, à la recherche de consensus, à l'apprentissage entre pairs et au débat normatif, dans le cadre desquelles seront menées des activités en présentiel et en ligne. Elle continuera, à la demande des États membres, de proposer des orientations, de prêter un appui opérationnel et d'assurer la coopération technique afin de mener à bien des activités de développement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national.

La CEPALC continuera de faire office de forum universel et impartial chargé de favoriser le débat sur les politiques publiques, l'échange de bonnes pratiques et la promotion des positions régionales dans les instances internationales, ainsi que dans les réunions régionales et interrégionales de haut niveau et les sommets de chefs d'État et de gouvernement.

La région des Caraïbes restera une priorité pour la Commission. La stratégie dite « Les Caraïbes d'abord » (El Caribe primero) démontre l'engagement de la CEPALC à soutenir le programme des petits États insulaires en développement dans le cadre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et celui plus large du Programme 2030. En outre, la Commission continuera de donner une voix au seul pays le moins avancé de la région et aux pays en développement sans littoral.

Enfin, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux États membres de la CEPALC pour leur soutien sans faille et la confiance qu'ils accordent aux travaux de la Commission.

La Secrétaire exécutive de la Commission économique
pour l'Amérique latine et les Caraïbes
(*Signé*) Alicia **Barcena**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 21.1 La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) est chargée de promouvoir un mode de développement durable sur les plans économique, social et environnemental dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en favorisant la coopération internationale, en menant des travaux de recherche appliquée et des analyses comparatives factuelles portant sur des mécanismes de développement et en fournissant des services relatifs à l'élaboration de normes, au renforcement des moyens opérationnels et à la coopération technique ainsi que des services consultatifs. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, ainsi que de la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, par laquelle celui-ci a créé la Commission afin qu'elle contribue au développement social et économique de la région, coordonne les mesures adoptées à cette fin et œuvre à resserrer les relations économiques des pays de la région, tant entre eux qu'avec les autres régions du monde. En 1996, dans sa résolution 553 (XXVI), la Commission a affirmé qu'il lui incombait notamment de collaborer avec les États membres à l'analyse globale des processus de développement axée sur l'élaboration, l'évaluation et le suivi des politiques publiques et la prestation de services opérationnels en matière d'information spécialisée, de services consultatifs, de formation et de soutien à la coopération et à la concertation régionales et internationales. La Commission s'emploie également à renforcer la capacité des gouvernements de formuler et d'appliquer des politiques de développement durable dans le cadre de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets du Compte pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 21.2 L'Amérique latine et les Caraïbes sont la région en développement qui a été la plus durement touchée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)¹. Cette crise a fait perdre à la région l'équivalent d'une décennie de progrès et a mis en évidence les problèmes structurels du modèle économique dominant et les défaillances des systèmes de protection et d'aide sociales. Les femmes ont été les plus durement touchées, car elles ont dû quitter massivement le marché du travail en raison des pertes d'emplois dans certains secteurs clés des services et d'un recentrage sur l'économie des services à la personne.
- 21.3 La région doit repenser son modèle de développement afin de ne laisser personne de côté et d'éviter de connaître un recul spectaculaire dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Dans cette optique, la CEPALC a élaboré une proposition détaillée, qui a été approuvée par ses membres à sa trente-huitième session. Cette proposition, qui figure dans le document intitulé « Construire un nouvel avenir : une reprise transformatrice, axée sur l'égalité et la durabilité », préconise de transformer en profondeur les modes de production et de consommation en accélérant l'action menée en faveur de la durabilité, conformément au Programme 2030, et en s'appuyant sur l'investissement public et privé dans les secteurs industriels clés, le but étant de favoriser la transition énergétique, la mobilité durable, l'économie circulaire et l'inclusion numérique, ainsi que la conservation et la restauration de la nature et des écosystèmes, par la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, entre autres solutions viables.
- 21.4 L'actuel projet de budget-programme pour 2023 s'articule autour de 13 sous-programmes interdépendants et complémentaires qui seront exécutés selon une démarche intégrée et

¹ *Social Panorama of Latin America, 2021* (publication des Nations Unies, 2022).

pluridisciplinaire et compte tenu des questions de genre. La proposition vise également à répondre aux priorités et aux besoins en matière de politiques des États membres, ainsi qu'aux nouveaux défis qu'ils rencontrent, dans un contexte caractérisé par la détresse et l'incertitude.

- 21.5 Pour 2023, les produits prévus aideront les États membres à continuer de faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever. Les produits et activités prévus comprennent des publications et des ateliers visant à aider les États membres à recenser les secteurs économiques capables de contribuer au relèvement après la pandémie (sous-programme 1), des conseils pratiques sur les instruments de financement novateurs et les analyses et politiques macroéconomiques permettant d'assurer un relèvement socioéconomique durable et porteur de changements (sous-programme 3) et la fourniture de services de coopération technique pour l'élaboration de stratégies de développement durable (sous-programme 8), ainsi que de services consultatifs visant à soutenir la diversification de la production et la restructuration économique après la pandémie (sous-programme 12).
- 21.6 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
- 21.7 La Commission collaborera étroitement avec les autorités des pays de la région ainsi qu'avec d'autres parties prenantes (milieu des affaires, société civile et milieu universitaire) afin de mieux rapprocher les données d'expérience nationales et les perspectives régionales, de promouvoir la comparaison des données et l'échange de bonnes pratiques, et d'offrir des services de coopération technique opérants concernant les questions transfrontières. Elle mettra l'accent sur l'analyse, l'élaboration de normes, la mobilisation et le renforcement des capacités, en vue d'améliorer les stratégies et les politiques publiques de développement durable et de faciliter le suivi et l'évaluation continus de l'état de réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030. Les services opérationnels qu'elle offrira en matière d'information spécialisée, de coopération technique ou encore de formation renforceront la création de réseaux et l'échange de bonnes pratiques aux échelons sous-régional, régional et interrégional, et notamment la coopération Sud-Sud.
- 21.8 La CEPALC continuera de mettre ses atouts à la disposition des États membres en combinant ses trois principales fonctions, à savoir favoriser la réflexion et piloter l'exécution de travaux analytiques et normatifs et la gestion des connaissances; recourir à son pouvoir de mobilisation par l'intermédiaire de ses instances intergouvernementales et de ses organes subsidiaires et intervenir sur le plan opérationnel en assurant la coopération technique et en fournissant des services de conseil et de développement des capacités et en proposant un apprentissage entre pairs, lesquels reposent sur des données et des analyses rigoureuses fondées sur des preuves et une compréhension des réalités de la région. Elle continuera d'encourager une approche multisectorielle et intégrée du développement et de donner la parole aux pays en situation particulière, notamment le seul pays le moins avancé de la région, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement des Caraïbes et les pays à revenu intermédiaire, qui constituent la majorité des pays de la région, bien que celle-ci présente une grande hétérogénéité. Elle continuera d'assurer, au plan régional, le suivi approfondi et intégré des décisions issues des sommets internationaux et, à cet effet, elle coordonnera l'action menée au niveau régional pour exécuter le Programme 2030. En 2023, la Commission convoquera la sixième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui rendra compte directement au forum politique de haut niveau pour le développement durable convoqué par le Conseil économique et social.
- 21.9 S'agissant de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional et national, la CEPALC continuera en particulier de collaborer avec les institutions de Bretton Woods, dont le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ainsi qu'avec les institutions interaméricaines et ibéro-américaines, notamment l'Organisation des États américains, la Banque interaméricaine de

développement, le Secrétariat général ibéro-américain et la Société andine de développement. En outre, elle resserrera les liens de coopération approfondie qu'elle a noués avec tous les dispositifs régionaux, notamment la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Association latino-américaine d'intégration, le Marché commun du Sud, le Système d'intégration de l'Amérique centrale, l'Alliance du Pacifique et l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique. Par ailleurs, elle intensifiera sa collaboration avec les associations du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, les groupes de réflexion et les universités, afin de promouvoir la concertation et la participation active à la réalisation du Programme 2030, dont la responsabilité finale incombe aux États membres.

- 21.10 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CEPALC collaborera activement avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans la région.
- 21.11 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) La communauté internationale continue de s'engager à mettre en œuvre le Programme 2030, à réaliser les objectifs de développement durable et à soutenir des actions multilatérales coordonnées pour surmonter les retombées sanitaires et socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 ;
 - b) Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes continuent de prendre part aux dispositifs de coopération et d'intégration ainsi qu'aux plans de convergence régionaux, sous-régionaux et multilatéraux, en leur donnant la priorité, afin de parvenir à un mode de développement socioéconomique viable du point de vue de l'environnement ;
 - c) Les communautés régionales et internationales soutiennent les États membres de la CEPALC et répondent à leurs besoins et préoccupations spécifiques en ce qui concerne : i) le commerce international, l'intégration, la fourniture d'infrastructures logistiques et la facilitation du commerce ; ii) leurs stratégies de développement de la productivité, l'innovation, leurs politiques numériques et leurs politiques macroéconomiques ; iii) le développement social, la protection sociale et l'égalité fondés sur le plein respect des droits humains, y compris la mise en œuvre du programme régional axé sur la promotion d'un développement social inclusif ; iv) la prise en compte, en priorité, des questions de genre dans les politiques publiques, de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes, compte tenu de la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre du programme régional pour l'égalité des sexes dans le cadre de l'action menée au titre du développement durable d'ici à 2030 et de l'Engagement de Santiago, adopté par les États membres de la CEPALC à la quatorzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes ; v) l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, du Consensus de Montevideo sur la population et le développement et de la stratégie régionale de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ; vi) la bonne gouvernance, l'exploitation durable des ressources naturelles, la sécurité sanitaire des aliments et la promotion de la bioéconomie et de l'économie circulaire ; vii) l'intégration des préoccupations environnementales et urbaines dans les politiques publiques ; viii) la priorité accordée à la planification du développement et à l'administration publique aux niveaux national et infranational ; ix) l'appui aux travaux de la Conférence statistique des Amériques et aux priorités qu'elle fixe pour ce qui est du développement des activités statistiques dans la région.
- 21.12 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Elle continuera de veiller à ce que les coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions d'égalité des sexes (voir la résolution [76/142](#) de l'Assemblée générale) soient consultés lors de la formulation des programmes et à ce que l'analyse des questions de genre (voir la résolution [74/235](#) de l'Assemblée) soit intégrée dans tous les domaines relevant du

mandat de la Commission. Par exemple, le résultat 3 du sous-programme 5 reflète l'importance accrue du secteur des services à la personne, en raison des effets de la crise sanitaire, et l'augmentation de la demande parmi les pays de la région en matière d'assistance technique et d'activités de renforcement des capacités visant à formuler et à élaborer des politiques et des directives relatives à l'économie domestique, l'objectif étant de favoriser un relèvement durable et porteur de changements après la pandémie, l'accent étant mis sur l'égalité, et de promouvoir des systèmes de protection complets, un travail décent et la participation pleine et effective des femmes aux secteurs stratégiques de l'économie.

- 21.13 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et à sa propre stratégie en la matière pour la période 2021-2025, la CEPALC s'emploiera à faire progresser l'inclusion des personnes handicapées et à garantir la pleine réalisation de leurs droits. À cet égard, elle mettra en œuvre des mesures inclusives et globales relatives à l'accessibilité des installations et procédera à des aménagements raisonnables, en s'attachant notamment à moderniser les outils audiovisuels dans les salles de conférence, ainsi qu'à adapter les bureaux et le mobilier afin de faciliter la pleine participation et l'inclusion des personnes handicapées dans ses travaux quotidiens.

Exécution du programme en 2021

Conséquences de la pandémie

- 21.14 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats ; en particulier, pour tous les sous-programmes, il a fallu adapter les modalités d'exécution des produits prévus, en remplaçant les activités en face à face par un format en ligne. Bien que les modalités virtuelles aient permis d'augmenter le nombre de participants aux séminaires, ateliers et réunions, elles ont également posé des difficultés, étant donné l'inégalité d'accès aux services Internet au sein des États membres de la région et entre eux. De hauts responsables nationaux et sectoriels ont été privés d'assistance technique et de conseils pratiques sur mesure car il n'a pas été possible d'organiser des réunions et des échanges en présentiel. En outre, en 2021, la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable s'est tenue dans un format hybride, ce qui a permis d'offrir un espace propice à l'apprentissage par les pairs et à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les pouvoirs publics, la société civile, le monde universitaire et les entreprises, ainsi que les coordonnateurs résidents et les directeurs régionaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, afin de soutenir la mise en œuvre du Programme 2030, compte tenu des priorités et des spécificités régionales.
- 21.15 Pour faire face à l'évolution des besoins des États membres, la Commission a élaboré et proposé le plan pour l'autosuffisance sanitaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, à la demande du Président *pro tempore* de la CELAC. L'objectif de ce plan est de promouvoir des mesures visant à renforcer les capacités de production et de distribution de vaccins, de médicaments et d'autres produits médicaux dans les pays de la CELAC et d'intensifier la coordination et la collaboration régionales en matière de réglementation sanitaire. Ce plan a été approuvé à l'unanimité lors du sixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CELAC, qui s'est tenu à Mexico en septembre 2021.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 21.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

55/2	Déclaration du Millénaire	66/210 ; 70/211	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement	66/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
59/57	Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé <i>Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous</i>	66/216 ; 70/219	Participation des femmes au développement
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	66/217 ; 68/228 ; 72/235	Mise en valeur des ressources humaines
63/199	Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable	66/288	L'avenir que nous voulons
63/260	Activités touchant au développement	67/12 ; 75/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen
64/172 ; 66/155 ; 68/158 ; 71/192 ; 75/182	Le droit au développement	67/140	Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées
64/200 ; 70/204	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	67/148 ; 69/151 ; 70/133 ; 74/128 ; 76/142	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	67/164 ; 69/183 ; 71/186 ; 73/163 ; 75/175	Droits humains et extrême pauvreté
64/289	Cohérence du système des Nations Unies	67/205 ; 75/214	Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	67/207	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
66/71	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace	67/215 ; 69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
66/84	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	67/217 ; 73/240 ; 75/225	Vers un nouvel ordre économique international
66/125 ; 73/141 ; 75/151	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	67/218	Promotion de la transparence, de la participation et de la responsabilisation en matière de finances publiques
66/157	Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité	67/226 ; 71/243 ; 75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
66/161 ; 70/159 ; 71/197	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme	67/230 ; 69/202	Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain
66/165 ; 68/180	Aide et protection en faveur des déplacés	68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
66/166 ; 70/166	Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques	68/4	Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement
66/172 ; 68/179 ; 70/147 ; 74/148	Protection des migrants		
66/200 ; 71/228 ; 75/217	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures		

68/6	Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	70/140 ; 73/262	Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
68/134 ; 69/146 ; 71/164 ; 74/125 ; 75/152 ; 76/138	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement		
68/160 ; 70/153	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme	70/163	Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme
68/192 ; 70/179	Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes	70/189 ; 72/206	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
68/198	Technologies de l'information et des communications au service du développement	70/217 ; 72/232	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
68/201 ; 73/220 ; 75/204	Système financier international et développement	70/223 ; 71/245 ; 73/253 ; 75/235	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
68/202 ; 71/216 ; 72/204 ; 73/221 ; 75/205	Soutenabilité de la dette extérieure et développement	70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
68/204	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	71/177 ; 73/155	Droits de l'enfant
68/210 ; 71/223 ; 73/227 ; 74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	71/178 ; 74/135 ; 75/168	Droits des peuples autochtones
68/220	Science, technique et innovation au service du développement	71/180	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
68/222 ; 70/215 ; 72/230 ; 74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire	71/190 ; 72/172	Promotion d'un ordre international démocratique et équitable
68/234 ; 73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	71/225 ; 75/215	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
69/177 ; 71/191 ; 73/171 ; 75/179	Le droit à l'alimentation	71/229	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
69/187	Enfants et adolescents migrants	71/230	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	71/233 ; 73/236 ; 74/225	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	71/244 ; 76/221	Coopération Sud-Sud
70/126 ; 72/142 ; 74/120 ; 76/136	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
70/127 ; 74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes		
70/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	73/142 ; 75/154	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées
70/132 ; 74/126 ; 76/140	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural	73/148	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel
70/138 76/146	Les filles	73/179 ; 75/176	Le droit à la vie privée à l'ère du numérique

Titre V Coopération régionale pour le développement

73/219 ; 74/201 ; 75/203	Commerce international et développement	74/197 ; 75/202	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
73/223 ; 75/208	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement	74/199 ; 75/207	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
73/225 ; 75/211	L'entrepreneuriat au service du développement durable	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable
73/239 ; 75/224	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	74/270 74/306	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
73/247 ; 75/231	Coopération pour le développement industriel	74/307 75/4	Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19
73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	75/226	Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) Migrations internationales et développement

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

Décision 2004/310	Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies	2014/32	Création de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes
2008/18	Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous	2016/8	Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain
2009/5	Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi	2016/12	Création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable
2012/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2012/9	Élimination de la pauvreté	2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2012/30	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16	2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous
2013/5	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	2019/24 ; 2021/28 2020/5	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies
2013/16 ; 2016/2 ; 2018/7 ; 2019/2 ; 2020/9 ; 2021/7	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies	2020/7	Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme
2013/44 ; 2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	2020/13 ; 2021/29	Science, technologie et innovation au service du développement
2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous		

2020/23	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	2021/31	Suite donnée à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes
---------	---	---------	--

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

552 (XXVI)	Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes	700 (XXXVI)	Résolution de Mexico portant création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable
602 (XXX)	Suivi du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes	717 (XXXVII)	Résolution de La Havane
615 (XXXI)	Migration internationale	722 (XXXVII) ; 742 (XXXVIII)	Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes
650 (XXXIII)	Résolution de Brasilia	728 (XXXVII)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2020
653 (XXXIII)	Suite donnée au Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes	736 (PLEN.34)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2021
655 (XXXIII) ; 746 (XXXVIII)	Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	737 (XXXVIII)	Résolution de San José
657 (XXXIII) ; 670 (XXXIV)	Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement	748 (XXXVIII)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2022
666 (XXXIV)	Résolution de San Salvador	751 (PLEN.36)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2023
690 (XXXV)	Résolution de Lima		
697 (XXXVI)	Résolution Horizons 2030		
699 (XXXVI) ; 719 (XXXVII) ; 739 (XXXVIII)	Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes		

**Sous-programme 1
Commerce international, intégration et infrastructures**

Résolutions de l'Assemblée générale

64/255 ; 66/260 ; 74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale	75/17	Coopération internationale face aux difficultés connues par les gens de mer à cause de la pandémie de COVID-19 et en appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		
74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

608 (XXX)	Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud	732 (XXXVII) ; 745 (XXXVIII)	Examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
711 (XXXVI)	Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		

Sous-programme 2
Production et innovation

Résolutions du Conseil économique et social

2011/37 Surmonter la crise financière et économique mondiale : un Pacte mondial pour l'emploi

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

672 (XXXIV)	Création de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	750 (XXXVIII)	Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
729 (XXXVII) ; 747 (XXXVIII)	Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes		

Sous-programme 3
Politiques macroéconomiques et croissance

Résolutions de l'Assemblée générale

63/229	Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté	75/156	Améliorer la riposte rapide à l'échelle nationale et internationale face à l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les femmes et les filles
64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)	75/157	Les femmes et les filles et la riposte à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
65/146	Mécanismes innovants de financement du développement	75/213	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21
73/222 ; 75/206	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable		

Résolutions du Conseil économique et social

2008/16	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	2017/3	Code de conduite des Nations Unies pour la coopération en matière de lutte contre la fraude fiscale internationale
2009/30	Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement	2019/6	Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale
2011/39	Suite donnée au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement : examen de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts		

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

713 (XXXVI) Suivi régional des textes issus des conférences sur le financement du développement

**Sous-programme 4
Développement social et égalité sociale**

Résolutions de l'Assemblée générale

66/164	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus	74/2 74/237	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
66/168	Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction	75/130	Santé mondiale et politique étrangère : des systèmes de santé plus résilients grâce à des soins abordables pour tous
73/246	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)	76/1	Unis contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Résolutions du Conseil économique et social

2012/11	Prise en compte systématique de la question du handicap dans les programmes de développement	2021/10	Transition vers le développement durable et justice sociale : le numérique au service du développement social et du bien-être de toutes et de tous
---------	--	---------	--

**Sous-programme 5
Égalité des genres et autonomie des femmes**

Résolutions de l'Assemblée générale

66/173	Suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme	71/170 ; 75/161	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : violence familiale
67/139	Vers un instrument international global et intégré pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées	72/1	Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
67/185	Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille	73/17	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable
68/181	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus : protection des défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes	73/146 ; 75/158 73/151 73/153 73/154	Traite des femmes et des filles Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés Mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés Protection des enfants contre les brimades
68/191 ; 70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles	73/209	Protection des personnes en cas de catastrophe
69/132	Santé mondiale et politique étrangère	73/210	Renforcement et promotion du régime conventionnel international
69/147	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	73/294	Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
69/176	La promotion de la paix, condition essentielle du plein exercice par tous de tous les droits de l'homme	73/302 ; 75/321	Action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles
69/236	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement	75/157	Les femmes et les filles et la riposte à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
70/130 ; 76/141	Violence à l'égard des travailleuses migrantes		

Résolutions du Conseil économique et social

2008/33	Renforcement de la coordination des efforts menés par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres instances pour lutter contre la traite des personnes	2012/16	Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille
2009/15	Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme	2015/21	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
2009/16	Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé des communications relatives à la condition de la femme	2015/23	Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
		2020/15	Programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme

**Sous-programme 6
Population et développement**

Résolutions de l'Assemblée générale

S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	70/164	Mesures visant à mieux promouvoir et protéger la dignité et les droits de l'homme des personnes âgées
59/174	Deuxième Décennie internationale des populations autochtones	71/165	Développement sans exclusion pour les personnes handicapées
61/295	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	75/170	Journée internationale des personnes d'ascendance africaine
65/198	Questions autochtones	75/237	Appel mondial à une action concrète pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et pour la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
68/151	Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	75/314	Création de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine
70/157	Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction		

Décisions du Conseil économique et social

2012/232	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	2021/230	Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-cinquième session
2021/236	Lieu et dates de la vingt et unième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones	2021/237	Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa vingtième session et ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

569 (XXVII)	Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes – Division de la population de la CEPALC	681 (XXXV) ; 723 (XXXVII) ; 743 (XXXVIII)	Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
-------------	--	---	--

Sous-programme 7
Développement durable et établissements humains

Résolutions de l'Assemblée générale

63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité	71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
64/203	Convention sur la diversité biologique		
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	71/256	Nouveau Programme pour les villes
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	75/224	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
71/231	Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement		

Résolutions du Conseil économique et social

2017/24	Établissements humains	2021/31	Suite donnée à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes
---------	------------------------	---------	--

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

594 (XXIX)	Sommet mondial pour le développement durable	725 (XXXVII) ; 744 (XXXVIII)	Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes
686 (XXXV) ; 693 (PLEN.30) ; 706 (XXXVI)	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes		

Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

1/13	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement	2/25	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
------	---	------	---

Sous-programme 8
Ressources naturelles

Résolutions de l'Assemblée générale

62/98	Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts	70/198	Les technologies agricoles au service du développement durable
66/203	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session	70/235 71/222	Les océans et le droit de la mer Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
66/205	Développement durable dans les régions montagneuses	73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
67/263	Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale		

Titre V Coopération régionale pour le développement

73/236	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	73/253	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
--------	---	--------	---

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

Décision 2004/233	Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales	2006/49	Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session
-------------------	---	---------	---

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

669 (XXXIV)	Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et l'application des résultats des grandes conférences et des Sommets des Nations Unies en matière économique et sociale et dans les domaines connexes
-------------	--

**Sous-programme 9
Planification et administration publique au service du développement***Résolutions de l'Assemblée générale*

69/327	Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable	71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale
--------	--	--------	---

Résolutions du Conseil économique et social

2016/26	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quinzième session	2018/12	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-septième session
2017/23	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa seizième session	2021/12	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa vingtième session

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

701 (XXXVI) ; 740 (XXXVIII)	Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES)
--------------------------------	---

**Sous-programme 10
Statistiques***Résolutions de l'Assemblée générale*

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle
--------	---

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2000/7	Création de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Décision 2014/219	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session, lieu et dates et ordre du jour provisoire et documentation de sa quarante-sixième session
2006/6	Renforcement des capacités statistiques		
2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle	2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

649 (XXXIII) ; 668 (XXXIV) ; 678 (XXXVI) ; 702 (XXXVI) ; 721 (XXXVII) ; 741 (XXXVIII)	Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	712 (XXXVI)	Intégration régionale de l'information statistique et géospatiale
--	---	-------------	---

Sous-programme 11

Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine

Résolutions de l'Assemblée générale

68/207	Tourisme durable et développement durable en Amérique centrale	75/227	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
69/16	Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine	75/230	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	75/269	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
71/101 A	L'information au service de l'humanité		

Résolutions du Conseil économique et social

2004/52	Programme à long terme d'aide à Haïti	2014/7	Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	2016/15	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

624 (XXXI)	Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
------------	---

Sous-programme 12

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Résolutions de l'Assemblée générale

68/304	Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine	71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	73/2	Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles
70/128	Rôle des coopératives dans le développement social	73/104	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes
70/263	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations	73/292	Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, organisée en 2020
70/296	Accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations		

Titre V Coopération régionale pour le développement

73/347 ; 75/323	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes	75/131	Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030)
74/223	L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
74/230	Culture et développement durable		
75/122	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	75/216 75/229	Réduction des risques de catastrophe Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement

Résolutions du Conseil économique et social

2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)	2020/8	Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2018/3	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social	2021/2 A et B	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
2018/6	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	2021/11	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-troisième session
2018/21	Admission de la Guyane française à la qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2021/27	Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Sous-programme 13**Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales***Résolutions de l'Assemblée générale*

65/177	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/274	Coopération internationale visant à assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19
66/223	Vers des partenariats mondiaux		
71/318	Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud		

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

730 (XXXVII) ; 749 (XXXVIII)	Comité de coopération Sud-Sud	752 (PLEN.36)	Création du Comité de coopération Sud-Sud
731 (XXXVII)	Soixante-dixième anniversaire de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes		

Produits

21.17 On trouvera dans le tableau 21.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 21.1
 Produits de portée générale retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	5	3
1. Projet de Programme de travail du système de la CEPALC	1	1	1	1
2. Rapport sur les activités de la Commission	1	1	1	1
3. Rapport sur la session de la Commission	–	–	1	–
4. Rapport sur le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	1	1	1	1
5. Rapport sur les principales questions que la Commission examinera lors de sa session	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	17	32	32
Réunions ou séances :				
6. Commission	–	–	15	15
7. Comité plénier	2	2	–	2
8. Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	10	10	10	10
9. Plateforme de collaboration régionale	2	2	2	2
10. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
11. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	2	2	2
12. Cinquième Commission	1	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	5	5	5	5
12. <i>CEPAL Review</i>	3	3	3	3
13. Rapport sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	1	1	1	1
14. Rapport sur les activités menées conjointement avec les organismes, fonds et programmes présents dans la région	1	1	1	1
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, fiches d'information, planches murales et dossiers d'information ; bulletin d'information électronique intitulé <i>ECLAC Notes</i> ; supports d'information liés aux manifestations et célébrations organisées par l'ONU et la Commission.				
Relations extérieures et relations avec les médias : visites guidées des locaux de la Commission à Santiago ; couverture photographique des réunions et des activités de la CEPALC et contenus audiovisuels sur les travaux de la CEPALC ; conférences de presse et points de presse relatifs au lancement des publications phares et autres documents pertinents de la CEPALC et de l'ONU ; communiqués de presse en anglais et en espagnol relatifs aux travaux de la CEPALC et de l'ONU ; interviews des porte-paroles de la CEPALC et de l'ONU réalisées par les médias d'information nationaux et internationaux.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : plateforme régionale interinstitutions de connaissances et de données sur la réalisation des objectifs de développement durable ; système d'archivage en ligne de la CEPALC ; campagnes menées dans les médias sociaux.				

Activités d'évaluation

- 21.18 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023 :
- Évaluation réalisée par le Bureau des services de contrôle interne : synthèse des évaluations sur la planification stratégique ;
 - Examen effectué par le Corps commun d'inspection : examen de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ;
 - Évaluations sur les problèmes socio-environnementaux en Amérique latine et dans les Caraïbes (sous-programme 7) et sur l'utilisation des mégadonnées pour mesurer et dynamiser l'économie numérique dans la région (sous-programme 2).
- 21.19 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2023. Par exemple, une recommandation visant à faire progresser la mise en œuvre de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú) a été prise en compte dans le plan du sous-programme 7 : des services fonctionnels pour les réunions ont été ajoutés afin de renforcer la coopération régionale et la mise en œuvre des questions relevant de l'Accord d'Escazú.
- 21.20 Il est prévu de réaliser en 2023 une évaluation à mi-parcours sur l'approche adoptée par la Commission pour intégrer les questions de genre dans tous les sous-programmes.

Programme de travail

Sous-programme 1

Commerce international, intégration et infrastructures

Objectif

- 21.21 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser le développement durable et de permettre à l'Amérique latine et aux Caraïbes de mieux se positionner dans le commerce international et l'économie mondiale en approfondissant l'intégration régionale et en améliorant la logistique et les infrastructures.

Stratégie

- 21.22 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- soutiendra les capacités des États membres à coopérer et à participer plus efficacement au commerce mondial et régional, à réduire leur dépendance à l'égard des exportations de produits de base et à renforcer les chaînes d'approvisionnement régionales, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 8 et 12 ;
 - renforcera la capacité des États membres à faire face aux nouveaux enjeux, tels que le commerce et les services numériques, la participation aux chaînes de valeur mondiales et régionales, l'internationalisation des petites et moyennes entreprises, la facilitation du commerce, les nouvelles normes applicables aux secteurs public et privé, la durabilité environnementale et ses liens avec les nouvelles questions qui se posent dans le domaine des infrastructures commerciales, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 10 ;

- c) aidera les États membres à élaborer et à réviser les politiques logistiques aux niveaux national et sous-régional, et fournira des recommandations stratégiques et une assistance technique pour suivre le déficit d'infrastructures et d'investissements économiques dans la région, diffuser de nouvelles possibilités d'action et faciliter l'échange de bonnes pratiques en matière de logistique et d'exploitation des infrastructures de transport (en particulier les ports et les principaux corridors commerciaux) ;
- d) analysera la logistique, la facilitation du commerce et le développement des infrastructures aux niveaux national et transfrontalier, en particulier dans les pays en développement sans littoral et les autres États membres en situation particulière, ce qui permettra d'atteindre la cible 17.11 ;
- e) cherchera à faire de l'équilibre entre efficacité, résilience et durabilité le pilier des politiques d'infrastructure logistique et à soutenir la mise en œuvre de politiques visant à augmenter la part des biens industrialisés dans les exportations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 9 ;
- f) procédera à un examen des répercussions de la pandémie dans toutes ses publications, activités de renforcement des capacités et services d'assistance technique, le cas échéant.

21.23 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) des politiques nationales qui favorisent une croissance économique plus soutenue, inclusive et durable, grâce à des modes de consommation et de production durables ;
- b) la formulation et la négociation des politiques commerciales par les pays et la mise en œuvre et l'administration des accords commerciaux aux niveaux bilatéral, régional, plurilatéral et multilatéral, tout en garantissant un traitement spécial et différencié aux pays en développement ;
- c) une participation plus efficace des pays de la région aux chaînes de valeur mondiales et régionales, notamment grâce à la réduction des surcoûts logistiques et à la promotion d'un commerce plus durable ;
- d) des politiques favorisant un relèvement plus durable et plus résilient après la pandémie.

Exécution du programme en 2021

Prise en compte des petites et moyennes entreprises dans les stratégies de commerce, de logistique et d'intégration régionale

21.24 Il est important de reconnaître et de favoriser la prise en compte des petites et moyennes entreprises dans le commerce international, la logistique et l'intégration régionale. La promotion de leur prise en compte et de leur diversification est un élément essentiel des politiques publiques dans ce domaine. Le sous-programme vise à renforcer les capacités et à prendre des mesures en vue de tenir compte de la perspective des petites et moyennes entreprises dans les politiques publiques afin de reconnaître le rôle important qu'elles jouent dans l'économie et d'identifier les obstacles que ces entreprises rencontrent dans le cadre du commerce international, de la logistique et de l'intégration régionale.

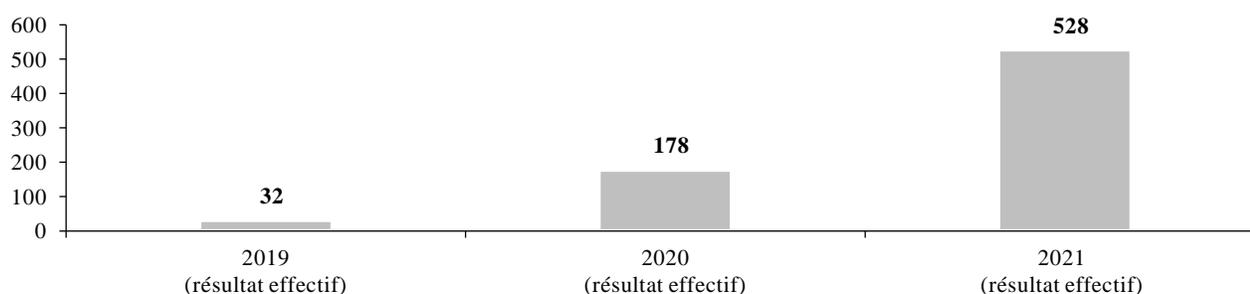
21.25 En 2021, dans le cadre du sous-programme, on a organisé des activités virtuelles de renforcement des capacités techniques et des événements visant à accroître la participation des petites et moyennes entreprises au commerce international, à la logistique et à l'intégration régionale. Des activités ont été mises en œuvre en coordination avec la Division du développement de la production et des entreprises, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Centre du commerce international, la Banque interaméricaine de développement, les organismes de promotion du commerce, les chambres de commerce et les organisations de petites et moyennes entreprises. Un séminaire de haut niveau a été organisé afin d'analyser l'importance de la transformation numérique pour aider les petites et moyennes entreprises à surmonter plusieurs obstacles à leur participation au commerce international, à la logistique et à l'intégration régionale. De plus, trois cours en ligne ont

été organisés pour les institutions publiques de la région, dont un sur le même sujet que le séminaire de haut niveau et deux sur les défis que rencontrent les petites et moyennes entreprises et les possibilités qui leur sont offertes dans le domaine du commerce électronique transfrontière en Amérique latine et dans les Caraïbes.

21.26 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.I).

Figure 21.I

Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires ayant des compétences et des capacités accrues pour favoriser une plus grande participation des petites et moyennes entreprises au commerce international, à la logistique et à l'intégration régionale



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : encourager la compétitivité logistique par la coordination des politiques régionales en matière de facilitation du commerce et d'infrastructures

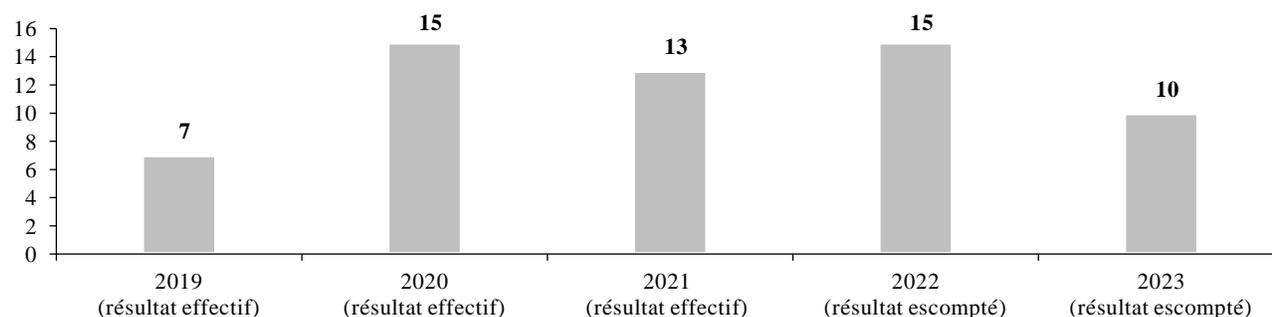
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

21.27 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à inclure huit références dans des résolutions présidentielles ou ministérielles relatives au transport, à la logistique et à la facilitation du commerce, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

21.28 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.II).

Figure 21.II

Mesure des résultats : nombre de références dans les résolutions présidentielles ou ministérielles relatives au transport, à la logistique ou à la facilitation du commerce dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (par an)



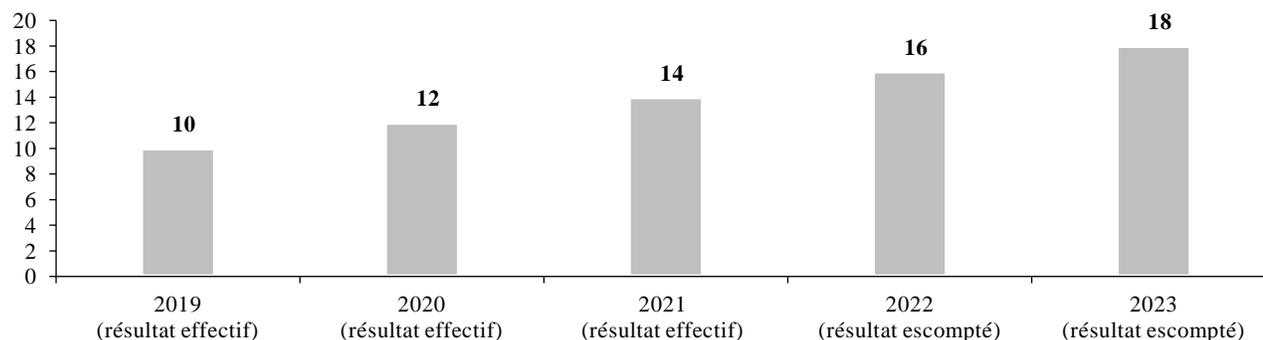
Résultat 2 : amélioration de la coordination des politiques en matière de commerce, d'infrastructures logistiques et d'intégration régionale

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 21.29 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 14 institutions de pays d'Amérique latine et des Caraïbes demandent un appui technique pour mettre en œuvre des stratégies commerciales et logistiques mieux coordonnées, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Les institutions ont renforcé leur capacité d'analyse des politiques dans les domaines de la production, du commerce, des infrastructures logistiques et des innovations numériques, dans le but de réduire les coûts de la logistique interne et de créer des services régionaux à valeur ajoutée pour assurer un meilleur relèvement à la suite des effets causés par la COVID-19.
- 21.30 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.III).

Figure 21.III

Mesure des résultats : nombre d'institutions de pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui demandent un appui technique pour mettre en œuvre des stratégies commerciales et logistiques mieux coordonnées dans une perspective régionale (résultat cumulé)



Résultat 3 : renforcement de la capacité des États membres d'identifier les secteurs économiques essentiels pour assurer un relèvement durable à la suite de la pandémie de COVID-19

Projet de plan-programme pour 2023

- 21.31 L'intégration régionale renforce des relations commerciales productives entre les partenaires commerciaux, et est essentielle au relèvement à la suite de la pandémie. Il faut identifier les secteurs vulnérables touchés par la pandémie et les secteurs qui ont fait preuve de résilience pendant la pandémie ou qui sont susceptibles de favoriser l'intégration commerciale. Dans le cadre du sous-programme, on a renforcé les capacités techniques de tous les programmes d'intégration régionale de la région en matière d'utilisation des tableaux d'entrées-sorties pour analyser les forces et les faiblesses des chaînes de valeur régionales au sein de chaque programme et il faut faire progresser l'établissement d'un tableau birégional d'entrées-sorties avec l'Union européenne.

Enseignements tirés et changements prévus

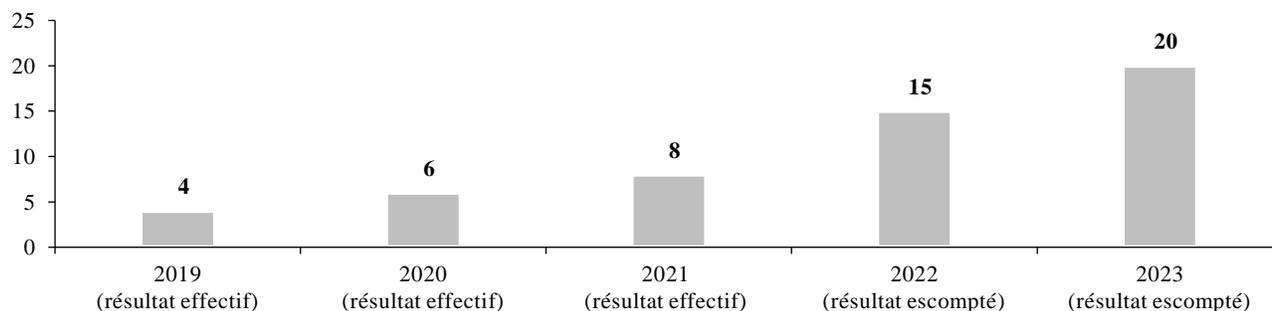
- 21.32 Les enseignements tirés sont doubles : on a pris conscience qu'il fallait des données plus fiables et plus détaillées pour identifier les nouveaux secteurs stratégiques et que des données ventilées par sexe étaient essentielles pour promouvoir l'emploi des femmes dans ces secteurs. Ces deux éléments sont nécessaires pour élaborer des politiques commerciales et politiques d'intégration inclusives et innovantes en vue d'un relèvement solide, résilient et durable. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on collaborera plus étroitement avec les institutions statistiques et sectorielles afin d'obtenir des données ventilées par sexe plus précises et plus fiables, ainsi que

des données fiables et détaillées sur les nouveaux secteurs stratégiques potentiels, tels que le secteur pharmaceutique et le secteur de la mobilité électrique.

21.33 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.IV).

Figure 21.IV

Mesure des résultats : nombre d'institutions nationales ou régionales d'Amérique latine et des Caraïbes ayant amélioré leur capacité d'identifier les secteurs vulnérables, résilients et potentiels dans le cadre du relèvement à la suite de la pandémie (résultat cumulé)



Produits

21.34 On trouvera dans le tableau 21.2 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.2

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
1. Fourniture d'infrastructures et de services logistiques adaptés à l'exigence de rentabilité économique, d'équité sociale et de viabilité environnementale et renforcement de l'intégration des infrastructures physiques dans la région	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	8	8	8
2. Ateliers et séminaires sur le rapport entre la politique commerciale régionale et la réalisation des objectifs de développement durable ; stratégies comparatives destinées à renforcer les chaînes de valorisation régionales ; nouveaux défis dans la région liés aux politiques axées sur la résilience et la durabilité en matière de logistique, de mobilité et d'infrastructures ; liens entre les politiques commerciales et d'autres politiques publiques compte tenu de l'évolution de l'économie mondiale et du commerce international ; initiatives de coopération et de facilitation du commerce dans la région	8	8	8	8
Publications (nombre de publications)	22	22	22	20
3. <i>International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
4. Sur les relations économiques avec les États-Unis d'Amérique et les flux de capitaux vers la région et les questions commerciales et financières émergentes dans l'économie mondiale et la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	8	8	9	8

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
5. Sur le commerce et le développement, le transport maritime, la durabilité en matière de logistique, de mobilité et d'infrastructures et l'intégration régionale, et les chaînes de valeur, les services modernes et le commerce électronique dans la région	13	13	12	11
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	10	10	10	10
6. <i>Bulletin sur la facilitation du commerce et du transport en Amérique latine et dans les Caraïbes</i>	6	6	6	6
7. Sur le commerce international des marchandises en Amérique latine et dans les Caraïbes	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils fournis, sur demande, aux États membres sur les chaînes de valeur, la politique commerciale, l'intégration, la durabilité en matière de logistique, de mobilité et d'infrastructures et les aspects sociaux et la durabilité.				
Bases de données et supports numériques : bases portant sur les données et les litiges commerciaux, l'émission d'obligations, les marges et les notes de crédit, la logistique durable, l'outil de données sur le Profil maritime et logistique de l'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres données sur les services d'infrastructure.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletin d'informations <i>CEPAL News</i> .				

Sous-programme 2 Production et innovation

Objectif

- 21.35 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de mieux diversifier les structures de production par l'innovation et la diffusion des nouvelles technologies et de renforcer les liens et les réseaux entre les entreprises.

Stratégie

- 21.36 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) s'attachera à faciliter la concertation et l'échange de données d'expérience comme de bonnes pratiques entre les parties prenantes s'agissant de la dynamique du développement productif, aux niveaux régional, national et local ainsi que dans le cadre de réunions, de séminaires et de forums électroniques, au moyen, notamment, de services de coopération technique, de formations spécialisées et d'ateliers ;
 - b) mettra l'accent sur l'intégration de l'innovation et des nouvelles technologies à faible intensité de carbone et peu polluantes dans les processus de production, notamment la convergence des technologies numériques (c'est-à-dire l'intégration de l'Internet des objets, de la 5G, des mégadonnées, de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des sciences cognitives) et des nouveaux processus de fabrication (l'Internet industriel), et sur le renforcement des capacités dans le domaine des technologies numériques. Une attention particulière sera accordée à la prise en compte des questions de genre dans le cadre des changements structurels, par exemple en ce qui concerne les écarts de productivité, la fracture numérique et les disparités d'emploi ;
 - c) effectuera des analyses économiques et entreprendra des travaux de recherche appliquée basée sur la génération, le traitement et l'analyse d'informations et d'indicateurs dans diverses bases

de données, diffusera les résultats de ces études et présentera des recommandations stratégiques aux pays, aux organismes régionaux et à d'autres parties prenantes ;

- d) favorisera la mise en relation des micro, petites et moyennes entreprises avec les grandes entreprises qui utilisent des technologies de pointe, afin de les intégrer dans le processus d'apprentissage et de concurrence sur des marchés étrangers et nationaux dynamiques et d'accroître la diffusion des technologies ;
- e) analysera et mesurera les retombées des investissements étrangers directs afin de concevoir des politiques industrielles qui auront des effets positifs sur l'apprentissage et la diversification des structures de production et d'exportation, apportera une assistance technique, à la demande des pays, dans le cadre de l'évaluation, de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de stratégies industrielles, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 9 ;
- f) continuera à fournir son analyse des répercussions actuelles de la COVID-19 sur les entreprises et les secteurs de la région et à aider les États membres à réduire les fragilités et les déséquilibres qui sont apparus ou ont été exacerbés par la pandémie dans la structure productive de la région, en s'attachant notamment à la numérisation du secteur productif de la région.

21.37 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) la conception et la mise en œuvre par les gouvernements et les régulateurs de politiques industrielles et technologiques visant à diversifier la structure productive et à renforcer les capacités dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ;
- b) le renforcement des capacités nationales à intégrer l'innovation et les nouvelles technologies dans les processus de production ;
- c) la conception et la mise en œuvre par les gouvernements et les régulateurs de politiques actives qui renforcent l'innovation et l'adaptation locales en contribuant à exploiter le potentiel des investissements étrangers directs ;
- d) le renforcement des moyens scientifiques et technologiques permettant aux États membres de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables ;
- e) un processus de diversification associé à la création de nouvelles possibilités d'emplois formels et de croissance de la productivité ;
- f) l'amélioration de la résilience du secteur productif grâce à une augmentation sensible de la numérisation des entreprises de la région, y compris les micro, petites et moyennes entreprises.

Exécution du programme en 2021

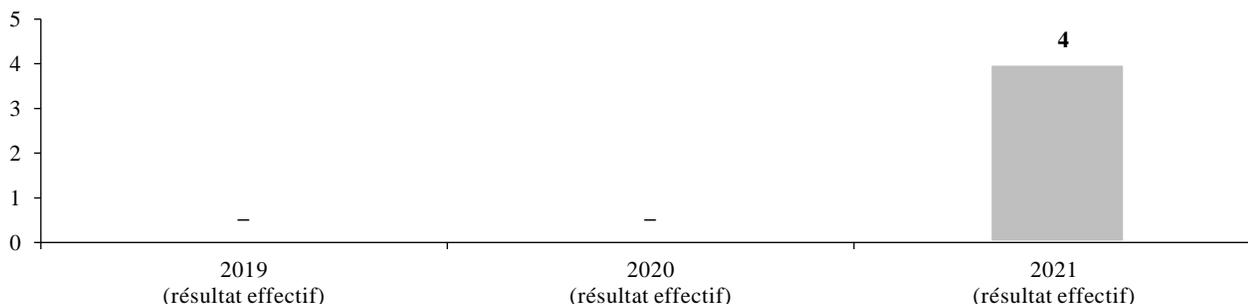
Élargissement des possibilités de commerce numérique grâce à la mise en place d'un marché numérique régional

21.38 La mise en place d'un marché numérique régional permet d'élargir les débouchés commerciaux dans la région et d'intégrer davantage les petites et moyennes entreprises au commerce international. Dans le cadre de l'assistance technique fournie aux pays de l'Alliance du Pacifique (Chili, Colombie, Mexique et Pérou), on a élaboré une stratégie de mise en œuvre du marché numérique régional dans ce bloc commercial. Lors du quinzième sommet présidentiel de l'Alliance du Pacifique, les présidents du bloc ont donc signé la déclaration présidentielle de l'Alliance du Pacifique sur le développement du marché numérique régional et les efforts de transformation numérique, dans le but de faire progresser la mise en œuvre de la stratégie de marché numérique régional afin d'améliorer l'accès au commerce numérique, de créer des conditions propices à la promotion du commerce numérique et de favoriser l'économie numérique pour générer de nouvelles sources de croissance et de productivité. Le 20 octobre 2021, le plan d'action de l'Alliance du Pacifique pour un marché numérique régional a été publié.

21.39 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.V).

Figure 21.V

Mesure des résultats : nombre de pays ayant adopté des mesures concrètes pour mettre en place un marché numérique régional



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : élaboration de nouvelles politiques publiques favorisant l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de production

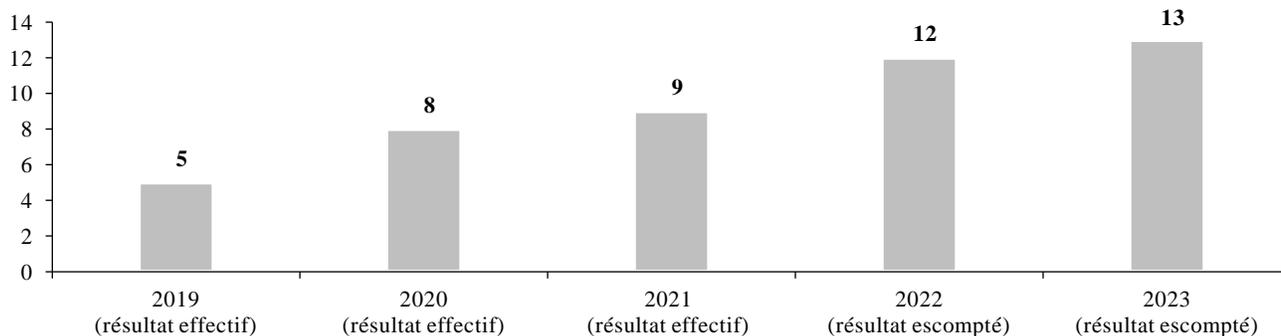
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

21.40 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption de neuf nouvelles politiques publiques favorisant l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de production, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir sept nouvelles politiques publiques.

21.41 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.VI).

Figure 21.VI

Mesure des résultats : nombre de nouvelles politiques publiques visant à encourager l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de production (résultat cumulé)



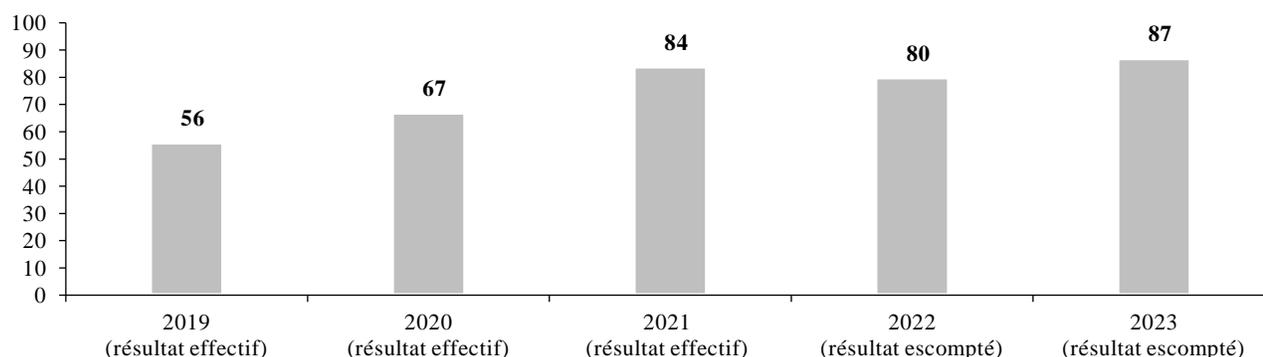
Résultat 2 : amélioration de la connectivité en vue d'accélérer la numérisation des entreprises

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 21.42 Les travaux du sous-programme ont contribué à ce que 84 % des pays de la région disposent de hauts débits fixes permettant une utilisation intensive d'Internet, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, qui était de 75 %.
- 21.43 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.VII).

Figure 21.VII

Mesure des résultats : pourcentage de pays de la région disposant de hauts débits fixes qui permettent une utilisation intensive d'Internet



Résultat 3 : renforcement des capacités d'élaborer des politiques publiques, des stratégies et des programmes de transformation numérique

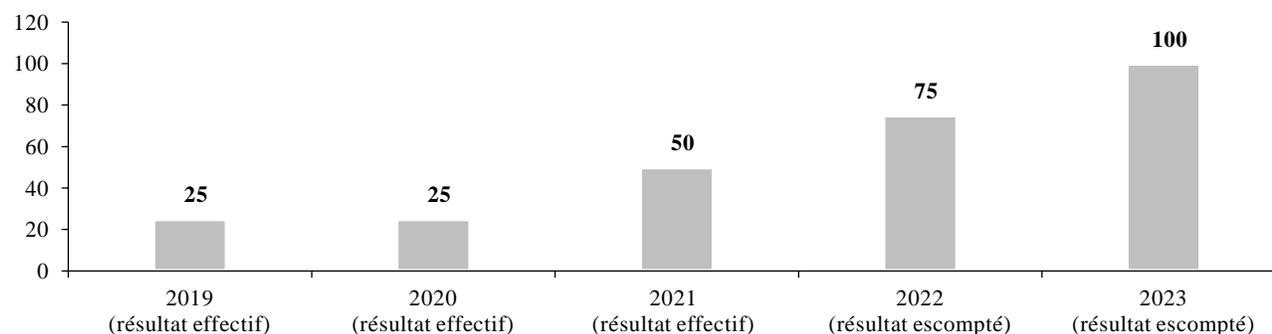
Projet de plan-programme pour 2023

- 21.44 La rapidité des changements technologiques, notamment en ce qui concerne les technologies numériques et le besoin croissant de les intégrer dans les sphères productive et sociale, impose des mises à jour normatives et réglementaires pour encourager l'adoption de ces technologies. À cet égard, il faut offrir aux agents publics une formation continue afin qu'ils soient mieux à même de contribuer à ces travaux. Dans le cadre du sous-programme, on a mené des activités de renforcement des capacités des pays de la région pour renforcer les connaissances et les capacités des agents publics en matière d'utilisation des technologies numériques.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.45 L'enseignement tiré est le suivant : pour que les activités de formation soient efficaces, il est important de les adapter aux différents contextes nationaux et sous-régionaux et, notamment, de prendre en considération les écarts d'accessibilité aux services Internet à l'échelle nationale et internationale. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on élaborera des programmes et des cours de formation plus efficaces qui répondent mieux aux besoins particuliers des pays de la région, en augmentant le nombre d'agents publics disposant d'une meilleure connaissance de l'utilisation des technologies numériques et mieux à même de promouvoir leur adoption.
- 21.46 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.VIII).

Figure 21.VIII
Mesure des résultats : nombre de nouvelles politiques visant à accélérer la transformation numérique (résultat cumulé)



Produits

21.47 On trouvera dans le tableau 21.3 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.3
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'expert				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
1. Réunions de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la CEPALC	–	6	6	6
2. Réunions préparatoires de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la CEPALC	6	–	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
3. Sur la structure de production, les investissements étrangers directs, les technologies nouvelles et émergentes ainsi que les politiques de la région	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	47	52	47	48
4. Ateliers sur les nouvelles technologies et soutien aux petites et moyennes entreprises de la région	6	6	–	–
5. Formation et séminaires sur les investissements étrangers directs dans les projets des petites et moyennes entreprises et sur la diversification de la structure productive	6	6	6	7
6. Formations sur la gestion de la politique d'innovation et les économies de la région	35	43	35	35
7. Réunion d'experts chargés d'analyser les changements structurels récents, d'étudier les tendances et les progrès de l'économie numérique et d'examiner les tendances récentes du comportement des agents économiques dans les secteurs et les pays de la région	–	–	6	6

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
Publications (nombre de publications)	6	6	7	7
8. <i>Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
9. Sur la structure de production de la région, les investissements étrangers, les politiques industrielles, les nouvelles technologies et l'innovation	5	5	5	5
10. Sur l'efficacité technologique, la productivité et les résultats commerciaux en Argentine	–	–	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils fournis, sur demande, aux États membres sur les politiques et stratégies en matière de développement productif et de compétitivité, partenariats public-privé, investissements étrangers directs, systèmes d'innovation et technologies nouvelles et émergentes.				
Bases de données et supports numériques : bases de données sur l'activité économique dans des secteurs spécifiques, logiciel d'analyse de la compétitivité des pays et informations statistiques sur les principaux agents économiques de la région.				

Sous-programme 3 Politiques macroéconomiques et croissance

Objectif

- 21.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser une croissance durable et inclusive en Amérique latine et dans les Caraïbes en renforçant la capacité des décideurs et des autres parties prenantes de la région à analyser les problèmes existants et nouveaux qui se posent sur le plan macroéconomique et en termes de financement du développement, et à évaluer, concevoir et mettre en œuvre en la matière des politiques centrées sur le développement qui tiennent compte des questions de genre et qui s'appuient sur une analyse comparative des orientations retenues.

Stratégie

- 21.49 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) établira l'Étude annuelle sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes, le *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean* (bilan préliminaire de la situation économique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes), le *Fiscal Panorama of Latin America and the Caribbean* (panorama fiscal de l'Amérique latine et des Caraïbes) et d'autres rapports portant sur l'Amérique latine et les Caraïbes pour aider les États membres à s'adapter aux tendances actuelles et émergentes touchant à la situation macroéconomique et au financement du développement ;
 - b) effectuera une analyse appliquée des politiques afin d'aider les États membres à analyser et à définir, sur le plan macroéconomique et dans le domaine du financement du développement, des politiques qui favorisent le développement durable conformément aux objectifs de développement durable ;
 - c) favorisera le dialogue au moyen de séminaires et d'ateliers sur les politiques macroéconomiques et le financement du développement, notamment le séminaire régional de politique budgétaire, qui permet d'établir des relations Sud-Sud entre les responsables politiques et d'engager le dialogue avec les organisations régionales et internationales ;
 - d) appuiera la constitution et le fonctionnement de réseaux regroupant les intervenants de premier plan, notamment les décideurs, les milieux intellectuels, les analystes du secteur privé, les acteurs de la société civile et le grand public, afin de permettre un débat régional sur les

principales questions touchant à la situation macroéconomique et au financement du développement ;

- e) assurera des services de coopération technique et de conseil sur demande dans les domaines des politiques macroéconomiques, du travail et du financement du développement.
- 21.50 Ces axes de travail aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des objectifs 8, 10, 16 et 17.
- 21.51 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) l'amélioration de l'analyse des questions actuelles et émergentes touchant à la situation macroéconomique et au financement du développement par les responsables politiques et les autres parties prenantes de la région ;
 - b) l'évaluation, la conception et la mise en œuvre par les décideurs politiques, sur le plan macroéconomique et en matière de financement du développement, de politiques qui prennent en compte les questions de genre et qui s'appuient sur une analyse comparative des orientations retenues.

Exécution du programme en 2021

Renforcement des discussions régionales sur les problèmes de politique budgétaire posés par la pandémie de COVID-19

- 21.52 Le séminaire régional de politique budgétaire est le principal forum de discussion portant sur les questions de politique budgétaire en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il facilite la mise en commun, entre pays du Sud, des expériences des décideurs politiques de la région et d'autres parties prenantes telles que les organisations internationales, le milieu universitaire et la société civile. Dans le cadre du sous-programme, on a agencé l'édition 2021 du séminaire autour des principales questions de politique budgétaire auxquelles les pays sont confrontés alors que la région lutte contre les effets que continue d'avoir la pandémie de COVID-19 et cherche à prendre des mesures pour atteindre une croissance durable. Le séminaire, qui a été rallongé et transformé en événement de quatre jours, consistait en une table ronde pour les décideurs politiques et des séances pour les organisations internationales et portait sur un grand nombre de sujets, dont la prise en compte des questions de genre dans la politique budgétaire de la région, les difficultés rencontrées dans le cadre du financement du développement, la fraude fiscale et les flux financiers illicites et le financement de l'action climatique. La forte mobilisation des responsables politiques témoigne de l'utilité du séminaire pour discuter des questions de politique budgétaire liées à COVID-19.
- 21.53 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.4).

Tableau 21.4
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	Les ministres des finances de 19 pays de la région mettent en commun leurs données d'expérience dans le domaine de l'élaboration de politiques budgétaires visant à lutter contre les effets de la pandémie de COVID-19, dans le cadre du trente-deuxième séminaire régional de politique fiscale	380 décideurs et parties prenantes (dont 45 % de femmes) de 15 pays examinent les problèmes budgétaires que continue de poser la pandémie et l'importance de mettre en place des politiques favorisant la croissance durable

Résultats escomptés pour 2023

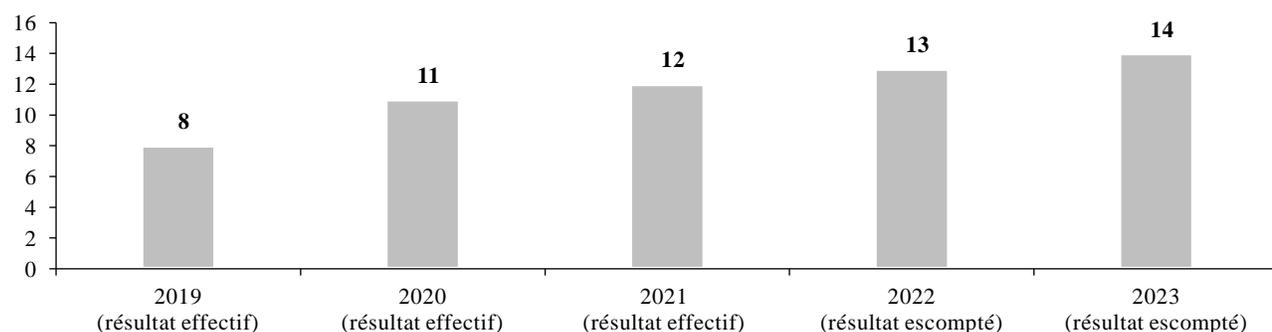
Résultat 1 : intensification de la mobilisation des ressources en vue de financer les objectifs de développement durable

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 21.54 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la mise en œuvre de stratégies visant à soutenir la mobilisation de ressources pour promouvoir le développement durable, notamment la création par l'État plurinational de Bolivie d'un fonds d'affectation spéciale pour la réactivation et le développement de l'industrie nationale. Au total, 12 politiques, mesures et démarches de mobilisation des ressources ont été adoptées, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.55 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.IX).

Figure 21.IX

Mesure des résultats : nombre de politiques, mesures et démarches de mobilisation des ressources (résultat cumulé)



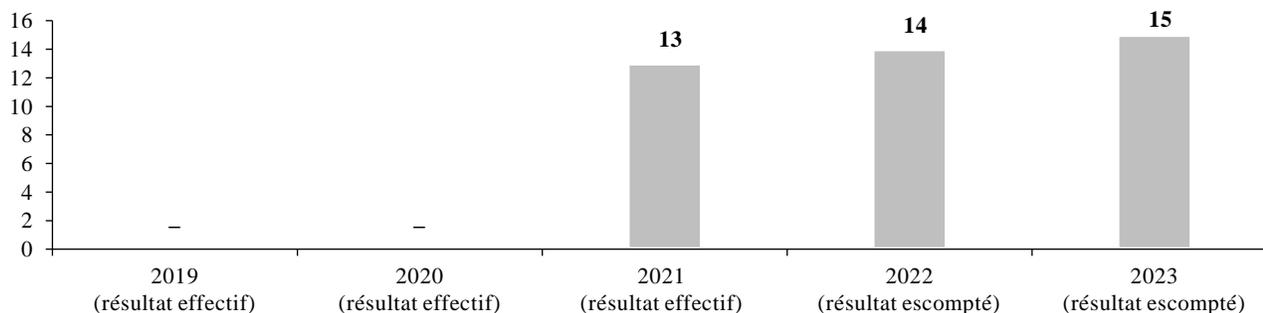
Résultat 2 : politiques macroéconomiques et questions de financement du développement dans l'optique d'une croissance durable et inclusive après la pandémie

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 21.56 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption par l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, le Chili, la Colombie, la Jamaïque, le Pérou et l'Uruguay de 13 politiques, mesures et stratégies relatives aux questions macroéconomiques et au financement du développement visant à assurer un relèvement durable après la pandémie de COVID-19, ce qui a permis de faire mieux que l'objectif prévu, à savoir 12 politiques.
- 21.57 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.X).

Figure 21.X

Mesure des résultats : nombre de politiques, mesures et stratégies d'ordre macroéconomique et dans le domaine du financement du développement qui visent à assurer un relèvement durable après la pandémie de COVID-19 (résultat cumulé)



Résultat 3 : politiques en matière de fiscalité, de finances et d'emploi visant à garantir un relèvement porteur de changements

Projet de plan-programme pour 2023

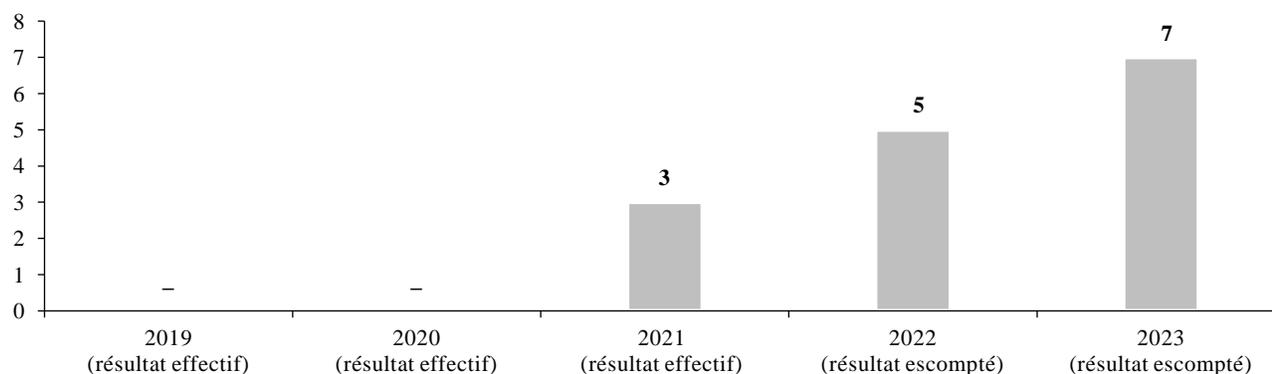
21.58 L'Amérique latine et les Caraïbes ont été la région la plus touchée par la pandémie de COVID-19 et ont enregistré la plus forte contraction de l'activité économique et de l'emploi dans le monde. Les problèmes structurels existants (niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité, structures productives fondées sur les produits de base, fort taux d'emploi informel, faibles systèmes de protection sociale, entre autres) ont limité la capacité des pays à faire face à la crise. Toutefois, la pandémie a également montré à quel point la mise en place de politiques actives en matière de fiscalité, de finances et d'emploi peut transformer les conditions économiques et sociales. Pour être durables à moyen terme, ces mesures doivent être accompagnées de politiques macroéconomiques favorables et d'un cadre solide de financement du développement. Dans le cadre du sous-programme, on a soutenu l'élaboration de politiques par les États membres afin de répondre aux besoins immédiats de la crise en analysant en temps voulu les tendances actuelles et émergentes en matière de politiques budgétaires et financières et de politiques d'emploi et en élaborant des propositions de politiques, ainsi qu'en contribuant aux réunions à distance des ministres des finances.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.59 L'enseignement tiré est le suivant : on doit davantage contribuer à l'élaboration de politiques en matière de fiscalité, de finances et d'emploi afin de créer une dynamique permettant d'assurer un relèvement porteur de changements qui comble les écarts de développement structurels. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on fournira des analyses politiques appliquées supplémentaires, un suivi macroéconomique et une assistance technique sur demande pour aider les États membres à définir des politiques, mesures et stratégies en matière de fiscalité, de finances et d'emploi favorables à la croissance et axées sur le développement.
- 21.60 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XI).

Figure 21.XI

Mesure des résultats : nombre de références dans les documents officiels à l'analyse et aux recommandations politiques du sous-programme (résultat cumulé)



Produits

21.61 On trouvera dans le tableau 21.5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.5

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	10	6	6
1. Séminaires, réunions d'experts, ateliers et formations sur les politiques macroéconomiques et financières en Amérique latine et dans les Caraïbes	10	10	6	6
Publications (nombre de publications)	14	14	11	13
2. <i>Étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes</i>	1	1	1	1
3. <i>Fiscal Panorama of Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
4. <i>Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
5. Sur les politiques macroéconomiques, sectorielles et financières en Amérique latine et dans les Caraïbes	10	10	7	7
6. Sur des questions économiques propres à l'Uruguay	1	1	1	1
7. Sur une question hautement prioritaire relative aux politiques macroéconomiques et aux politiques de développement en Colombie	–	–	–	1
8. Sur les questions actuelles et émergentes touchant à la situation macroéconomique et au financement du développement au Brésil visant à favoriser une croissance durable et inclusive	–	–	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil rendus aux États membres, à leur demande, concernant l'analyse et la formulation de politiques macroéconomiques, budgétaires et monétaires, l'analyse macroéconomique et les systèmes de suivi du développement économique, ainsi que la conception et la mise en œuvre de programmes et de politiques de financement du développement axés sur le développement financier et productif et/ou la protection sociale ; services de conseil pour le Ministère uruguayen de l'économie et des finances sur les questions macroéconomiques ; fourniture de services de coopération technique aux organismes publics colombiens dans le domaine des questions économiques et budgétaires.

Bases de données et supports numériques : fourniture aux responsables politiques, au milieu universitaire, aux analystes du secteur privé et au grand public d'informations statistiques relatives aux variables économiques, monétaires et financières des pays de la région ; ensembles de données statistiques couvrant le fonctionnement des administrations, la dette publique, les recettes fiscales et les recettes provenant des ressources naturelles non renouvelables.

Sous-programme 4 Développement social et égalité sociale

Objectif

- 21.62 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer le bien-être général des habitants de la région et de parvenir à une plus grande égalité sociale et économique, conformément au Programme 2030 et dans le plein respect des droits humains.

Stratégie

- 21.63 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) aidera les pays à mettre en œuvre un programme régional de développement social inclusif, conformément aux résultats obtenus et aux accords conclus lors de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes en menant des travaux de recherche appliquée, en produisant des analyses, en diffusant des résultats, en fournissant des formations et des services consultatifs et en formulant des recommandations de politique générale, ainsi qu'en favorisant la concertation politique pour un développement social inclusif entre les responsables politiques, les universitaires, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes et en facilitant la mise en commun de données d'expérience et de bonnes pratiques ;
 - b) fournira le soutien susmentionné en concentrant ses efforts sur les domaines suivants : les multiples facettes de la pauvreté, des inégalités et du bien-être ; l'action visant à combler les écarts en matière de conditions de vie et à lutter contre les inégalités, notamment celles liées au genre, à l'origine raciale ou ethnique, à l'âge, au handicap ou au lieu de résidence ; l'action visant à assurer un accès à une protection sociale universelle, complète et durable ; les politiques d'inclusion sociale et professionnelle ; la coordination des politiques sociales, économiques et environnementales ; la promotion des politiques en matière de santé, de pensions de retraite et d'éducation en tant qu'éléments clés du développement social inclusif et l'amélioration de la capacité à adapter les politiques sociales aux nouveaux défis liés à des questions telles que la transition démographique, la migration, les changements dans le monde de l'emploi, les nouvelles technologies, les pandémies ou les changements climatiques ;
 - c) aidera les pays à renforcer leurs capacités ainsi que leur coopération technique en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des stratégies, politiques et programmes. Les travaux de recherche et les services consultatifs seront centrés en particulier sur : les systèmes de protection sociale fondés sur le plein respect des droits humains, l'égalité et la durabilité ; la protection et la promotion des droits des catégories de la population qui souffrent de discrimination et d'exclusion en raison de leur genre, de leur origine raciale ou ethnique, de leur âge, de leur handicap ou de leur lieu de résidence ; l'investissement social ; les systèmes d'éducation et de santé publique, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 4, 8, 10 et 16 ;
 - d) fournira aux homologues des connaissances actualisées sur la COVID-19 grâce à l'outil Web de l'Observatoire du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes et aidera

les gouvernements à faire face aux conséquences socioéconomiques de la COVID-19 au moyen de services consultatifs et d'activités de partage des connaissances dans les domaines de la politique sociale touchés par la crise.

- 21.64 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) une meilleure compréhension par les responsables politiques des difficultés et disparités sociales structurelles qui caractérisent la région ;
 - b) l'adoption de mesures et de politiques publiques visant à promouvoir une plus grande égalité sociale et économique et le bien-être général de la population de la région ;
 - c) l'élargissement et l'amélioration des systèmes de protection sociale qui prennent en compte l'incidence sociale de la pandémie, les nouveaux enjeux et d'autres événements catastrophiques, ainsi que l'importance de renforcer la résilience à l'avenir.

Exécution du programme en 2021

Amélioration de l'identification des personnes en situation de vulnérabilité et ayant besoin d'une protection sociale

- 21.65 Pendant la crise de la COVID-19, les systèmes d'information sociale et les registres sociaux se sont révélés être essentiels pour identifier les bénéficiaires ayant besoin de mesures de protection sociale et pour apporter le soutien nécessaire de manière rapide et efficace. Plusieurs innovations ont donc été mises en place dans la région afin d'étendre leur couverture et d'améliorer leur fonctionnement. Au cours des années précédentes, dans le cadre du sous-programme, on s'est employé à renforcer les capacités des fonctionnaires du Ministère du développement social du Paraguay, en fournissant des services consultatifs dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre des politiques sociales. En 2021, dans le cadre du sous-programme, on a aidé le Ministère du développement social du Paraguay à mettre en place un registre social des ménages, notamment en établissant un rapport présentant des recommandations relatives à sa conception et sa mise en œuvre. Cette amélioration du registre social permettra de classer les ménages du pays et d'identifier ceux qui sont confrontés à un manque de revenus et à une pauvreté multidimensionnelle et qui pourraient bénéficier de politiques et programmes sociaux. Cet outil contribuera également à la mise en œuvre du plan national de lutte contre la pauvreté, intitulé *Jajapo Paraguay*. D'autres services consultatifs sur les orientations stratégiques en vue du renforcement et de l'élargissement du registre seront fournis sur demande.
- 21.66 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.6).

Tableau 21.6
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
Élaboration du plan national de lutte contre la pauvreté <i>Jajapo Paraguay</i>	Lancement du plan national de lutte contre la pauvreté <i>Jajapo Paraguay</i>	Les domaines de renforcement du registre social des ménages sont identifiés comme un instrument de gestion du plan national de lutte contre la pauvreté

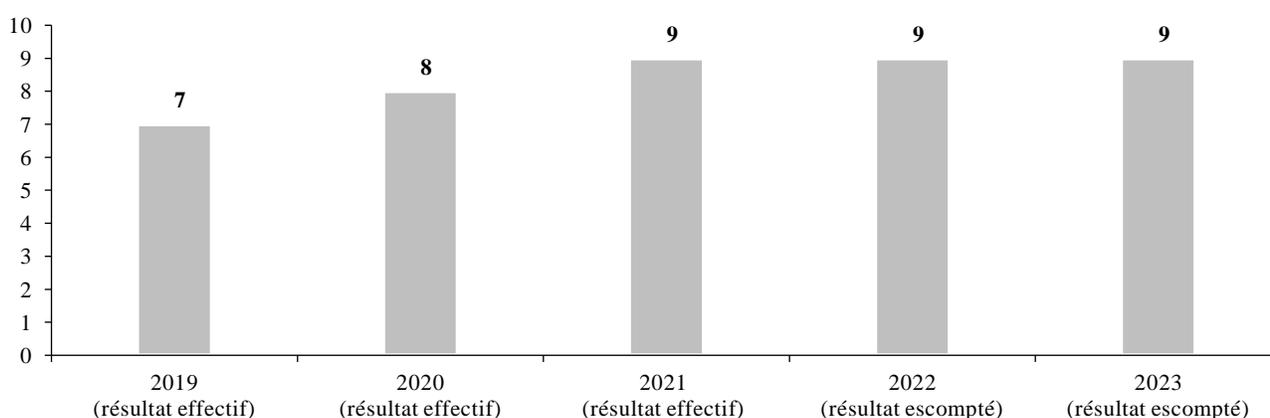
Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : des organismes à vocation sociale améliorés, plus efficaces, efficients, transparents et durables

- 21.67 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que neuf organismes à vocation sociale fassent état d'une amélioration de leur action grâce à l'assistance technique fournie par la CEPALC, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.68 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XII).

Figure 21.XII

Mesure des résultats : nombre d'organismes à vocation sociale faisant état d'une amélioration de leur action grâce à l'assistance technique fournie par la CEPALC (par année)



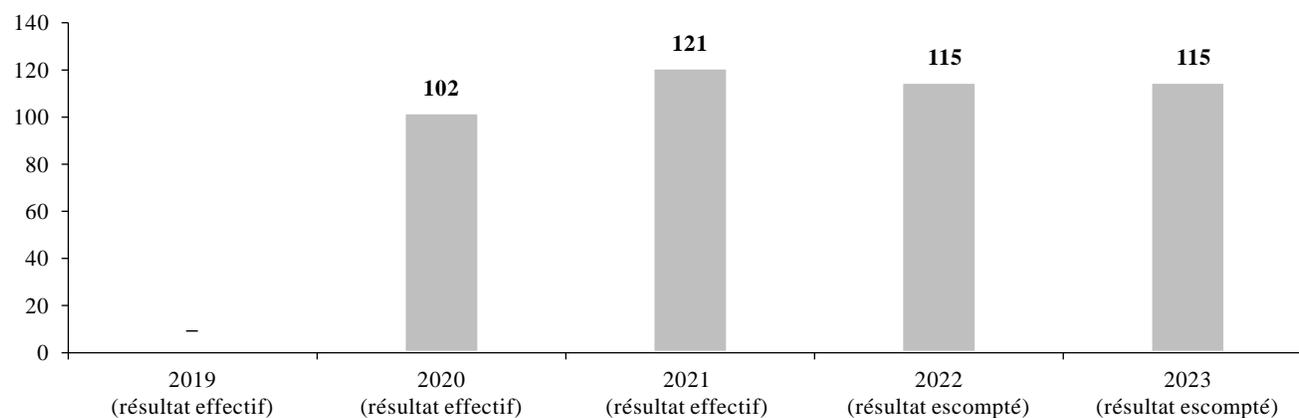
Résultat 2 : faire progresser les politiques sociales sectorielles et intersectorielles innovantes pour lutter contre les inégalités qui touchent les plus vulnérables

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 21.69 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer la capacité de 121 fonctionnaires nationaux à élaborer des politiques sociales sectorielles et intersectorielles innovantes, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 102 fonctionnaires nationaux.
- 21.70 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XIII).

Figure 21.XIII

Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires nationaux mieux à même d'élaborer des politiques sociales sectorielles et intersectorielles innovantes (par année)



Résultat 3 : des systèmes de protection sociale plus résilients

Projet de plan-programme pour 2023

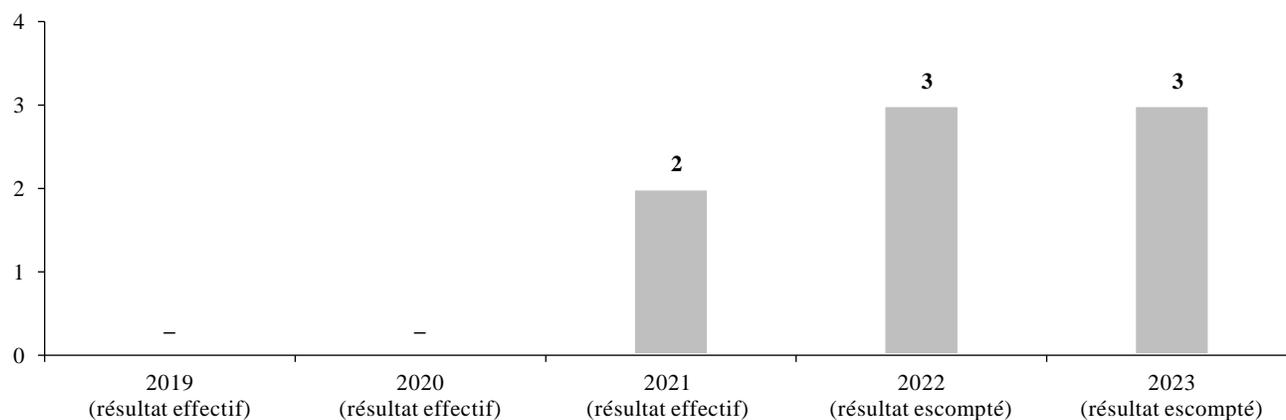
- 21.71 La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a subi de graves répercussions sociales et économiques en raison de la COVID-19. D'après les études réalisées par la CEPALC au cours des deux dernières années, la pauvreté et les inégalités auraient augmenté et les lacunes des systèmes de protection sociale seraient de plus en plus importantes dans un contexte marqué par des disparités structurelles. Pour y remédier, il a fallu créer de nouveaux programmes de protection sociale et innover les méthodes de prestation de services dans le domaine. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer les capacités des États membres en matière de conception, de mise en œuvre et d'amélioration de la protection sociale, des systèmes de santé et des politiques pour renforcer la résilience face aux conséquences des crises.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.72 L'enseignement tiré est le suivant : l'assistance technique fournie aux pays de la région doit être améliorée afin qu'ils soient mieux à même de faire face aux crises à venir et aux vulnérabilités qui pourraient apparaître. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on tirera parti des possibilités dans le domaine des technologies pour améliorer l'appui technique apporté aux pays de la région. Par ailleurs, on apportera un appui à l'élaboration de politiques innovantes pour améliorer les stratégies de protection sociale en cas de perturbation.
- 21.73 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XIV).

Figure 21.XIV

Mesure des résultats : nombre d'institutions nationales mieux à même de garantir la protection sociale en période de crise (chiffre annuel)



Produits

21.74 On trouvera dans le tableau 21.7 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.7

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'expert				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	10	10	1	9
1. Réunions du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	1	1	1	–
2. Session de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	9	9	–	9
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	1	2
3. Sur la protection sociale, les politiques d'inclusion sociale et professionnelle et les capacités humaines, dans le plein respect des droits humains, dans les systèmes de protection sociale ; l'investissement social et les nouveaux enjeux à prendre en compte dans les politiques sociales	2	2	1	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	14	14	14	14
4. Réunions d'experts visant à analyser l'élaboration de nouvelles recommandations de politique générale sur les droits de certaines catégories de population ; à examiner les mécanismes de promotion de la coordination au sein des systèmes de protection sociale selon une démarche fondée sur les droits et l'égalité ; à examiner les mécanismes qui contribuent à élargir les systèmes nationaux de protection sociale et à les rendre suffisants et durables ; à examiner les progrès accomplis grâce aux politiques publiques sur l'inclusion professionnelle et productive, ainsi que les obstacles qui restent à surmonter	8	8	8	8

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
5. Activités de formation sur la lutte contre la pauvreté, l'égalité et le bien-être, et l'accès aux réseaux de protection sociale	6	6	6	6
Publications (nombre de publications)	9	9	9	8
6. <i>Social Panorama of Latin America</i>	2	2	1	1
7. Études de bureaux de pays	3	3	3	2
8. Sur des sujets tels que les droits sociaux de certains groupes de population, la protection sociale, notamment l'accès à un travail décent, les politiques d'emploi productives et inclusives, la réduction de la pauvreté et la répartition des revenus, l'éducation et les politiques et programmes sociaux	4	4	5	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
9. Sur les politiques de développement social ; propositions analytiques et méthodologiques visant à favoriser la mise en œuvre universelle des politiques sociales, notamment dans le domaine de la protection sociale, et à renforcer leurs effets sur les inégalités, à améliorer la coopération intersectorielle et interinstitutionnelle et à améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques sociales	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : sur demande, conseils aux États membres au sujet des politiques sociales en faveur de l'égalité, de la prise de décisions en matière de politique sociale et des politiques et investissements sociaux ; propositions analytiques et méthodologiques visant à renforcer la coopération intersectorielle et interinstitutionnelle et, ainsi, à obtenir des gains d'efficacité et d'efficience ; conception, mise en œuvre et évaluation des politiques sociales.				
Bases de données et supports numériques : l'Observatoire du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui contient des bases de données sur le développement social, la jeunesse, les régimes de protection sociale non contributifs, le cadre institutionnel de l'action sociale et les engagements à l'échelle régionale.				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : outils de gestion des connaissances concernant notamment le renforcement du réseau d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement social.				

Sous-programme 5

Égalité des genres et autonomie des femmes²

Objectif³

- 21.75 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'égalité des genres et l'autonomie des femmes dans les stratégies de développement durable des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Stratégie

- 21.76 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :

² Titre révisé en application de la résolution 751 (PLEN.36) du Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) datée du 3 décembre 2021.

³ Ibid.

- a) continuera de produire des connaissances et de fournir des statistiques et des indicateurs relatifs au genre, en élargissant la portée des données et des indicateurs fournis par l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes et en améliorant la qualité ;
- b) continuera d'apporter un appui technique à la prise en compte des questions de genre dans les travaux de la Conférence statistique des Amériques et de ses groupes de travail ;
- c) fournira une assistance technique aux pays de la région pour les aider à élaborer des politiques visant à promouvoir l'égalité des genres, et renforcera les capacités des mécanismes nationaux de promotion des femmes ainsi que celles des organismes nationaux de statistique ;
- d) encouragera la diffusion accrue des publications et des résultats de recherche parmi les décideurs et les autres parties prenantes. Une attention toute particulière sera accordée à l'autonomie économique des femmes, dans le cadre d'une démarche globale tenant également compte de l'autonomie corporelle et de l'autonomie de décision ;
- e) mènera ses activités de production de connaissances et de recherche et fournira son assistance technique, le cas échéant, de manière à proposer diverses solutions envisageables sur le plan socioéconomique dans le contexte de la reprise après la pandémie.

21.77 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) les organismes nationaux de statistique produiront davantage de statistiques genrées ;
- b) les États membres seront mieux à même d'élaborer des politiques en faveur de l'égalité des genres et de mettre en œuvre le Programme 2030 ;
- c) l'égalité des genres progressera dans la région ;
- d) on pourra mettre en œuvre les recommandations tenant compte des questions de genre qui auront été formulées en vue de limiter les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 par une reprise rapide qui ne laisse personne de côté.

Exécution du programme en 2021

Mise en place efficace d'un système de soins pour Bogota grâce à des cartes géoréférencées

- 21.78 En 2020, le Conseil municipal de Bogota a adopté un plan de développement de district pour 2020-2024 intitulé « Un nouveau contrat social et environnemental pour la Bogota du XXI^e siècle », qui constitue un plan d'action dans le cadre duquel sont énoncés les politiques, les programmes, les stratégies et les projets que l'Administration de district doit mettre en œuvre pour redistribuer plus équitablement les coûts et les avantages de la vie à Bogota et favoriser la reprise des activités socioéconomiques et culturelles après la pandémie. En 2020 et 2021, le sous-programme a apporté une assistance technique par la cartographie et la formulation de stratégies de viabilité financière pour les services à fournir dans le cadre du système de soins de district, ce qui a permis de renforcer le système de protection sociale en l'orientant vers la coresponsabilité et qui représente une étape importante dans le processus engagé pour placer l'économie des soins au cœur de la politique économique. L'appui technique fourni par le sous-programme a contribué à la systématisation de l'expérience d'autres pays et à la définition de critères socioterritoriaux pour la mise en place du système de soins en question, ainsi qu'à l'établissement de scénarios concernant sa viabilité financière.
- 21.79 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.8).

Tableau 21.8
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	L'Administration de district de Bogota est plus à même de concevoir et de mettre en place le système de soins de district, de reconnaître les bonnes pratiques régionales et internationales en matière d'estimation de la demande et de l'offre de soins dans la ville et de définir des stratégies de financement appropriées	L'Administration de district de Bogota met en place le système de soins de district, notamment grâce à des cartes géoréférencées dont ont été extraits des données sur l'offre et la demande de soins et des indicateurs concernant les questions d'égalité des genres

Résultats escomptés pour 2023

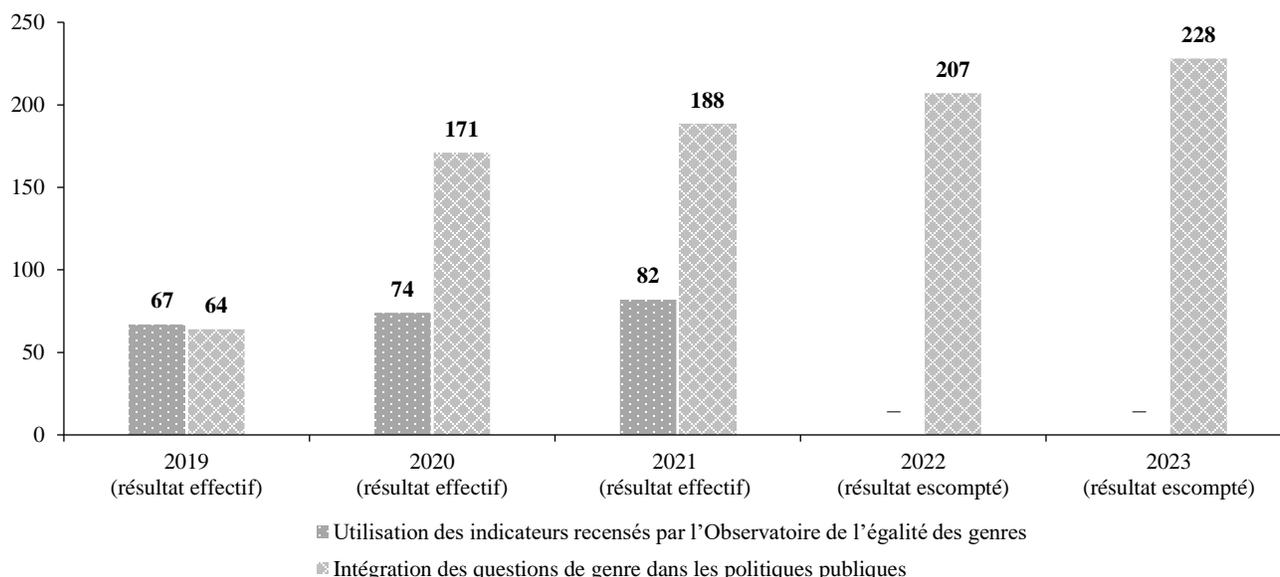
Résultat 1 : renforcement des capacités statistiques compte tenu des questions de genre

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 21.80 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 82 fonctionnaires nationaux soient formés à l'utilisation des indicateurs recensés par l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes, et 188 fonctionnaires nationaux à l'intégration des questions de genre dans les politiques publiques, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.81 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XV).

Figure 21.XV

Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires nationaux formés à l'utilisation des indicateurs recensés par l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes, et nombre de fonctionnaires nationaux formés à l'intégration des questions de genre dans les politiques publiques (résultat cumulé)



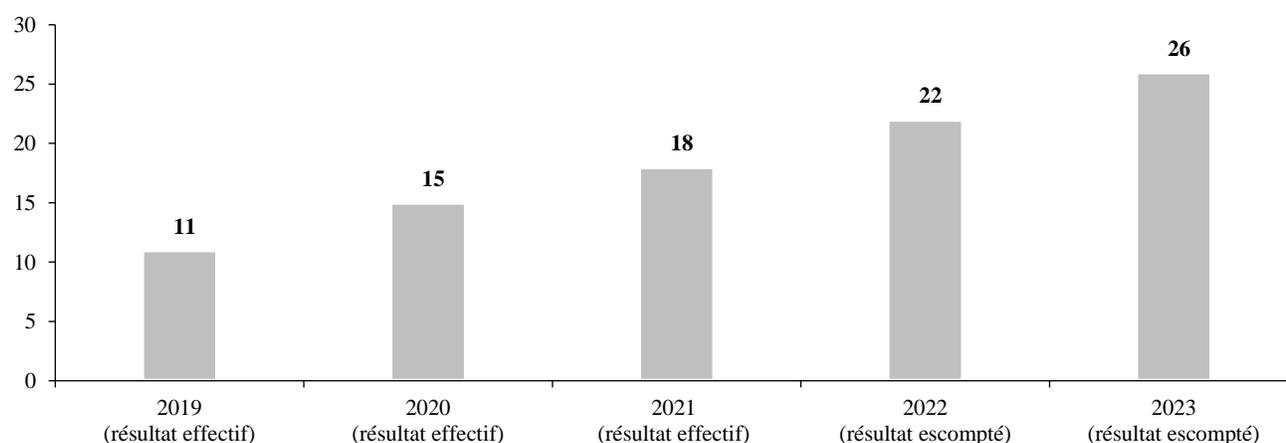
Résultat 2 : renforcement des capacités en matière de formulation et de mise au point de politiques visant à assurer l'égalité des genres

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 21.82 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé à ce que 18 parties prenantes dans la région fassent état d'une amélioration dans la formulation et la mise au point de politiques visant à assurer l'égalité des genres, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.83 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XVI).

Figure 21.XVI

Mesure des résultats : nombre de parties prenantes de la région faisant état d'une amélioration dans la formulation et la mise au point de politiques visant à assurer l'égalité des genres (résultat cumulé)



Résultat 3 : amélioration des politiques publiques liées au cadre juridique régissant les soins dans les pays de la région

Projet de plan-programme pour 2023

- 21.84 Par politiques publiques de soins, on entend celles qui visent à garantir le bien-être physique et émotionnel quotidien des personnes présentant un certain niveau de dépendance, en intervenant dans l'organisation sociale des soins et en établissant des droits aux soins. Ces politiques peuvent se traduire par ce qui suit, entre autres choses : un congé de maternité et d'allaitement ; un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'aidant permettant de s'occuper de personnes dépendantes de tous âges ; la mise en place de services de prise en charge en dehors du milieu familial et la facilitation de l'accès à ces services ; l'adoption de lois interdisant la discrimination dans l'emploi contre les femmes et les hommes ayant des enfants ; une législation sur la responsabilité partagée pour les familles et la collectivité ; des dispositifs de soins et d'intégration sociale à l'intention des personnes en situation de handicap ; le versement d'allocations aux aidants ; des règles constitutionnelles concernant les aidants non rémunérés. Dans le cadre du sous-programme, on a travaillé sur ces questions et tenu à jour un répertoire des lois pertinentes qui contient des informations sur plus de 200 lois adoptées par 36 pays de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.85 L'enseignement tiré est le suivant : il faut s'attaquer aux obstacles structurels à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, rendus plus difficiles encore à surmonter par la pandémie de COVID-19. Cette pandémie a fait reculer de plus d'une décennie la participation des femmes au

marché du travail⁴, aggravant la féminisation de la pauvreté et alourdissant pour elles la charge des soins dans le milieu de vie. Compte tenu de cet enseignement, on mettra davantage l'accent, dans le cadre du sous-programme, sur les systèmes de soins dans le contexte d'un relèvement durable, en prévision de la quinzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui se tiendra sur le thème de l'avènement d'une société des soins et des perspectives de relèvement durable, dans le respect de l'égalité des genres, qu'elle peut créer. Cette session constituera une étape importante dans la promotion de systèmes de soins complets, du travail décent et de la participation pleine et entière des femmes dans les secteurs stratégiques de l'économie, en vue d'un relèvement durable et porteur de changement qui s'effectue dans le respect de l'égalité.

21.86 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.9).

Tableau 21.9
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
10 règlements relatifs aux soins sont approuvés dans 8 pays de la région	À la quatorzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, et conformément au paragraphe 26 de l'Engagement de Santiago, les gouvernements de la région conviennent de prendre des mesures en vue de la conception de systèmes de soins globaux dans une perspective de genre pour répondre aux différents besoins de la population en matière de soins, dans le cadre des systèmes de protection sociale	Le Pérou approuve une résolution ministérielle définissant les soins dans le milieu de vie et jette les bases d'un système de soins national	À la quinzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, le dialogue public-privé sur l'organisation sociale des soins progresse et les autorités nationales s'accordent sur la nécessité d'adopter une approche du développement dans laquelle les soins occupent une place centrale	Les pays de la région tiennent davantage encore compte des questions de genre dans la conception des cadres normatifs liés aux soins

Produits

21.87 On trouvera dans le tableau 21.10 les produits retenus pour le sous-programme.

⁴ Voir CEPALC, « The economic autonomy of women in a sustainable recovery with equality », Rapport spécial COVID-19 n° 9, février 2021.

Tableau 21.10

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'expert				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	12	14	6
1. Réunions du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	9	9	1	6
2. Réunions préparatoires sous-régionales organisées dans les Caraïbes, en Amérique du Sud et en Amérique centrale	–	–	3	–
3. Session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	–	–	10	–
4. Réunions avec les organismes et organisations participant aux travaux de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes	3	3	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
5. Sur le travail non rémunéré et la protection sociale des femmes, l'égalité des genres et les politiques de développement durable, et l'autonomie économique et corporelle des femmes	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	8	9	9
6. Programme de formation à l'intention des organismes publics, axé sur les politiques publiques en faveur de l'égalité des genres, sur l'autonomie économique des femmes, sur la planification du développement compte tenu des questions de genre et sur les statistiques générées	5	5	8	5
7. Réunions consacrées à l'examen de questions d'importance prioritaire recensées lors des quatorzième et quinzième sessions de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, notamment l'évaluation des meilleures pratiques et des difficultés rencontrées en matière d'application des politiques relatives au genre, la promotion des mesures économiques propres à favoriser l'égalité des genres, le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et l'analyse des politiques portant sur l'égalité des genres et l'autonomie des femmes	3	3	1	4
Publications (nombre de publications)	5	5	6	5
8. Sur l'analyse des questions de genre, notamment sur les politiques de prise en compte systématique du genre, sur l'autonomie économique et corporelle des femmes, sur la pauvreté vue sous l'angle du genre et sur la mise en œuvre de la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030	5	5	5	5
9. En vue de la quinzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	–	–	1	–
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils, à la demande des États membres, sur les politiques publiques d'intégration des questions de genre et de renforcement des institutions, sur les méthodes et outils pour l'élaboration de politiques publiques et sur les questions relatives à l'application des accords internationaux sur l'égalité des genres.				

Bases de données et supports numériques : site Web de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes et site Web de la CEPALC présentant des statistiques genrées et notamment des données provenant d'enquêtes sur les budgets-temps réalisées auprès des ménages ou d'autres sources.

Sous-programme 6

Population et développement

Objectif

- 21.88 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'intégrer pleinement les questions démographiques dans la planification du développement et les politiques et programmes de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Stratégie

- 21.89 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) fournira aux institutions nationales et locales une formation sur les analyses, les estimations et projections démographiques, générera des connaissances sur la population et les tendances démographiques dans la région aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et améliorera l'exploitation des données issues des recensements, des statistiques de l'état civil et des résultats des enquêtes en produisant des données et en mettant au point des procédures, des programmes informatiques et des systèmes d'information. En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région, les activités menées contribueront principalement à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 3, 5, 7, 10 et 17 ;
 - b) prêtera un appui technique aux activités visant à donner suite aux accords internationaux pertinents, notamment le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, le Consensus de Montevideo sur la population et le développement, le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en tenant compte des questions relatives au genre et au handicap et des considérations ethniques, et aux cibles du Programme 2030 relatives à la population ;
 - c) prêtera une assistance technique à la planification, la conception, la mise en œuvre et la diffusion de recensements de la population et des logements et à la prise en compte de facteurs sociodémographiques dans la formulation des politiques publiques destinées à être appliquées à l'échelle nationale ou locale. Des ateliers et séminaires seront organisés pour faciliter la coopération Sud-Sud, l'établissement de réseaux et la mise en commun de données sur les succès obtenus ;
 - d) mènera et diffusera des travaux de recherche appliquée et d'analyse sur des questions clés telles que le vieillissement de la population, la fécondité des adolescentes, les personnes en situation de handicap, les migrations internationales ou les incidences socioéconomiques de la transition démographique, dont des recommandations sur les moyens de réduire les inégalités. On emploiera les technologies de l'information et des communications pour atteindre le grand public ;
 - e) continuera de jouer un rôle moteur pour la région au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations et d'autres réseaux consacrés aux questions de population, par exemple celui des Comptes de transferts nationaux, ainsi qu'à travailler en étroite collaboration avec les entités responsables d'autres sous-programmes de la CEPALC et avec les bureaux sous-régionaux et

à chercher à établir des synergies, avec d'autres entités des Nations Unies concernées par les questions de population et d'autres organisations internationales et intergouvernementales ;

- f) se concentrera, le cas échéant, sur les répercussions qu'a eues la pandémie sur les différents groupes de population et la nécessité de tenir compte de la diversité des situations dans les stratégies de planification du développement, et analysera et diffusera des recommandations fondées sur des données factuelles ainsi que des données d'expérience nationales de diverses manières, notamment au moyen de dialogues virtuels et de formations.

21.90 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) un renforcement du suivi des tendances démographiques par les autorités locales et nationales ;
- b) une utilisation accrue des analyses et estimations démographiques ainsi que d'autres instruments de connaissance des faits sur lesquels fonder l'élaboration des politiques ;
- c) l'obtention rapide d'informations sur les besoins des divers groupes de population que la pandémie de COVID-19 touche de manière disproportionnée, notamment de ce dont ils auront besoin pendant le relèvement.

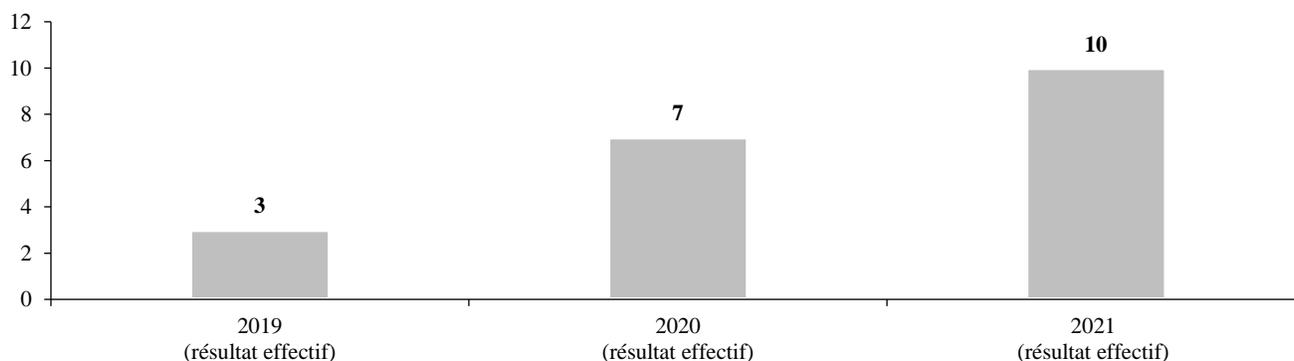
Exécution du programme en 2021

Les systèmes statistiques nationaux ont trouvé des moyens de renforcer la capacité de produire des données sur les migrations internationales

- 21.91 La mise en œuvre du Programme 2030 et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a accru la demande de données exactes, détaillées et à jour pour mesurer les migrations. Compte tenu de l'intensification et de l'évolution des mouvements migratoires, ainsi que des nombreuses manières dont les migrants contribuent au développement des pays d'origine et de destination, il faut également disposer de données ventilées par statut migratoire. Or les données sur les migrations internationales présentent des lacunes qui entravent l'exécution des accords internationaux et la prise de décisions fondées sur la connaissance des faits. Le sous-programme a aidé les pays de la région à recenser les lacunes de leurs systèmes statistiques, leur a fourni une assistance technique et a facilité l'échange de données d'expérience nationales en vue d'éclairer l'élaboration des politiques publiques. Il a encouragé l'adoption d'une démarche globale et coordonnée en vue de l'exploitation de toutes les sources de données publiques et de la participation des milieux universitaires. On a aussi envisagé de consulter un large éventail de parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, afin de mieux comprendre la situation des migrants dans la région et leur contribution au développement.
- 21.92 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XVII).

Figure 21.XVII

Mesure des résultats : nombre de pays de la région ayant évalué la capacité des systèmes statistiques nationaux de produire les données sur les migrations internationales requises pour la mise en œuvre et le suivi des accords internationaux



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : davantage de pays disposent de meilleures informations pour étayer les politiques touchant aux migrations dans la région

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

21.93 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer la capacité des pays de la région de produire des données et des informations de nature à faciliter la mise en œuvre et le suivi du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (examen mondial prévu pour 2022) et du Consensus de Montevideo sur la population et le développement (examen régional également prévu pour 2022), grâce à quoi 17 pays ont pu présenter leur premier rapport sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et sur les progrès réalisés au regard du chapitre F du Consensus de Montevideo, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.

21.94 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.11).

Tableau 21.11
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les pays produisent des données et recensent les lacunes existantes en vue du premier examen de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	12 pays présentent leur premier rapport sur la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et sur les progrès réalisés au regard du chapitre F du Consensus de Montevideo	17 pays présentent leur premier rapport sur la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et sur les progrès réalisés au regard du chapitre F du Consensus de Montevideo	Les pays de la région participent à l’examen mondial et disposent de meilleures données	Les pays de la région échangent des données d’expérience et les enseignements qu’ils ont tirés en ce qui concerne les données relatives aux migrations dans le cadre de l’examen mondial de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

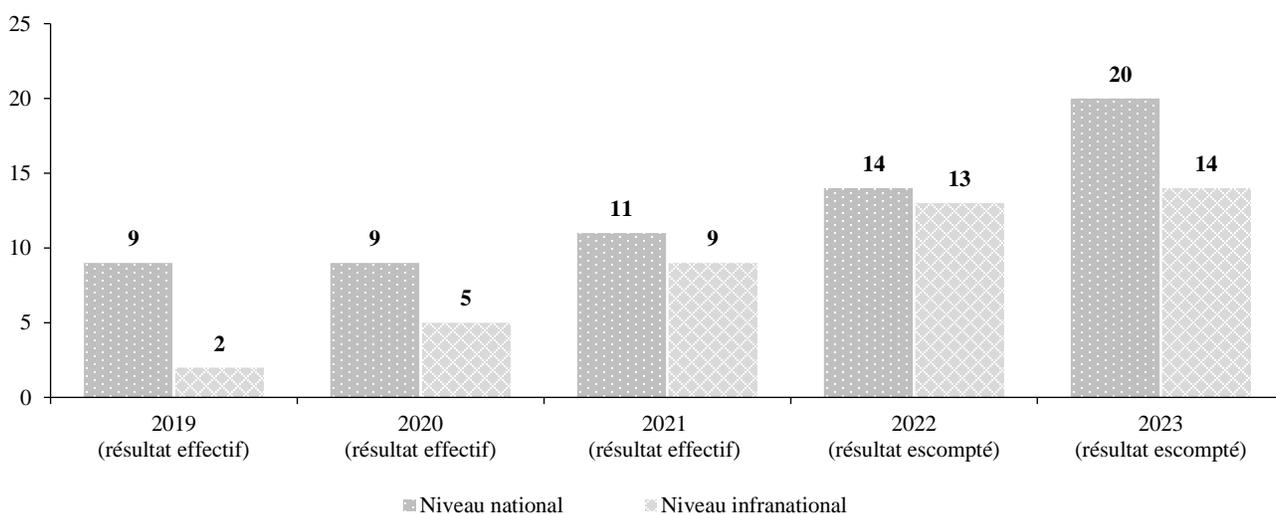
Résultat 2 : renforcement des capacités des pays à réaliser des estimations et des projections démographiques au niveau infranational

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 21.95 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé 11 pays à mettre à jour leurs estimations et projections démographiques au niveau national et 9 pays à le faire au niveau infranational, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.
- 21.96 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XVIII).

Figure 21.XVIII

Mesure des résultats : nombre de pays ayant mis à jour leurs estimations et projections démographiques aux niveaux national et infranational, ou selon d’autres critères de ventilation (résultat cumulé)



Résultat 3 : adoption de méthodes innovantes dans la conduite des recensements

Projet de plan-programme pour 2023

- 21.97 La pandémie de COVID-19 ayant compromis les recensements que de nombreux pays prévoient de réaliser entre 2020 et 2022, il s’est révélé nécessaire de faire preuve d’innovation. On s’est employé, dans le cadre du sous-programme, à recenser les méthodes innovantes qui pouvaient être adoptées, telles que la collecte de données par entretiens individuels assistés par ordinateur, l’autodénombrement sur le Web et l’emploi de dispositifs portables pour le dénombrement sur le terrain et l’actualisation cartographique. Ces innovations peuvent accroître l’efficacité du processus de recensement et améliorer la qualité des données recueillies.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.98 L’enseignement tiré est le suivant : il faut renforcer les capacités en ce qui concerne certains aspects essentiels du processus de recensement, notamment l’adoption d’innovations techniques et ses conséquences sur les futures phases de recensement, l’élaboration du questionnaire sur la base des enseignements tirés et des normes et recommandations régionales et internationales, et l’ajout de questions nouvelles, compte tenu des dynamiques démographiques et sociales qui se sont fait jour, notamment en raison de la pandémie. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s’attachera à orienter l’assistance technique vers le renforcement des capacités nationales en matière de recensement, la facilitation de l’échange de données d’expérience et d’enseignements entre les pays, la promotion de l’innovation dans les différentes phases du recensement (planification, actualisation cartographique, collecte des données, traitement des

données) et le système de gestion opérationnelle et de contrôle, ce qui améliorera les outils et les méthodes employés.

21.99 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.12).

Tableau 21.12
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
Le Brésil, le Costa Rica et le Mexique recourent à des outils innovants dans la préparation de leurs recensements de 2020	Le Mexique procède à son recensement. L'Argentine, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, l'Équateur, le Panama et le Venezuela (République bolivarienne du) reportent la date de leur enquête de recensement et commencent à envisager le recours à des outils innovants	La Bolivie (État plurinational de), Cuba, le Honduras, le Paraguay et la République dominicaine envisagent d'adopter des outils innovants	Les pays qui procèdent à leur recensement en 2022 recourent à des outils innovants	Les pays qui procèdent à leur recensement en 2022 recourent à des outils innovants dans la diffusion des résultats Les pays qui procèdent à leur recensement en 2023 recourent à des outils innovants

Produits

21.100 On trouvera dans le tableau 21.13 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.13
Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'expert				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	18	9	9	9
1. Session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	9	–	9	–
2. Réunions du Bureau de la Conférence	9	9	–	9
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
3. Sur les migrations, les incidences socioéconomiques de la dynamique des populations, les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine, et le vieillissement, notamment selon une analyse tenant compte des questions de genre	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	72	72	73	73
4. Réunions d'experts consacrées aux changements démographiques et à leurs conséquences sur le développement, y compris aux questions liées aux populations autochtones et aux personnes d'ascendance africaine, aux questions liées au vieillissement, aux personnes handicapées et aux migrants, à l'application des recommandations issues de la Conférence régionale sur la population et le développement, et aux recensements de la population	8	8	5	5
5. Ateliers sur les analyses et projections démographiques, sur REDATAM ^a (système d'information consacré aux recensements), sur les variables sociodémographiques et les questions émergentes dans les politiques, programmes et projets de développement, ainsi que sur la population et le développement	16	16	20	20
6. Cours sur l'analyse démographique tenant compte des questions de genre	44	44	44	44
7. Cours sur les méthodes et techniques d'analyse quantitative	4	4	4	4
Publications (nombre de publications)	9	9	8	8
8. Sur la démographie et sur la population et le développement	3	3	3	3
9. Sur la démographie et la prise en compte des questions de genre, sur les tendances démographiques chez les peuples autochtones et les populations d'ascendance africaine, sur les tendances sociodémographiques concernant les personnes en situation de handicap, et sur la population et le développement	5	5	5	5
10. Sur le développement socioéconomique dans les régions de l'Argentine	1	1	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	3
11. Concernant les projections démographiques et les recensements de la population	1	1	1	1
12. Sur le vieillissement et le développement et sur REDATAM ^a	2	2	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils, à la demande des États membres, sur la population et le développement ; collecte de données, analyses démographiques et méthodes d'établissement de projections et d'estimations démographiques ; consultations et conseils sur la prise en compte de variables sociodémographiques dans les politiques, programmes et projets de développement, compte tenu des questions de genre et des différentes composantes de la population ; tenue, dans la région, de forums intergouvernementaux sur les questions de population et de développement ; mise en œuvre du Consensus de Montevideo sur la population et le développement, de la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Bases de données et supports numériques : bases de données sur les tendances et les projections démographiques, la répartition géographique et l'urbanisation ; les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, la maternité et les migrations ; utilisation du logiciel REDATAM pour traiter, analyser et diffuser les données tirées des recensements ; plateforme de suivi de la mise en œuvre du Consensus de Montevideo sur la population et le développement.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : pages consacrées au sous-programme sur le site Web de la CEPALC.

^a REDATAM (acronyme de « retrieval of data for small areas by microcomputer ») est un système de recherche par micro-ordinateur des données de recensement pour des zones de faible étendue. REDATAM+SP (abréviation « R+SP ») est la version la plus récente de la quatrième génération du logiciel. Il peut être utilisé en anglais, en espagnol ou en portugais.

Sous-programme 7

Développement durable et établissements humains

Objectif

- 21.101 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer l'intégration et la prise en compte des préoccupations et des possibilités en matière d'environnement, de climat et de gestion urbaine dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, en veillant à suivre une approche fondée sur les droits humains et à ne laisser personne de côté.

Stratégie

- 21.102 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) enrichira les connaissances disponibles sur le profil économique, social et environnemental des pays de la région et continuera de rassembler les gouvernements nationaux et infranationaux, les membres des milieux universitaires et de la société civile et d'autres parties prenantes et de les faire participer à ses activités afin de promouvoir la prise de décisions participative ;
 - b) évaluera les progrès accomplis par les pays dans l'intégration des critères de durabilité dans les politiques publiques, notamment en procédant au suivi de l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, comme prévu dans l'Accord d'Escazú, et en fournissant un appui au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable ;
 - c) renforcera les capacités des pays en matière d'élaboration et d'application de politiques publiques visant à la durabilité des établissements humains et à la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes, des contributions déterminées au niveau national comme prévu dans l'Accord de Paris et des décisions prises dans le cadre de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
 - d) mènera les activités susmentionnées sous la forme de travaux de recherche qui aboutiront à la publication d'études, l'organisation de réunions de groupes d'experts, de séminaires et d'ateliers, ou la fourniture d'une assistance technique aux États membres qui en feront la demande en vue d'atteindre les objectifs de développement durable n^{os} 11, 12, 13, 15 et 16 ;
 - e) promouvra la création de réseaux regroupant une large gamme de parties prenantes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement et dans les secteurs économiques et sociaux concernés par le développement durable : institutions publiques, milieux universitaires, organisations de la société civile, représentants du secteur privé ou organes sectoriels compétents ;
 - f) continuera de tenir des consultations et de mener des activités conjointes avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, notamment le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), ainsi qu'avec les banques régionales et sous-régionales de développement ;
 - g) fournira un appui à la conception de plans de relance économique pour aider les pays à se relever de la pandémie de COVID-19, sur la base d'études concernant certains secteurs économiques menées à l'échelle régionale et nationale.
- 21.103 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) des politiques bien conçues qui tiennent compte des trois piliers du développement durable, notamment des politiques sur le développement durable et la performance environnementale et sur les incidences économiques des changements climatiques, ou encore des politiques en faveur d'établissements humains durables et inclusifs ;

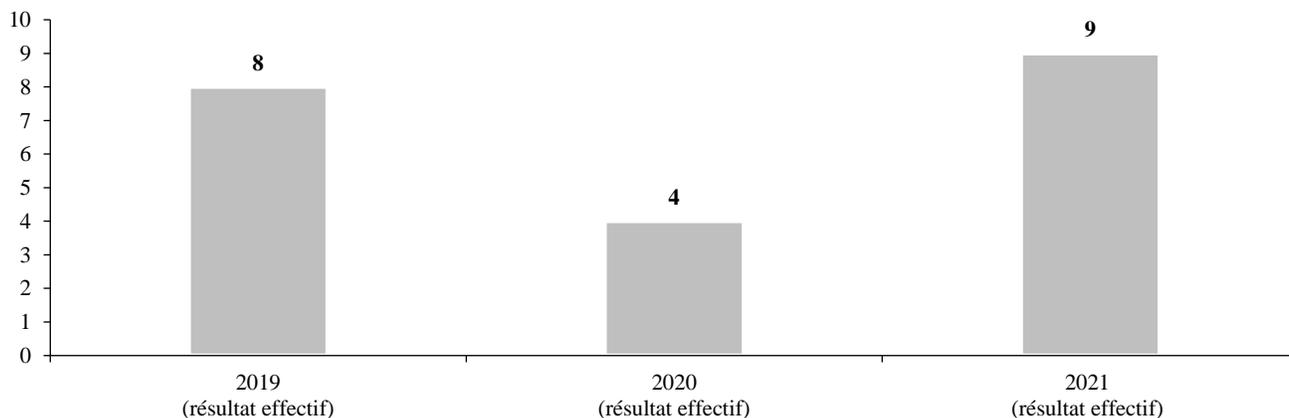
- b) une meilleure prise en considération des critères relatifs au développement durable et aux changements climatiques dans tous les domaines de l'administration publique ;
- c) l'élaboration de lignes directrices pour la mise en œuvre de plans économiques en faveur d'une économie à faibles émissions et plus résiliente, qui crée des emplois et stimule le bien-être économique.

Exécution du programme en 2021

Une action climatique renforcée en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce à l'appui apporté à la présidence de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

- 21.104 Pendant la présidence chilienne de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au nom de la région Amérique latine et Caraïbes, la CEPALC a apporté un appui à 21 initiatives visant à renforcer l'action régionale en faveur du climat. En 2021, dans le cadre du sous-programme, elle a fourni une assistance technique essentielle à la mise en œuvre de 9 initiatives, en plus des 12 initiatives sur lesquelles elle avait déjà travaillé au cours de l'année préparatoire et de la première année de la présidence. Ces neuf nouvelles initiatives, toutes de portée régionale, touchaient à l'interface science-politique, l'action climatique menée au niveau infranational et par le secteur privé, l'agriculture, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, les peuples autochtones et les communautés locales, la transition juste, ainsi que l'hydrogène et l'économie circulaire. Innovantes sous certains aspects et, en ce qui concerne l'action climatique, fondées sur des méthodes de pointe, elles ont mis en évidence l'engagement renouvelé des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à continuer de renforcer leurs capacités dans ces domaines.
- 21.105 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XIX).

Figure 21.XIX
Mesure des résultats : nombre d'initiatives régionales visant à renforcer l'action climatique mises en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : amélioration de l'information disponible pour la planification urbaine dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 21.106 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la pleine accessibilité à la Plateforme sur les questions urbaines et les villes des 33 pays de la région⁵ et à la publication de contenus supplémentaires tels que les politiques urbaines nationales, les instruments de financement existants et des données démographiques, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée.
- 21.107 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.14).

Tableau 21.14
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Achèvement de la conception de la Plateforme et mise au point du contenu	Pré-lancement de la Plateforme lors du Forum urbain mondial ; lancement de la Plateforme à l'occasion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	Plateforme sur les questions urbaines et les villes pleinement accessible, dans laquelle on trouve des informations concrètes sur chacun des 33 pays de la région Amérique latine et Caraïbes	Accès des États membres à des contenus supplémentaires sur la Plateforme, notamment dans chacun des 6 domaines thématiques énoncés dans le Nouveau Programme pour les villes	Accès des États membres à des contenus supplémentaires sur la Plateforme, notamment les politiques en faveur de la durabilité

Résultat 2 : une forte impulsion en faveur de la durabilité à l'appui d'une relance porteuse de changement et durable dans le cadre du Programme 2030

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 21.108 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé deux pays, le Chili et la Colombie, à mettre au point des moyens d'action propices au développement durable, par exemple des moyens d'estimer le prix social du carbone dans les investissements publics, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.109 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.15).

⁵ <https://plataformaurbana.cepal.org/en>.

Tableau 21.15
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les secteurs qui favorisent le développement durable et à faibles émissions sont recensés	Les États membres ont accès à un cadre global à l'appui d'une relance durable	Le Chili et la Colombie mettent au point des moyens d'action propices au développement durable	2 pays supplémentaires de la région élaborent des stratégies ou d'autres moyens d'action propices au développement durable	2 pays supplémentaires de la région élaborent des stratégies ou d'autres moyens d'action propices au développement durable

Résultat 3 : des progrès dans l'action en faveur de systèmes financiers qui permettent de lutter contre les changements climatiques et aident à appliquer le Programme 2030 et à atteindre les objectifs de développement durable

Projet de plan-programme pour 2023

21.110 La région a besoin de politiques bien conçues et dûment mises en œuvre grâce auxquelles les systèmes financiers puissent permettre de surmonter les difficultés posées par les changements climatiques et d'atteindre les objectifs de développement durable après la pandémie de COVID-19. Ces politiques créeront des emplois, appuieront la croissance économique et seront sources d'innovations tout en favorisant l'avènement d'une économie résiliente et à faibles émissions. Dans le cadre du sous-programme, on a suivi l'évolution du financement de l'action climatique dans la région et diffusé ces informations dans divers cadres tels que le trente-troisième séminaire régional sur la politique budgétaire.

Enseignements tirés et changements prévus

21.111 L'enseignement tiré est le suivant : il existe une demande croissante d'études de cas concrètes témoignant de la façon dont on peut intégrer dans les pratiques financières des paramètres et des critères de développement durable qui soient respectueux de l'environnement, en particulier dans le cadre des efforts de relèvement déployés dans le sillage de la pandémie, et propres à aider les autorités nationales à faire face à la crise actuelle et à élaborer des plans d'action adéquats. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on appuiera l'élaboration de stratégies politiques et d'autres moyens d'action qui permettent d'appliquer le Programme 2030 et de respecter les contributions déterminées au niveau national, à l'échelle nationale et à l'échelle infranationale, et on veillera à ce que ces stratégies et moyens soient intégrés dans les plans de développement et autres plans d'action ou instruments normatifs. On s'emploiera à dégager des données factuelles, faciliter la discussion et fournir une assistance technique pour aider les pays à se doter d'un système financier qui permette de surmonter les difficultés découlant des changements climatiques et puisse appuyer l'avènement d'une économie durable et à faibles émissions, en s'attaquant aux effets de la pandémie sur la population et l'économie et en se conformant au Programme 2030 et à l'Accord de Paris.

21.112 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.16).

Tableau 21.16
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	Les pays de la région ont davantage conscience de la nécessité d'intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans les systèmes financiers	La transition vers un système financier qui permette de surmonter les difficultés découlant des changements climatiques est mieux comprise	2 pays élaborent des stratégies ou d'autres moyens d'action en vue d'intégrer des critères ou des outils relatifs aux changements climatiques dans le système financier

Produits

21.113 On trouvera dans le tableau 21.17 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.17
Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'expert				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	12	21	21
1. Réunions de l'Assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes	6	6	6	6
2. Réunions sur l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes	6	6	–	–
3. Réunions des pays signataires de l'Accord d'Escazú	–	–	6	–
4. Réunions visant au renforcement de la coopération régionale et de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord d'Escazú	–	–	–	6
5. Sessions de la Conférence des Parties à l'Accord d'Escazú	–	–	9	9
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
6. Sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	8	9	8
7. Réunions des experts chargés de promouvoir des politiques relatives au développement durable des établissements humains et aux changements climatiques, sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, sur les dimensions environnementale et urbaine du Programme 2030 et sur l'expérience de la mise en œuvre de politiques relatives au développement durable dans la région	4	4	5	4
8. Cours sur le développement durable ou l'économie de l'environnement, sur l'évaluation des progrès faits en matière d'atténuation des	4	4	4	4

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
changements climatiques et d'adaptation à ces changements et sur les politiques en la matière, sur les questions relatives aux établissements humains, ainsi que sur les stratégies de mise en œuvre des contributions prévues déterminées au niveau national				
Publications (nombre de publications)	8	8	11	9
9. Sur des questions diverses, dont les changements climatiques, le développement durable, l'impact écologique des politiques publiques, les outils de réduction et de maîtrise des gaz à effet de serre, les économies sobres en carbone et à faible émissions, les politiques de relèvement durable, les politiques budgétaires favorables à l'environnement, les scénarios de développement en milieu urbain, l'économie circulaire et les modes de consommation et de production durables, l'intégration des politiques publiques sur le développement durable et le renforcement des institutions, la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes compte tenu des questions de genre, ainsi que les émissions de gaz et les politiques publiques y relatives	8	8	11	9
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils aux États membres, sur demande, sur les politiques publiques environnementales concernant le développement durable et la durabilité urbaine, les économies à faibles émissions, la réduction des risques et l'adaptation aux effets des changements climatiques, et le renforcement des capacités des pays ; fourniture de conseils aux institutions et gouvernements nationaux, sur demande, sur l'évaluation des progrès accomplis sur la voie du développement durable ; consultation et conseil aux États membres, sur demande, sur les engagements internationaux en matière de droits d'accès, dont les décisions de la Conférence des Parties et les recommandations du Comité de soutien à l'application et au respect de l'Accord d'Escazú.				
Bases de données et supports numériques : bases de données sur le développement durable, les changements climatiques et les questions urbaines.				

Sous-programme 8 Ressources naturelles

Objectif

- 21.114 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles et de faire en sorte qu'elles soient utilisées et exploitées de manière plus durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'accent étant mis sur la gestion des ressources en eau, l'énergie abordable, accessible à tous et propre, l'utilisation rationnelle des ressources extractives, la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et la biodiversité.

Stratégie

- 21.115 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) continuera d'aider les pays de la région à élaborer des politiques portant sur l'augmentation de la part des sources d'énergie renouvelables dans l'approvisionnement total en énergie, la gestion des ressources en eau, la transition énergétique durable et la gestion durable du cycle de l'eau ;
 - b) fournira une assistance technique et diffusera les meilleures pratiques concernant la réglementation, la fourniture et l'utilisation durable de l'eau et des sources d'énergie renouvelables, aidant les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 6 et 7 ;

- c) mènera des études sur la gouvernance des ressources fossiles et minérales (ressources extractives), en tenant compte des problèmes et des enjeux liés à la collecte et à l'utilisation des rentes des ressources naturelles, à l'efficacité matérielle et à la dissociation ;
- d) fournira une assistance technique et un appui au dialogue multipartite, dans le cadre d'une gouvernance plus durable des industries extractives, le but étant de favoriser la formation de groupes d'entreprises et la création de valeur ajoutée dans ces activités ainsi que l'établissement de liens entre le secteur extractif et le reste de l'économie ;
- e) s'emploiera à faire adopter la bioéconomie, l'agroécologie et des solutions fondées sur les écosystèmes comme nouvelles approches du développement productif pour l'utilisation durable des ressources biologiques (biomasse cultivée et biodiversité et ses composantes) et la pleine exploitation de la biomasse de déchets agricoles (dont ceux provenant de la production primaire et de la transformation des cultures, de l'élevage, de la sylviculture et de l'aquaculture) en tant que ressource productive ;
- f) renforcera la cohérence, l'intégration et la coordination des politiques et institutions nationales et régionales en matière de développement agricole et de biodiversité et fournira aux États membres qui le demandent une assistance technique sur les questions liées à l'agriculture durable, au développement de la bioéconomie et à l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources génétiques afin de les aider à progresser dans la réalisation des objectifs n^{os} 2, 8, 9, 12, 13, 14 et 15 ;
- g) apportera un appui technique aux États membres en ce qui concerne la sécurité alimentaire et le rôle des systèmes alimentaires durables et résilients (en particulier dans le contexte du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires), ainsi que le rôle de la bioéconomie dans une relance durable ;
- h) mènera des campagnes de sensibilisation aux effets de la COVID-19 sur l'accès aux services de base ainsi qu'au rôle des industries extractives pendant la période suivant la pandémie.

21.116 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) une amélioration de l'accès à l'eau et à des sources d'énergie propres et à un coût abordable ;
- b) la formation de groupes d'entreprises, la création de valeur ajoutée et l'établissement de liens dans les secteurs des minéraux et des hydrocarbures ;
- c) des progrès dans l'élaboration et l'exécution de politiques et de stratégies de développement agricole et rural durable et de bioéconomie, ainsi que la conservation, la connaissance et l'utilisation durable de la biodiversité ;
- d) un renforcement de l'analyse par les États membres des indicateurs d'accès à l'eau et à l'énergie, des données sur la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires et des contributions de la bioéconomie, permettant une meilleure planification à long terme et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.

Exécution du programme en 2021

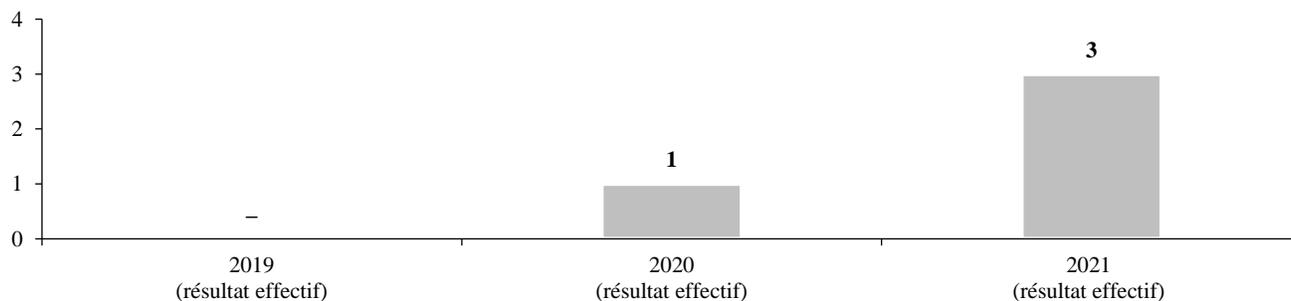
Renforcement des capacités des pays de la région en matière de mesure de la pauvreté énergétique

21.117 Après l'élaboration, en 2020, d'un projet de méthodologie pour mesurer l'insuffisance de l'accès à l'énergie et à l'eau, suivie de la présentation de cette méthodologie aux autorités nationales, on a lancé, dans le cadre du sous-programme, la première évaluation régionale portant sur la mesure de la pauvreté énergétique. On a également fourni un appui technique à l'Argentine, au Panama et à l'Uruguay afin de les aider à mesurer l'accès à l'énergie. Depuis lors, les pays de la région comprennent mieux le caractère multidimensionnel de la question et sont mieux à même de lancer le processus de mesure au niveau national.

21.118 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XX).

Figure 21.XX

Mesure des résultats : nombre de pays qui ont entrepris de mesurer la pauvreté énergétique (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : développement des capacités de la région dans le domaine de la bioéconomie

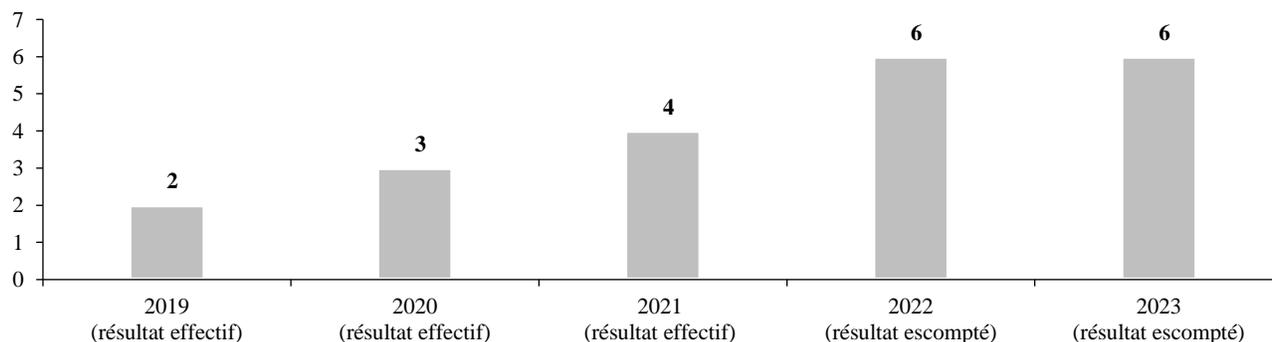
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

21.119 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de bioéconomie par le Secrétariat national des sciences et des technologies du Guatemala et à la création d'un compte satellite d'un genre nouveau, toujours concernant la bioéconomie, par le Conseil des comptes de l'environnement du Costa Rica, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que quatre pays d'Amérique latine et des Caraïbes entreprennent l'élaboration de stratégies nationales de bioéconomie ou des initiatives liées à la bioéconomie.

21.120 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXI).

Figure 21.XXI

Mesure des résultats : nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes ayant entrepris l'élaboration de stratégies nationales de bioéconomie et des initiatives liées à la bioéconomie (résultat cumulé)



Résultat 2 : renforcement des capacités des pays de la région de créer de la valeur ajoutée et d'établir des liens dans le secteur minier

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

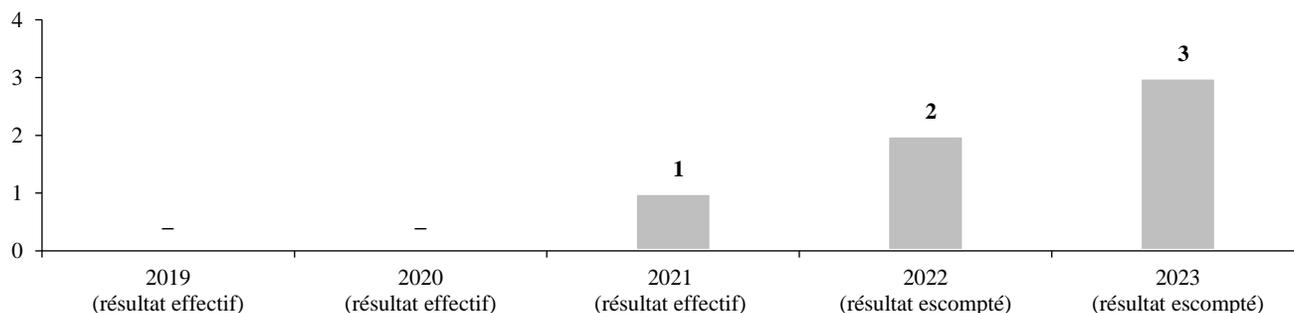
21.121 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la création d'un forum technique sur le lithium entre l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de) et le Chili dans le cadre duquel il

s’agira d’examiner les possibilités d’échanges en matière de technologies et d’industrialisation concernant l’exploitation du lithium, d’étudier les modalités d’une collaboration à plus long terme et de développer une plateforme pour la constitution de capacités de création de valeur ajoutée et de liens dans le domaine de l’exploitation du lithium, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée, à savoir l’adoption d’une mesure pour promouvoir la création de valeur ajoutée et de liens de production dans le secteur minier.

21.122 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXII).

Figure 21.XXII

Mesure des résultats : nombre de mesures adoptées par les pays de la région pour promouvoir la création de valeur ajoutée et de liens de production dans le secteur minier (résultat cumulé)



Résultat 3 : renforcement des capacités régionales en vue d’une transition dans le domaine de la gestion des ressources en eau

Projet de plan-programme pour 2023

21.123 La région Amérique latine et Caraïbes présente des niveaux élevés de stress hydrique, un accès limité à l’eau potable et à l’assainissement, un traitement insuffisant des eaux usées, de faibles niveaux de gestion intégrée de l’eau et une pollution croissante de cette ressource ; elle connaît en outre une augmentation des catastrophes naturelles liées à l’eau et des conflits concernant la distribution et l’utilisation de celle-ci. Dans le cadre du sous-programme, on s’est employé à favoriser la transition vers une gestion durable de l’eau qui profite à toutes et à tous, afin de garantir la réalisation des droits humains à l’eau potable et à l’assainissement, mettre fin aux inégalités actuelles en matière d’accès et de coûts, éliminer les facteurs externes négatifs et faire de la gestion durable de l’eau une réalité.

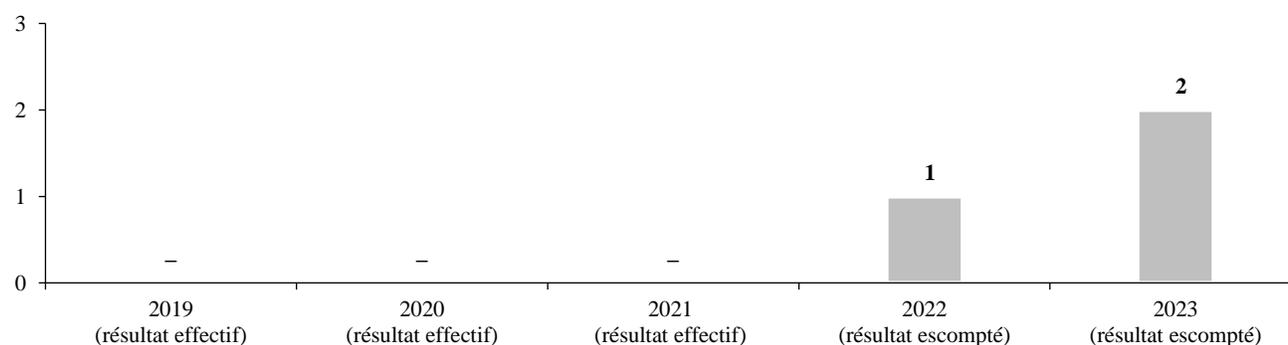
Enseignements tirés et changements prévus

21.124 L’enseignement tiré est le suivant : la nécessité de répondre à la demande et au souhait croissants de passer des systèmes actuels de gouvernance et de gestion de l’eau à une gestion plus durable et plus intégrée de cette ressource, par le renforcement des capacités, la coordination et des mécanismes de participation à la formulation des politiques de l’eau. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on encouragera le dialogue multipartite et la réalisation d’études propres à favoriser la transition en matière de gestion de l’eau dans les pays de la région. En outre, on appuiera le renforcement des systèmes de gouvernance de l’eau en apportant une assistance technique, sur demande, dans les domaines suivants : les politiques de l’eau et les tarifs équitables, l’analyse de l’investissement régional nécessaire pour atteindre l’objectif de développement durable n° 6, la concertation au sujet de la gestion intégrée de l’eau et l’organisation de séminaires et de programmes de formation sur la gestion de l’eau.

21.125 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats (voir la figure 21.XXIII).

Figure 21.XXIII

Mesure des résultats : nombre d'initiatives menées par les pays de la région pour mettre en place des systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau plus durables et plus inclusifs (résultat annuel)



Produits

21.126 On trouvera dans le tableau 21.18 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.18

Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	3
1. Dans les domaines suivants : l'énergie, la gouvernance des ressources naturelles, les liens entre l'eau, l'énergie et l'alimentation, et les ressources naturelles non renouvelables ; l'égalité sociale ; la durabilité environnementale ; les systèmes agroalimentaires ; la bioéconomie, des solutions fondées sur les écosystèmes et la biodiversité	2	2	2	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	15	15	15	17
2. Réunions d'experts sur la gestion durable de l'énergie et de l'eau, les politiques publiques touchant à la gouvernance des ressources naturelles et extractives, la durabilité environnementale, les systèmes agroalimentaires, et la bioéconomie, des solutions fondées sur les écosystèmes et la biodiversité	6	6	6	8
3. Formation et cours à l'intention des responsables des secteurs public et privé engagés dans l'agriculture, la bioéconomie, les solutions fondées sur les écosystèmes et la biodiversité, les sources renouvelables d'énergie et la gestion des ressources naturelles non renouvelables	9	9	9	9
Publications (nombre de publications)	10	10	8	9
4. <i>The Outlook for Agriculture and Rural Development in the Americas: A Perspective in Latin America and the Caribbean</i>	1	1	–	1
5. Sur les questions relatives aux ressources en eau et à ses liens avec d'autres secteurs, à l'intégration énergétique, à la gouvernance des ressources naturelles, aux ressources naturelles et au développement, aux industries extractives, au commerce biophysique, à la durabilité environnementale, aux systèmes agroalimentaires, et à la bioéconomie, aux solutions fondées sur les écosystèmes et à la biodiversité	9	9	8	8

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	2	1
6. Lettre d'information sur les ressources naturelles au service du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	1	1	2	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils aux États membres, sur leur demande, concernant les ressources naturelles et aux entreprises et organismes de promotion du commerce sur l'élaboration et l'exécution de politiques et de stratégies de développement agricole et rural durable et de bioéconomie, dans les domaines liés aux politiques publiques de l'eau et de l'énergie et aux ressources naturelles non renouvelables.				

Sous-programme 9 Planification et administration publique au service du développement

Objectif

- 21.127 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer les procédures de planification et d'administration publique dans la région en vue de promouvoir un développement équitable et durable.

Stratégie

- 21.128 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) continuera d'encourager les gouvernements à recourir à de nouvelles méthodes, à de nouveaux instruments et à de nouveaux cadres conceptuels pour renforcer les capacités des fonctionnaires de l'ensemble du cycle de l'administration publique, y compris en matière de prospective, de planification stratégique et territoriale, de suivi et d'évaluation des plans et des politiques publiques de planification participative et d'administration publique, tout en s'employant à favoriser des investissements publics de qualité et à promouvoir l'établissement de liens solides entre le développement et les plans et budgets sectoriels ;
 - b) appuiera la coopération, l'apprentissage entre pairs et la mise en commun des expériences et des pratiques exemplaires en matière de planification et d'administration publique en assurant des services de coopération technique, en organisant des formations et en menant des recherches appliquées, ce qui aidera les pays de la région à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 5, 11, 13, 16 et 17 ;
 - c) aidera les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en améliorant les capacités régionales en matière de renforcement de la résilience des institutions pour faire face aux difficultés posées par les crises internes et externes créées par les catastrophes naturelles, les activités humaines, ou les deux, notamment les pandémies, les effets des changements climatiques, les perturbations sociales et politiques et les chocs économiques.
- 21.129 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) mise en place d'institutions efficaces, inclusives et stratégiques et de procédures de planification accordant un rang de priorité élevé au développement global à moyen et long terme ;
 - b) réduction des déséquilibres structurels grâce au renforcement de la participation et de la responsabilisation des citoyens, et consolidation de la gouvernance, de la planification et de l'administration territoriales dans le cadre de l'action publique ;

- c) renforcement des capacités des institutions d'Amérique latine et des Caraïbes à résister à des perturbations profondes et à assurer la continuité des services de base tout en renforçant les capacités de préparation, de réaction, d'adaptation et de transformation des institutions, aux niveaux national et infranational.

Exécution du programme en 2021

Élaboration et adoption de la politique nationale de développement régional du Costa Rica

- 21.130 Au cours des trois dernières années, le Ministère de la planification nationale et de la politique économique du Costa Rica a consolidé les cadres juridiques et institutionnels, et renforcé les capacités de ses équipes techniques, afin de mettre en œuvre des mécanismes de développement infranationaux visant à réduire les inégalités territoriales au sein des régions du pays. Le Ministère a été chargé de concevoir une politique nationale de développement régional qui servirait de feuille de route pour les politiques publiques à mettre en œuvre dans chacune des régions du pays. Cette politique devait être conforme au plan national de développement et tenir compte du cadre juridique actuel, des politiques publiques convergentes et des instruments nécessaires pour concrétiser cette politique. Dans le cadre du sous-programme, on a étroitement soutenu les autorités nationales au cours de ce processus en offrant une formation à la planification territoriale aux équipes techniques du Ministère, tant au niveau central que dans les différentes régions du pays, en apportant un soutien technique à la réalisation de quatre études de référence nécessaires à l'élaboration de la politique de développement régional, et en fournissant une assistance technique au Ministère pour l'élaboration de cette politique. Ce processus a abouti à l'approbation, en octobre 2021, de la loi n° 22.363 sur le développement régional.
- 21.131 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.19).

Tableau 21.19
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
35 fonctionnaires nationaux et régionaux sont dotés de capacités renforcées en matière de développement régional	Le Costa Rica a examiné les disparités territoriales et les politiques visant à promouvoir le développement régional, y compris les questions de financement et les ressources nécessaires à la mise en place d'un système national d'information territoriale	La loi n° 22.363 sur le développement régional du Costa Rica est approuvée

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : renforcement des capacités d'élaborer des stratégies efficaces aux fins de la réalisation des objectifs de développement nationaux et infranationaux dans les pays de la région dans le cadre du Programme 2030

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 21.132 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la mise en œuvre de stratégies et politiques de développement infranational dans deux pays (Costa Rica et Paraguay) et a renforcé l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats pour mettre en œuvre des stratégies de

développement durable dans trois pays (République dominicaine, Panama et Paraguay), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

21.133 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.20).

Tableau 21.20
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
<ul style="list-style-type: none"> • L'Argentine s'emploie à renforcer ses capacités d'intégrer les objectifs de développement durable dans la planification publique infranationale dans 2 provinces • Le Paraguay met à jour son plan national de développement pour y intégrer les dispositions du Programme 2030 • L'Uruguay évalue la territorialisation de la stratégie nationale de développement dans 1 municipalité 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Uruguay élabore une stratégie intersectorielle pour la région centrale • Le Paraguay recense des mécanismes de financement pour le plan national de développement • Le Costa Rica applique le PlanBarometer et détermine les questions touchant la mise en œuvre des stratégies de développement régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Paraguay et le Costa Rica mettent en œuvre des stratégies et politiques de développement durable au niveau infranational • La République dominicaine, le Panama et le Paraguay appliquent une méthode de gestion axée sur les résultats pour mettre en œuvre leurs stratégies de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Des plans d'action pour un gouvernement ouvert sont mis en œuvre au niveau infranational dans au moins 2 pays • Le cadre relatif aux objectifs de développement durable est intégré dans les outils d'évaluation du plan national d'investissement public dans au moins 1 pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Des activités infranationales sont mises en œuvre en vue de la territorialisation des objectifs de développement durable dans 2 pays supplémentaires • Les questions de genre sont prises en compte dans le cycle de gestion publique dans 2 pays supplémentaires

Résultat 2 : renforcer la résilience des institutions pour faire face aux chocs endogènes ou exogènes

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

21.134 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé les autorités de planification de la région à recenser les principaux problèmes liés au renforcement de la résilience institutionnelle et à renforcer leurs capacités dans ce domaine afin d'établir un lien entre les interventions d'urgence à court terme et les politiques à long terme, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

21.135 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.21).

Tableau 21.21
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Les autorités de planification de la région prennent en considération l'importance du renforcement de la résilience des institutions et demandent au sous-programme d'élaborer un cadre analytique qui contribue à la réalisation de cet objectif	Les autorités de planification et les équipes techniques ont recensé les principales questions touchant le renforcement de la résilience des institutions et entamé des discussions sur la manière de renforcer les capacités dans ce domaine	3 pays adoptent des stratégies de renforcement de la résilience des institutions et de renforcement des capacités des institutions dans leurs systèmes nationaux de planification et d'administration publique	2 pays renforcent la résilience des institutions participant à leurs systèmes de planification en renforçant leurs capacités en matière de prospective et d'appropriation collective et participative des scénarios futurs

Résultat 3 : renforcement des capacités en matière de prospective dans les systèmes de planification nationale

Projet de plan-programme pour 2023

21.136 La pandémie de COVID-19 a souligné l'importance de la prise en compte des capacités de prospective dans les systèmes de planification nationale afin d'anticiper les nouvelles crises et d'y faire face avec la participation du public, et dans un esprit d'ouverture et de transparence. Elle a également montré qu'il importait de tenir compte de la nature syndémique de nombreuses menaces et d'adopter une approche intégrée de la planification du développement. Dans le cadre du sous-programme, on a travaillé dans des domaines liés à la prospective ainsi qu'à la conception et à l'appropriation collectives de scénarios futurs pour les pays, et apporté un soutien aux pays de la région dans ces domaines.

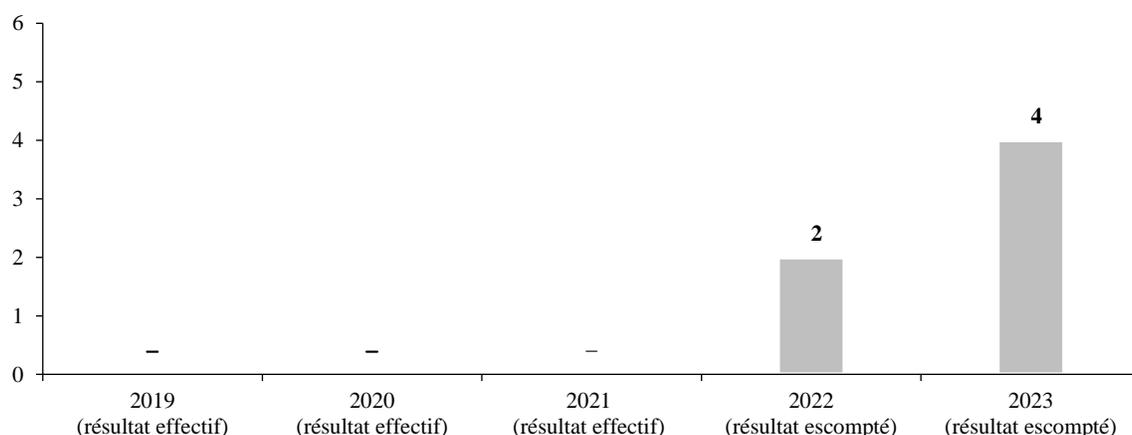
Enseignements tirés et changements prévus

21.137 L'enseignement tiré est le suivant : les activités de renforcement des capacités doivent prendre en compte les difficultés susmentionnées liées à la pandémie. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on mettra davantage l'accent sur le soutien au renforcement des capacités des systèmes de planification nationale en matière de prospective et on veillera à l'adoption d'approches intégrées de la planification du développement. Ce faisant, dans le cadre du sous-programme, on aura recours à une combinaison de modalités qui se renforcent mutuellement, à savoir l'appui technique, le renforcement des capacités et les activités de formation, ainsi que la recherche appliquée. On aura également recours à l'apprentissage entre pairs dans des cas spécifiques et sur demande.

21.138 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXIV).

Figure 21.XXIV

Mesure des résultats : nombre de pays dotés de capacités renforcées en matière de prospective (résultat cumulé)



Produits

21.139 On trouvera dans le tableau 21.22 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.22

Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures, par entité ou thème)	6	6	6	6
1. Réunions du Conseil régional de planification	6	6	–	6
2. Réunions du Bureau directeur du Conseil régional de planification	–	–	6	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
3. Planification et administration publique au service du développement	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	53	53	53	53
4. Formation en présentiel et en ligne sur les systèmes et pratiques d'administration publique, la budgétisation, l'évaluation et l'investissement public ; la prospective et les techniques de mise au point d'hypothèses prévisionnelles ; la gouvernance, la planification et l'administration territoriales à plusieurs échelles ; la planification, le principe d'utilité publique et l'administration publique dans les questions transversales et émergentes ; les politiques et programmes publics	50	50	50	50
5. Réunions d'experts sur la planification et l'administration publique (prospective et planification ; évaluation des politiques et programmes publics ; gouvernance territoriale à plusieurs échelles ; systèmes et institutions de planification et de développement ; principe d'utilité publique, administration publique et transparence des politiques appliquées dans la région)	3	3	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
Publications (nombre de publications)	3	3	3	5
6. Planification et administration publique au service du développement	3	3	3	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
7. Planification et administration publique au service du développement	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils aux États membres, sur leur demande, concernant le renforcement des systèmes et institutions de planification du développement ainsi que les systèmes et pratiques intégrés d'administration publique, politiques et programmes publics, formulation et évaluation de projets, systèmes nationaux d'investissement public, prospective pour le développement, gouvernance et planification à plusieurs niveaux, prise en compte des questions de genre, transparence des politiques, action climatique, approche territoriale et gestion des catastrophes et des risques liés aux catastrophes ; fourniture de conseils techniques sur l'évaluation des progrès vers une meilleure planification, budgétisation et mise en œuvre des politiques gouvernementales.

Bases de données et supports numériques : Observatoire régional de la planification du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ; manuels et logiciels techniques à l'appui des activités de formation (en présentiel et en ligne) et d'assistance technique ; bases de données relatives à la planification et à l'administration publique au service du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Sous-programme 10 Statistiques

Objectif

- 21.140 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'établissement, la diffusion et l'exploitation des statistiques dans les pays de la région afin que la prise de décision soit fondée sur des données probantes.

Stratégie

- 21.141 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- offrira des services consultatifs spécialisés et organisera des formations, des réunions d'experts et des séminaires en ligne et en présentiel et fournira une assistance technique concernant l'établissement de statistiques de base et la mise en place de dispositifs de coordination institutionnelle dans des domaines tels que la comptabilité nationale, les statistiques économiques de base et les statistiques des prix ; les statistiques environnementales et les statistiques portant sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe ; l'élaboration et la réalisation d'enquêtes sur les ménages ; la mesure de la pauvreté et des inégalités ; l'intégration des systèmes d'information statistique et géospatiale ; les dispositifs de coordination nationale pour le suivi des objectifs de développement durable. Une attention particulière sera accordée à la coordination avec les institutions et les organisations internationales afin d'éviter les doubles emplois et de tirer pleinement parti de la complémentarité des activités ;
 - continuera de rassembler et d'harmoniser toute une série de statistiques et d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux et de tenir à jour sa base de données régionale relative aux enquêtes sur les ménages (BADEHOG), et de les diffuser par l'intermédiaire de la base de données CEPALSTAT, de l'Annuaire statistique et du portail régional consacré aux objectifs de développement durable ;
 - s'emploiera à élaborer, à adapter, à traduire et à appliquer des méthodes, des normes et des recommandations en matière de statistiques ;

- d) renforcera les fonctions stratégiques et décisionnelles de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC et continuera de fournir des services de secrétariat technique à la Conférence et à ses divers groupes de travail en veillant à ce que leurs travaux soient alignés sur les priorités régionales ;
- e) mettra l'accent sur la mise en œuvre conjointe de projets et d'initiatives et travaillera en étroite collaboration avec d'autres bureaux et divisions de la Commission ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux ;
- f) promouvra, dans le contexte de la COVID-19, l'élaboration et l'adoption de méthodes plus résilientes en matière de collecte de données et de production de statistiques : par exemple, exploiter davantage les registres administratifs et les sources de données non traditionnelles, opter pour de nouveaux modes de collecte de données et intégrer différentes sources de données, ou encore renforcer les capacités dans le domaine des méthodes de prévision immédiate.

21.142 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) permettre l'établissement de statistiques économiques, sociales et environnementales fiables, la création d'indicateurs dans de nouveaux domaines et l'amélioration des sources d'information non traditionnelles ;
- b) accroître la disponibilité de données comparables au niveau régional, qui serviront de point de référence en matière de développement des statistiques régionales ;
- c) renforcer la coordination régionale et faciliter le recours aux statistiques aux niveaux régional et national ;
- d) renforcer la capacité des pays membres à assurer la production continue de statistiques dans des contextes comparables à celui de la pandémie de COVID-19.

Exécution du programme en 2021

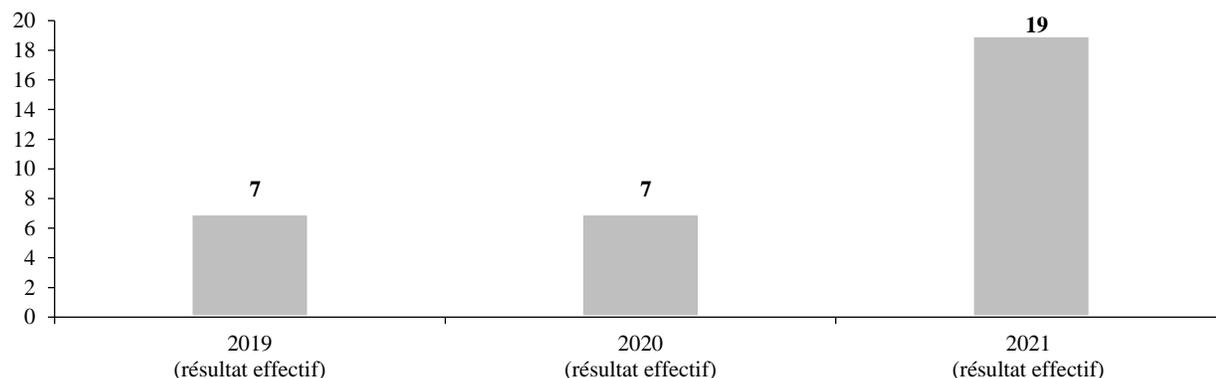
Renforcement de l'intégration de l'information statistique et géospatiale dans les systèmes statistiques nationaux

21.143 En réponse à la déclaration sur l'intégration de l'information statistique et géospatiale entre la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, ces trois dernières années, dans le cadre du sous-programme, on a aidé les pays à renforcer la collaboration entre les organismes nationaux de statistique et les instances nationales compétentes en matière d'information géospatiale. L'intégration des données statistiques et géospatiales a permis d'obtenir des informations utiles pour éclairer la prise de décision fondée sur des données d'observation à l'appui des priorités et programmes de développement locaux, infranationaux, nationaux, régionaux et mondiaux, tels que la série de recensements de la population et des logements de 2020 et le Programme 2030. Le soutien apporté a été aligné sur les orientations fournies par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale dans le Cadre statistico-géospatial mondial. En plus de fournir une assistance technique, le sous-programme a suivi les progrès des mécanismes de collaboration entre les organismes nationaux de statistique et les instances nationales compétentes en matière d'information géospatiale, et a constaté d'importantes améliorations au cours de la période 2019-2021. Le nombre de pays dans lesquels les organismes nationaux de statistique et les instances nationales d'information géospatiale travaillent de manière coordonnée ou dans le cadre d'un accord officiel est passé de sept pays en 2019 à 19 pays en 2021. Les projets en cours entrepris par la CEPALC concernant la mise en place de géoportails statistiques nationaux et de cadres géostatistiques nationaux dans certains pays de la région ont contribué à ce résultat.

21.144 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXV).

Figure 21.XXV

Mesure des résultats : nombre de pays dans lesquels les organismes nationaux de statistique et les instances nationales d'information géospatiale travaillent de manière coordonnée ou dans le cadre d'un accord officiel



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : refonte du portail statistique régional de la CEPALC (CEPALSTAT)

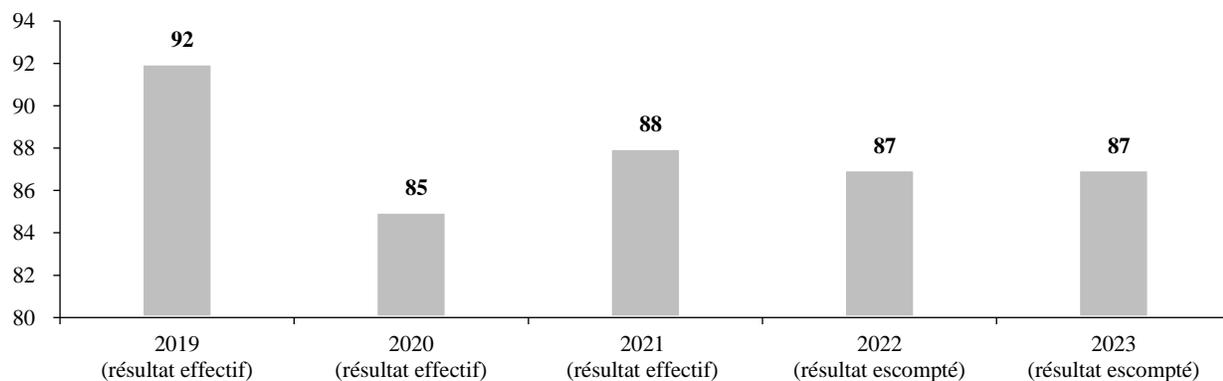
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

21.145 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'augmentation du pourcentage d'utilisateurs estimant que les données de CEPALSTAT étaient utiles à leurs travaux (88 %), ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée (86 %).

21.146 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXVI).

Figure 21.XXVI

Mesure des résultats : pourcentage d'utilisateurs estimant que les données de CEPALSTAT sont utiles à leurs travaux



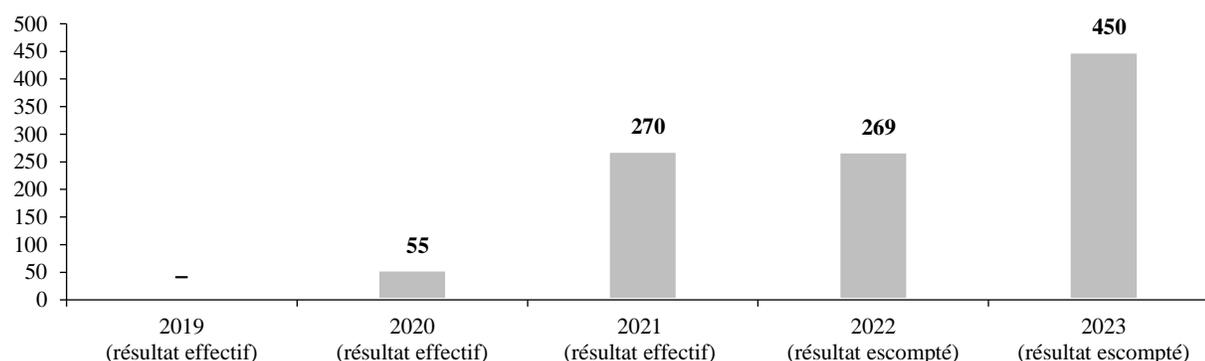
Résultat 2 : renforcement des capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en matière de production d'indicateurs pertinents dans les domaines de l'environnement, des changements climatiques et des catastrophes

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 21.147 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à porter à 270 le nombre de professionnels nationaux qualifiés déclarant qu'ils ont amélioré leur aptitude à produire des statistiques et des indicateurs pertinents et internationalement acceptés sur l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 159.
- 21.148 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXVII).

Figure 21.XXVII

Mesure des résultats : nombre de professionnels nationaux qualifiés déclarant qu'ils ont amélioré leur aptitude à produire des statistiques et des indicateurs pertinents et internationalement acceptés sur l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes (résultat cumulé)



Résultat 3 : renforcement des capacités de production d'indicateurs désagrégés relatifs aux objectifs de développement durable pour ne laisser personne de côté

Projet de plan-programme pour 2023

- 21.149 En tant que principe central du Programme 2030, ne laisser personne de côté est essentiel à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et à la lutte contre les inégalités qui caractérisent la région Amérique latine et Caraïbes. Les sources de données traditionnellement utilisées par les pays pour produire des indicateurs sociaux relatifs aux objectifs de développement durable sont insuffisantes pour obtenir des données ventilées par groupe de population. Dans le cadre du sous-programme, on a élaboré des outils d'apprentissage et publié des supports de connaissance sur les méthodes d'« estimation sur petits domaines » qui permettent de produire des indicateurs de pauvreté désagrégés relatifs aux objectifs de développement durable en combinant des enquêtes auprès des ménages avec d'autres sources de données.

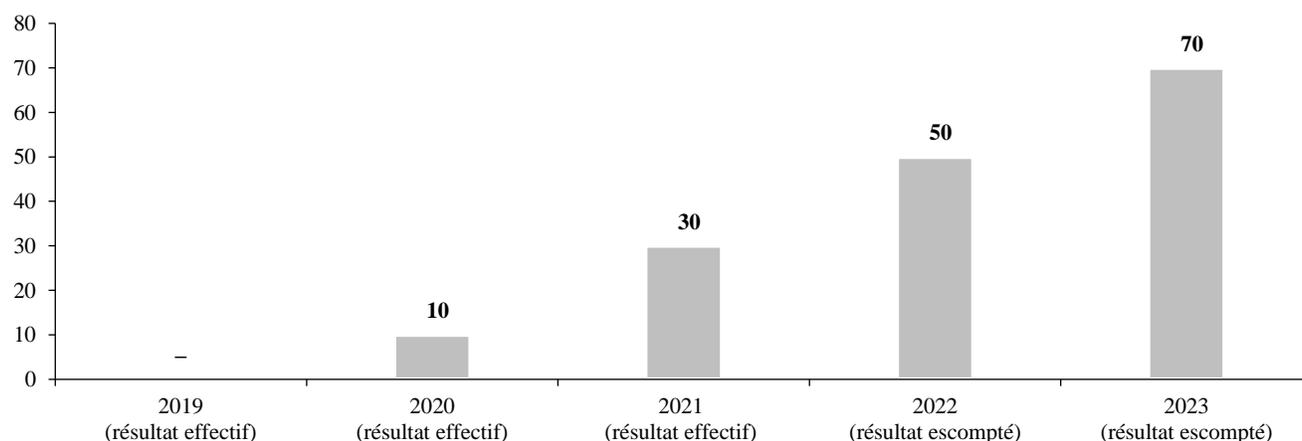
Enseignements tirés et changements prévus

- 21.150 L'enseignement tiré est le suivant : on doit répondre à la demande de renforcement des capacités concernant les méthodes d'estimation sur petits domaines, qui a été plus élevée et plus variée que prévu, et qui a donné lieu à des demandes d'assistance technique en vue de la ventilation non seulement des indicateurs de pauvreté mais aussi d'autres indicateurs sociaux relatifs à plusieurs sujets. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on renforcera les activités d'assistance technique afin d'inclure de nouveaux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de viser de nouveaux bénéficiaires, tels que les ministères chargés des questions sociales, en plus des organismes nationaux de statistique.

21.151 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXVIII).

Figure 21.XXVIII

Mesure des résultats : nombre de professionnels nationaux qualifiés ayant amélioré leur aptitude à employer des techniques d'estimation sur petits domaines pour produire des statistiques désagrégées (résultat cumulé)



Produits

21.152 On trouvera dans le tableau 21.23 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.23

Sous-programme 10 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	18	18	9	18
1. Réunions de la Conférence statistique des Amériques	9	9	–	9
2. Réunions du Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques	9	9	9	9
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	3	3
3. Projets ayant trait aux statistiques économiques et à la comptabilité nationale ; aux enquêtes sur les ménages, aux indicateurs sociaux et aux statistiques ; aux statistiques environnementales ; au cadre relatif au Programme 2030	1	1	3	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	20	20	21	21
4. Séminaires et ateliers sur les statistiques sociales, les enquêtes auprès des ménages, les statistiques de l'environnement et des changements climatiques, le Système de comptabilité nationale, les statistiques économiques et l'information géospatiale	11	11	12	12
5. Réunions d'experts chargés des questions relatives au Système de comptabilité nationale 2008 et aux nouvelles recommandations internationales sur les statistiques économiques ; aux statistiques environnementales et à la comptabilité environnementale ; aux	9	9	9	9

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
statistiques et indicateurs utiles au suivi du Programme 2030 ; à l'amélioration des enquêtes auprès des ménages et des registres administratifs				
Publications (nombre de publications)	6	6	6	5
6. <i>Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes</i>	1	1	1	1
7. Publications sur les statistiques économiques, environnementales et sociales et sur l'information géospatiale	5	5	5	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	6	6
8. Lettre d'information sur les statistiques économiques, sociales et environnementales et sur l'information géospatiale	–	–	6	6
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : à la demande des États membres, prestation de conseils portant sur les statistiques et les indicateurs relatifs aux changements climatiques et aux catastrophes ; les statistiques économiques ; les enquêtes sur les ménages, les statistiques relatives à la pauvreté et aux inégalités et les autres statistiques sociales ; l'information géospatiale ; le suivi du Programme 2030.				
Bases de données et supports numériques : système d'information statistique et bases de données (CEPALSTAT) (800 000 visites annuelles) ; banque de données relatives aux enquêtes sur les ménages (BADEHOG).				

Sous-programme 11

Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine

Objectif

- 21.153 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des pays de la sous-région d'élaborer des politiques publiques fondées sur des données probantes dans les domaines économique, social et environnemental.

Stratégie

- 21.154 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on œuvrera en faveur de l'élaboration de réformes stratégiques et de programmes de développement nationaux visant à produire des effets économiques et sociaux, ainsi que de pactes sociaux pour l'égalité devant bénéficier aux populations vulnérables dans les pays d'Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine. L'accent sera mis sur le développement économique et social, le commerce international, l'industrie et l'intégration, l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural, l'énergie et les ressources naturelles, et les changements climatiques, l'objectif étant de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 7, 8, 10, 13 et 17. Plus précisément, le sous-programme :
- a) entreprendra des travaux d'analyse dans le cadre du sous-programme pour favoriser l'élaboration, la diffusion et la mise en place de stratégies novatrices et rationnelles visant à remédier aux difficultés rencontrées par la sous-région en matière de développement, afin de renforcer les capacités nationales et sous-régionales pour ce qui est de formuler des politiques plus intégrées et plus cohérentes tout en tenant pleinement compte des différents contextes nationaux dans la sous-région ;
 - b) continuera de consolider l'approche multisectorielle et interdisciplinaire du sous-programme, en assurant la maintenance et l'actualisation des bases de données pertinentes et en élaborant des modèles analytiques quantitatifs et qualitatifs ;

- c) offrira des activités de formation, des services consultatifs et des bourses et organisera et mettra en avant des forums dans le domaine des politiques publiques économiques, sociales et environnementales ;
- d) collaborera activement avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies présentes dans la sous-région, contribuant ainsi à l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;
- e) mènera des recherches et fournira des conseils techniques visant à permettre de mesurer les conséquences de la pandémie et d'élaborer et d'appliquer des politiques publiques en vue du relèvement socioéconomique.

21.155 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) conception, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques, notamment celles axées sur les questions budgétaires, le commerce et l'intégration, l'énergie, l'agriculture, la sécurité alimentaire et les changements climatiques ;
- b) meilleure évaluation des conséquences de la pandémie et mise en œuvre de politiques publiques destinées à favoriser le relèvement socioéconomique après la crise sanitaire.

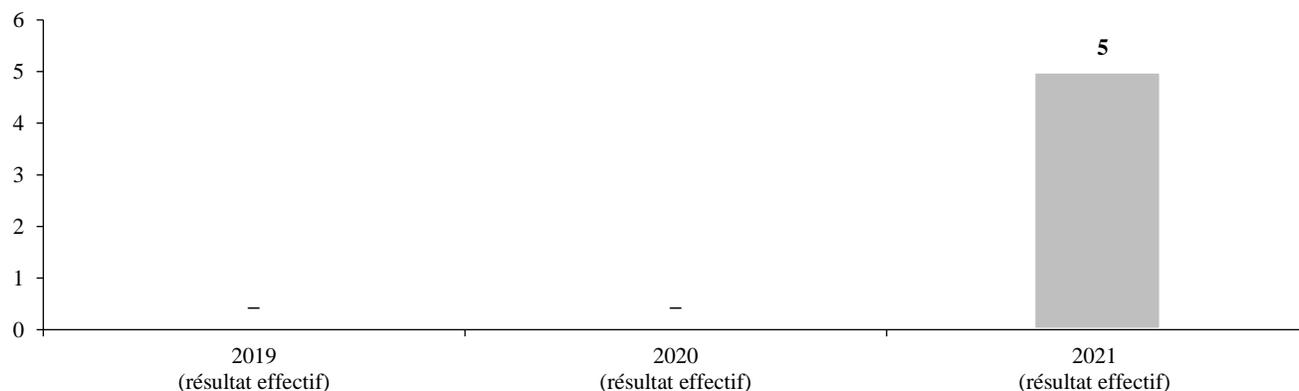
Exécution du programme en 2021

Élaboration de politiques non discriminatoires visant à atténuer les effets de la pandémie sur les personnes en situation de vulnérabilité

- 21.156 Depuis 2020, dans le cadre du sous-programme, une assistance technique a été fournie aux États membres en vue de l'élaboration de politiques non discriminatoires, car plusieurs analyses ont montré que ces politiques étaient cruciales pour atténuer les effets négatifs de la pandémie sur les personnes en situation de vulnérabilité. Les efforts déployés à cette fin ont été axés sur quatre domaines principaux, à savoir la santé et les soins, la cohésion sociale, l'éducation et l'inclusion financière. Dans le secteur de la santé et des soins, on a fourni une assistance technique au Conseil national pour la prévention de la discrimination du Mexique en vue de l'élaboration d'une politique nationale de santé et, dans le cadre de l'assistance technique fournie à la vice-présidence du Costa Rica, on a assuré une formation sur les droits humains des personnes âgées, à laquelle ont participé des décideurs politiques et des représentants de la société civile de 14 pays de la région. En ce qui concerne la cohésion sociale, dans le cadre du sous-programme, on a soutenu l'élaboration de politiques publiques locales pour sept municipalités de la région frontalière entre le Mexique et le Guatemala. On a également fourni une assistance technique au Secrétariat à l'éducation du Mexique en vue de l'élaboration d'une politique relative à l'éducation interculturelle dans l'enseignement supérieur. On a également lancé plusieurs études sur l'inclusion financière.
- 21.157 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXIX).

Figure 21.XXIX

Mesure des résultats : nombre d'institutions publiques dotées de capacités renforcées pour élaborer des politiques non discriminatoires



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : renforcement du dialogue technique pour de nouvelles stratégies de développement en Amérique centrale

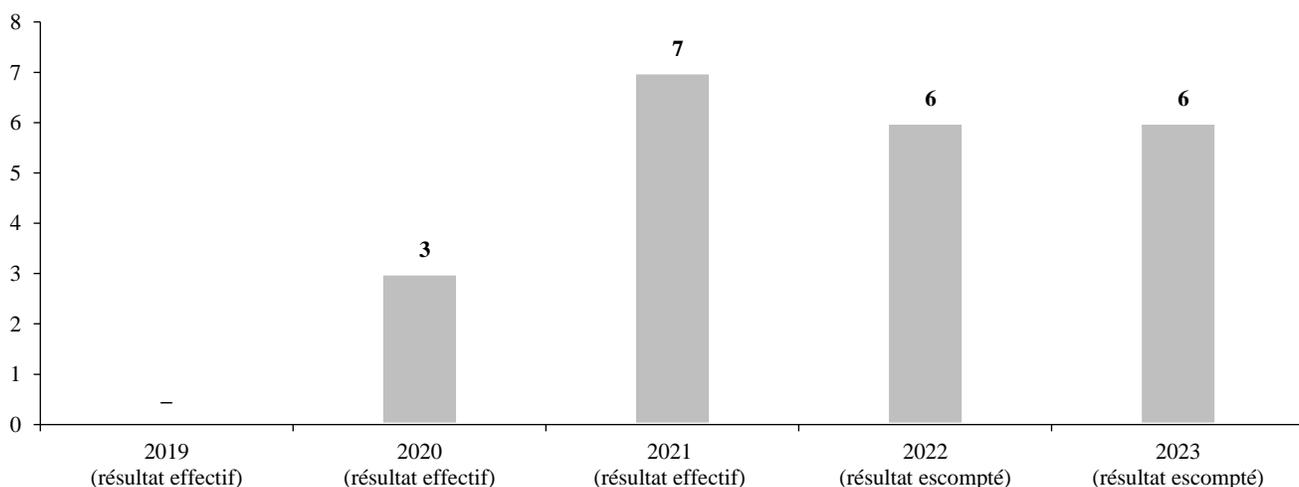
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

21.158 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que sept pays (Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) réalisent des études sur la croissance, l'investissement et la productivité, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir six pays.

21.159 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXX).

Figure 21.XXX

Mesure des résultats : nombre de pays ayant réalisé des études sur la croissance, l'investissement et la productivité (par an)



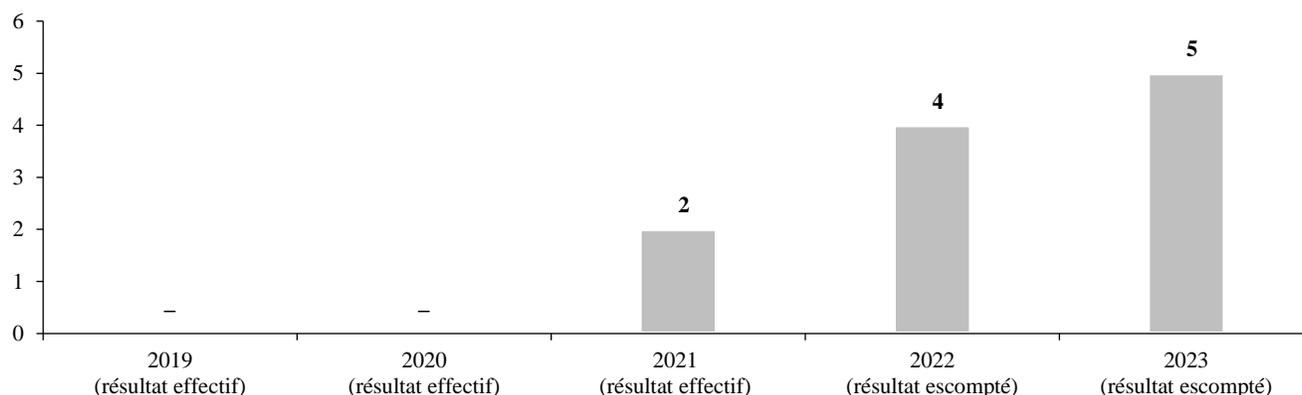
Résultat 2 : renforcement des capacités institutionnelles de concevoir des investissements publics qui intègrent la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation durable et inclusive aux changements climatiques

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 21.160 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les systèmes d'investissement public de deux pays (Nicaragua et Panama) renforcent leurs capacités à concevoir des projets en intégrant les critères liés à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation durable et inclusive aux changements climatiques dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'agriculture, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.161 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXXI).

Figure 21.XXXI

Mesure des résultats : nombre de pays possédant des systèmes d'investissement public qui renforcent leurs processus de conception de projets en y intégrant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation durable et inclusive aux changements climatiques dans au moins un secteur (résultat annuel)



Résultat 3 : renforcement des capacités techniques des institutions nationales et régionales à concevoir des politiques publiques de développement mettant l'accent sur le rôle de l'État

Projet de plan-programme pour 2023

- 21.162 Malgré la crise et les conséquences négatives de la COVID-19, le relèvement après la pandémie peut être l'occasion d'aligner les politiques sur les objectifs de développement durable, en ne laissant personne de côté. Il sera crucial, à cet égard, de mettre l'accent sur l'importance de l'État, du multilatéralisme, du développement régional, du financement et de l'allègement de la dette. Dans le cadre du sous-programme, on a mené des recherches sur les enseignements tirés des mesures prises par les États de la sous-région pour faire face à la pandémie.

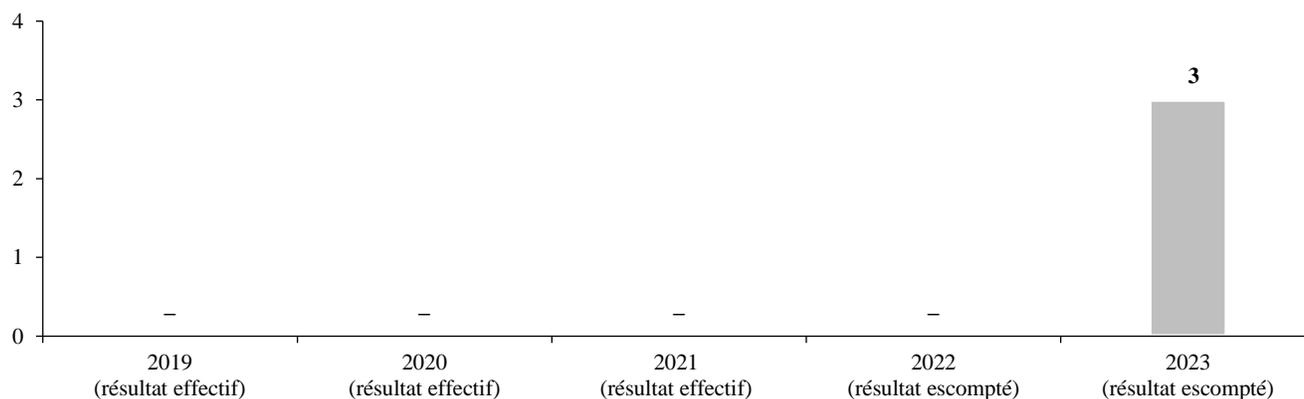
Enseignements tirés et changements prévus

- 21.163 L'enseignement tiré est le suivant : il faut mettre davantage l'accent sur l'importance de l'État pour apporter des réponses politiques opportunes aux questions économiques et sociales. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on redoublera d'efforts pour fournir aux gouvernements de la sous-région davantage d'analyses sur le rôle essentiel de l'État pour faire face aux bouleversements, tels que ceux provoqués par la pandémie, et atténuer leurs effets sur le bien-être de la population. On s'efforcera de formuler des propositions de politiques et des recommandations sur l'importance de la mobilisation de l'État par l'intermédiaire de différentes institutions nationales et régionales, en renforçant les capacités techniques de celles-ci à concevoir des politiques publiques solides et des initiatives multipays.

21.164 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXXII).

Figure 21.XXXII

Mesure des résultats : nombre d'institutions publiques dotées de capacités techniques renforcées à concevoir des politiques publiques de développement mettant l'accent sur le rôle de l'État (résultat annuel)



Produits

21.165 On trouvera dans le tableau 21.24 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.24

Sous-programme 11 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	2	2
1. Projets concernant la modélisation macroéconomique, le travail décent, les politiques macroprudentielles et la soutenabilité de la dette, les politiques sociales et la protection sociale	1	1	–	–
2. Projets concernant les nouvelles approches, les déséquilibres structurels et le développement durable	–	–	1	1
3. Projets concernant l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe	–	–	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	10	16	16
4. Réunions d'experts, notamment sur la soutenabilité de la dette, les politiques macroéconomiques et publiques, la structure sociale, les systèmes de protection sociale et la stratification, l'énergie, l'alimentation et l'agriculture, le développement productif et les tendances internationales et sous-régionales en matière de commerce	10	10	10	10
5. Cours et ateliers sur les mesures qu'il est possible de prendre quant à l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et quant aux objectifs de développement durable et au développement durable	–	–	6	6
Publications (nombre de publications)	9	9	10	11
6. Publications sur la macroéconomie, le commerce, les investissements extérieurs, l'évolution de la situation sociale, y compris les marchés du travail, les systèmes de protection sociale, l'énergie et les secteurs	9	9	10	11

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
agricoles, les politiques publiques axées sur les changements climatiques, et le développement productif				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	11	12	12
7. Sur les activités régionales	1	1	2	2
8. Sur l'évolution récente de la situation macroéconomique dans les pays de la sous-région	10	10	10	10
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : prestation de conseils aux États membres, à leur demande, s'agissant des politiques macroéconomiques et macroprudentielles, du Programme 2030, des questions de développement social, du commerce, de la politique sectorielle, de l'énergie et des changements climatiques.				
Bases de données et supports numériques : bases de données sur les statistiques économiques et la comptabilité nationale, les indicateurs sociaux, le secteur agricole et la sécurité alimentaire, l'intégration commerciale, les secteurs des hydrocarbures et de l'électricité et les changements climatiques dans la sous-région.				

Sous-programme 12 Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Objectif

- 21.166 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de consolider le processus de développement durable dans les Caraïbes dans les domaines économique, social et environnemental et de resserrer la coopération de la sous-région avec l'Amérique latine.

Stratégie

- 21.167 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) continuera d'associer les États membres de la CEPALC, les entités régionales et extrarégionales et d'autres partenaires à des initiatives régionales et nationales et d'organiser des réunions intergouvernementales et techniques de haut niveau relatives au suivi des initiatives et conférences mondiales et régionales, dans l'optique notamment du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, ainsi que d'étudier et de formuler des stratégies et approches de développement durable axées sur la recherche pratique et sur des cadres d'analyse empiriques et conceptuels ;
 - b) aidera les pays des Caraïbes, au moyen de missions techniques et de services consultatifs, à élaborer des politiques fondées sur des données probantes pour encourager le développement durable, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 3, 4, 5, 8, 9, 13 et 14 ;
 - c) réalisera des travaux de recherche et d'analyse sur les questions et problèmes nouveaux propres aux Caraïbes ;
 - d) renforcera la capacité des acteurs du développement et des décideurs de concevoir et de mettre en œuvre des mesures de développement durable tenant compte de la situation spéciale des femmes et des personnes handicapées, en étroite coopération avec les entités des Nations Unies et les partenaires de développement des Caraïbes ;
 - e) axera ses recherches sur la fourniture de conseils politiques et techniques ciblés aux économies tributaires du tourisme, à la lumière de la pandémie de COVID-19.
- 21.168 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) une implication et un consensus sous-régionaux et régionaux plus efficaces, une amélioration de la coopération fonctionnelle et un renforcement du plaidoyer politique sur des questions essentielles au développement des Caraïbes ;
- b) le progrès de la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux et sous-régionaux ;
- c) le renforcement des capacités des économies caribéennes tributaires du tourisme afin de faciliter une reprise post-pandémique résiliente dans les secteurs plus particulièrement liés au tourisme.

Exécution du programme en 2021

Modernisation de la législation nationale relative aux statistiques dans les Caraïbes

- 21.169 Les lacunes de la législation nationale relative aux statistiques constituent un obstacle majeur à la production et à la diffusion en temps voulu de données désagrégées de qualité pour informer la planification et l'élaboration de politiques relatives au développement durable dans les Caraïbes. Dans le cadre du sous-programme, une assistance technique a été fournie à la Trinité-et-Tobago en vue de la rédaction de sa nouvelle loi relative à l'Institut national de la statistique. Cette activité a donné lieu à un examen des cadres législatifs relatifs aux statistiques des pays des Caraïbes et à la publication d'une étude de la CEPALC intitulée « A review of Caribbean national statistical legislation in relation to the United Nations Fundamental Principles of Official Statistics », dans laquelle la CEPALC invite les pays des Caraïbes à revoir leur législation relative aux statistiques en vue de la mettre à jour. La CARICOM a donné suite à cette requête en adoptant un projet de loi type révisée relative aux statistiques, qui servira de modèle aux lois relatives aux statistiques de la plupart des États membres de la CARICOM. La révision de cette loi type constitue une évolution positive en vue de la mise en place d'un modèle moderne et actualisé de législation nationale relative aux statistiques, lequel vise à lever les obstacles juridiques à la production en temps voulu de données et de statistiques désagrégées de qualité dans la sous-région.
- 21.170 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.25).

Tableau 21.25
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
Le Ministère du plan et du développement de la Trinité-et-Tobago a rédigé un projet de loi nationale relative aux statistiques visant à créer un nouvel Institut national de la statistique et à remplacer son ancienne loi sur les statistiques, désormais obsolète	Les pays des Caraïbes ont amélioré leur capacité à comprendre les points forts et les limites de leurs lois et ordonnances relatives aux statistiques	Le Comité permanent de statisticiens des Caraïbes, organe de décision des instituts nationaux de statistique de la sous-région, a adopté un projet de loi type révisée relative aux statistiques lors de sa quarante-sixième réunion, tenue en octobre 2021, laquelle constitue un modèle actualisé de législation nationale relative aux statistiques pour les pays des Caraïbes

Résultats escomptés pour 2023

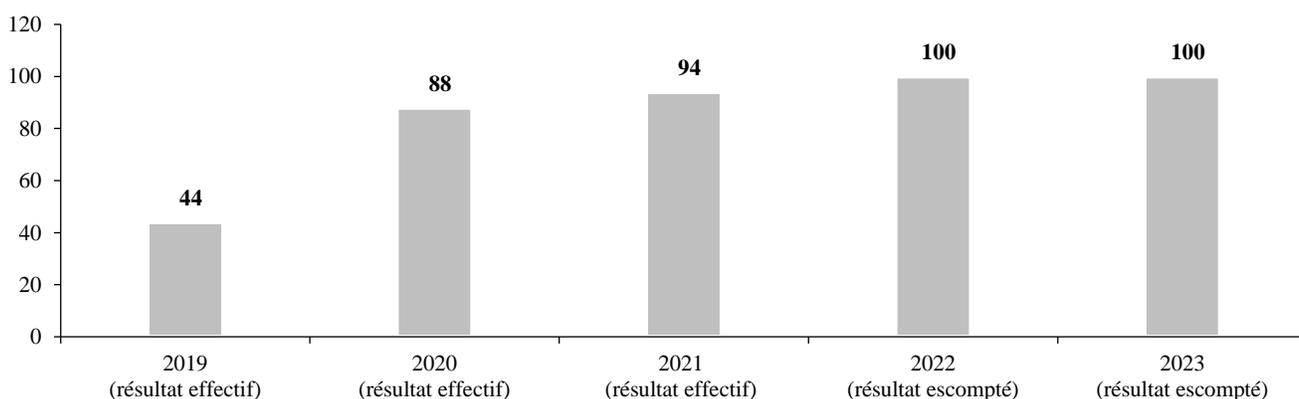
Résultat 1 : établissement de cadres institutionnels relatifs aux objectifs de développement durable dans davantage de pays aux fins du renforcement de leur processus de développement durable

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 21.171 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la création d'un cadre institutionnel pour les objectifs de développement durable dans un pays supplémentaire, portant à 94 % le pourcentage de pays des Caraïbes disposant de cadres institutionnels structurés relatifs aux objectifs de développement durable, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 81 %.
- 21.172 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXXIII).

Figure 21.XXXIII

Mesure des résultats : pourcentage de pays des Caraïbes disposant de cadres institutionnels structurés relatifs aux objectifs de développement durable



Résultat 2 : relèvement durable après la pandémie de COVID-19 grâce à la restructuration et la diversification économiques

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 21.173 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les États membres des Caraïbes aient accès à une feuille de route pour commencer à restructurer et à diversifier leur économie dans des secteurs prioritaires tels que le tourisme, les industries de la création, les technologies de l'information et des communications et les services fondés sur les connaissances, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.174 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.26).

Tableau 21.26

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Les États membres ont accès à des recherches sur l'impact potentiel de la pandémie de	Les États membres des Caraïbes ont accès à une feuille de route pour commencer à restructurer et à	2 pays des Caraïbes élaborent des propositions d'investissement dans des niches et segments sectoriels	4 pays des Caraïbes élaborent des propositions de diversification dans des secteurs clés de biens et de services

Titre V Coopération régionale pour le développement

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
	COVID-19 sur leurs économies	diversifier leur économie dans des secteurs prioritaires	nouveaux ou existants	

Résultat 3 : recherche de sources de financement et mobilisation de ressources pour le développement au moyen d'instruments et de mécanismes novateurs

Projet de plan-programme pour 2023

21.175 Les pays des Caraïbes, principalement à revenu intermédiaire, ont un accès très limité aux financements internationaux concessionnels pour faire progresser leur développement. En outre, le poids élevé de leur dette et leurs faibles notations de crédit ont limité leur accès aux marchés financiers internationaux. C'est pourquoi la sous-région doit mobiliser des modes de financement novateurs, les exploiter et les élargir, en s'appuyant notamment sur des financements mixtes, des accords de partenariat public-privé, des mécanismes de financement de la résilience à grande échelle, des échanges de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et des investissements à impact, afin de réaliser le changement radical de financement nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le cadre du sous-programme, on a pris des mesures en vue de la création d'un fonds pour la résilience des Caraïbes, un instrument de financement destiné à mobiliser des fonds pour le développement à long terme et à faible coût pour les Caraïbes. On a notamment établi un rapport présentant la future structure du fonds et fourni une feuille de route en vue de sa création.

Enseignements tirés et changements prévus

21.176 L'enseignement tiré est le suivant : il est essentiel d'obtenir rapidement le soutien des hauts fonctionnaires et des principaux partenaires du secteur privé pour proposer des instruments de financement concrets afin de disposer d'un ensemble varié de modes de financement novateurs en faveur du développement. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on mettra davantage l'accent sur la nécessité de compter sur le soutien des hauts fonctionnaires du gouvernement pour obtenir les données de référence dans les pays pilotes. En outre, les partenaires du secteur privé, y compris les organismes de financement du développement, seront mobilisés au plus tôt afin d'obtenir leurs points de vue pratiques sur les dispositions institutionnelles et opérationnelles qui pourraient fonctionner le mieux pour fournir des financements supplémentaires et améliorer leur efficacité pour les secteurs et activités à fort impact.

21.177 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.27).

Tableau 21.27
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Le projet de structure, de fonctionnement et de gouvernance du fonds pour la résilience des Caraïbes est mis à la disposition des pays des Caraïbes pour examen	La structure, le fonctionnement et la gouvernance du fonds pour la résilience des Caraïbes sont approuvés par les principales parties prenantes	La feuille de route relative à la mise en service des guichets de financement du fonds pour la résilience des Caraïbes a été finalisée en vue d'une mise en œuvre dans les pays pilotes	1 pays des Caraïbes a entrepris un échange de créances ou une restructuration de sa dette avec des créanciers ou des investisseurs privés

Produits

21.178 On trouvera dans le tableau 21.28 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.28

Sous-programme 12 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produit prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
1. Sessions du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	–	–	3	–
2. Réunions de la Commission de contrôle du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	3	3	–	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	1	2	2
3. Projet portant sur le développement durable des Caraïbes	–	1	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	22	21	18	18
4. Réunion de la Table ronde sur le développement des Caraïbes	–	–	1	–
5. Réunions sur la soutenabilité de la dette et d'autres questions liées au développement économique et au financement ; sur les technologies de l'information et des communications ; sur les statistiques ; sur le développement industriel et le commerce ; sur la prise en compte des questions de genre et le développement, la population et le développement, l'éducation sanitaire et certaines questions liées au développement social ; sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets ; sur des questions liées à l'environnement, à la science, à la technologie et à l'innovation ; sur les petits États insulaires en développement et les objectifs de développement durable dans les Caraïbes ; sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe ; sur les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	16	15	7	8
6. Ateliers sur l'évaluation en cas de catastrophe et la gestion des risques ; sur les TIC au service du développement durable ; sur la politique commerciale ; sur certaines questions de développement social dans les Caraïbes ; sur le recensement de la population ; sur le développement environnemental ; sur la protection sociale inclusive	–	–	10	6
7. Formations sur l'informatique et les communications au service du développement durable et la gestion du savoir ; sur l'utilisation de REDATAM et de données tirées d'enquêtes auprès des ménages ; sur certaines questions de développement environnemental ; sur le commerce, l'intégration régionale ou le développement économique	6	6	–	4
Publications (nombre de publications)	10	5	10	10
8. <i>Economic Survey of the Caribbean</i>	1	1	1	1
9. <i>Preliminary Overview of the Economies of the Caribbean</i>	1	–	1	1
10. <i>Caribbean Development Report</i>	–	–	1	–
11. Publications sur la soutenabilité de la dette et d'autres questions liées au développement économique et au financement ; sur les technologies de l'information et des communications ; sur les statistiques ; sur le développement industriel et le commerce ; sur la prise en compte des	8	4	7	8

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produit prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
questions de genre et le développement, la population et le développement, l'éducation sanitaire et certaines questions liées au développement social ; sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets ; sur des questions liées à l'environnement, à la science, à la technologie et à l'innovation ; sur les petits États insulaires en développement et les objectifs de développement durable dans les Caraïbes ; sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe ; sur les Orientations de Samoa				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	7	9	8
12. Sur des questions spécifiques liées au développement économique, à l'informatique et aux communications au service du développement, au développement social, aux statistiques et à la gestion des risques de catastrophes dans les Caraïbes ; et <i>Caraïbes en bref</i>	4	3	5	4
13. Magazine <i>FOCUS</i>	4	4	4	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils aux États membres qui en font la demande sur l'informatique et les communications au service du développement, les politiques économiques et l'intégration, l'égalité des genres, le développement social et développement de la population, le développement environnemental et la prévention des catastrophes et la réduction des risques de catastrophe.

Bases de données et supports numériques : banque de connaissances ; outils relatifs à la société du savoir ; base de données relatives à des indicateurs statistiques ; base de données sur les catastrophes naturelles.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités de sensibilisation de la population.

Relations extérieures et relations avec les médias : articles de journaux ; bulletin d'information *The Hummingbird* ; manifestations médiatiques ; entretiens télévisées et radiophoniques avec le personnel de la CEPALC dans les Caraïbes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web de la CEPALC pour les Caraïbes, page Facebook et page LinkedIn.

Services de bibliothèque : demandes d'information ; catalogue de la bibliothèque ; prêts et services entre bibliothèques ; exposition de livres (forme virtuelle).

Sous-programme 13 Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

Objectif

- 21.179 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale et de favoriser leur convergence et la participation de la région aux dialogues politiques interrégionaux et internationaux, de sorte que les vues de tous soient prises en compte.

Stratégie

- 21.180 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) favorisera la coordination et la coopération au sein des États membres et des membres associés et entre eux, des entités sous-régionales et régionales, du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, du secteur privé, des organisations de la société civile (y compris le milieu des affaires), des

établissements universitaires, des parties prenantes extrarégionales et d'autres tierces parties, sous la forme de contributions techniques et logistiques et de contributions de fond aux initiatives sous-régionales et régionales ;

- b) contribuera à l'adoption de positions régionales communes dans les instances multilatérales et lors des conférences mondiales organisées à l'occasion de grandes manifestations, notamment lors des réunions de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), du Système d'intégration de l'Amérique centrale, du Marché commun du Sud (MERCOSUR), de l'Alliance du Pacifique, de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de l'Association des États de la Caraïbe, de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et d'autres mécanismes d'intégration, qui feront rapport au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable ;
- c) permettra d'assurer des services de coopération technique et de conseil sur demande et de mener des activités de formation ;
- d) favorisera la mise en commun des connaissances et des données d'expérience pour soutenir la réalisation du développement durable, ainsi que les discussions sur les objectifs communs, en mettant l'accent sur la prise en compte des questions de genre et la stratégie « Les Caraïbes d'abord » de la Commission ;
- e) favorisera une coopération multilatérale renouvelée, dans le cadre des dispositifs et organisations d'intégration de la région, et aidera la région à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 16 et 17.

21.181 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) réduction des asymétries régionales et augmentation du nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ;
- b) positions communes à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 ;
- c) participation active des États membres aux mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale et positionnement stratégique au niveau mondial ;
- d) coopération internationale pour surmonter les défis soulevés par la pandémie.

Exécution du programme en 2021

Institutionnalisation renforcée de la coopération Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes

21.182 Le sous-programme s'est employé au fil des ans à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire entre les États membres de la CEPALC en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi qu'à promouvoir les discussions sur les résultats de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui s'est tenue à Buenos Aires en mars 2019 pour redynamiser le système des Nations Unies pour le développement. Dans ce contexte, le sous-programme a servi de secrétariat technique du Comité de coopération Sud-Sud de la CEPALC et, en réponse aux demandes des États membres, il a élaboré des documents de fond pour le Comité, ce qui a permis de sensibiliser davantage à l'importance de la coopération Sud-Sud et de soutenir le débat à cet égard grâce à des données et des analyses précises et opportunes.

21.183 En 2020, les États membres de la CEPALC ont souligné qu'il était nécessaire d'opérer des changements institutionnels pour renforcer la coopération Sud-Sud dans la région. Le Comité de coopération Sud-Sud a ainsi été transformé en Conférence régionale sur la coopération Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes, un organe subsidiaire permanent de la CEPALC, ce qui a permis de créer un espace destiné à faciliter la coopération et l'échange de connaissances entre pairs sur la base de la mise en commun d'expériences comparables, dans le but de parvenir à des accords plus larges et de discuter en profondeur des questions relatives à la coopération Sud-Sud.

21.184 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.29).

Tableau 21.29
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	Adoption par les États membres de la CEPALC de la résolution 749 (XXXVIII), qui souligne la nécessité d'opérer des changements institutionnels pour renforcer la coopération Sud-Sud dans la région	Création de la Conférence régionale sur la coopération Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes en vertu de la résolution 752 (PLEN.36) lors de la trente-sixième session du Comité plénier

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : réduction des asymétries régionales et augmentation du nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire

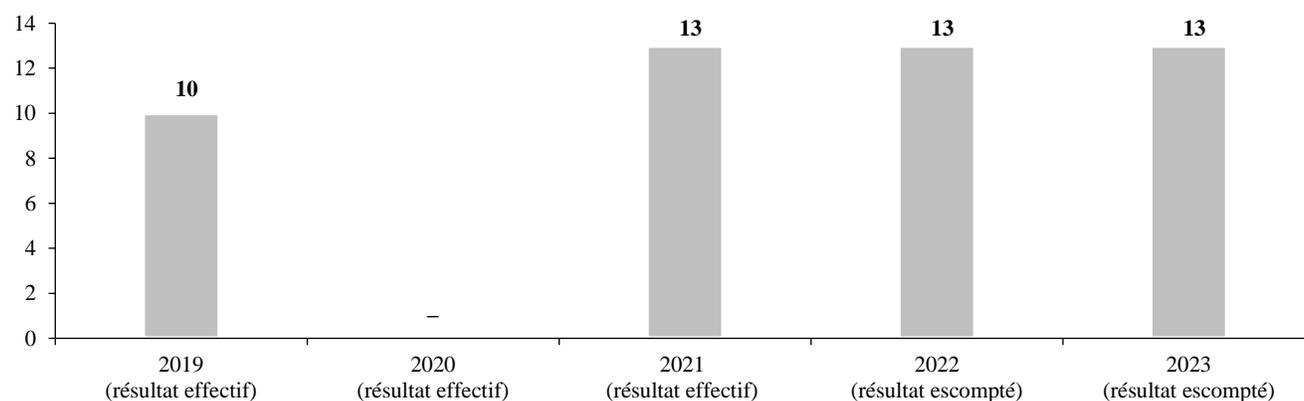
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

21.185 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 13 pays des Caraïbes participent au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable et à ce que les mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale et le dialogue politique mondial soient renforcés, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

21.186 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXXIV).

Figure 21.XXXIV

Mesure des résultats : nombre de pays des Caraïbes participant au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable (annuel)



Résultat 2 : solides processus d'intégration régionale et sous-régionale à l'appui du relèvement après la pandémie conformément au Programme 2030

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

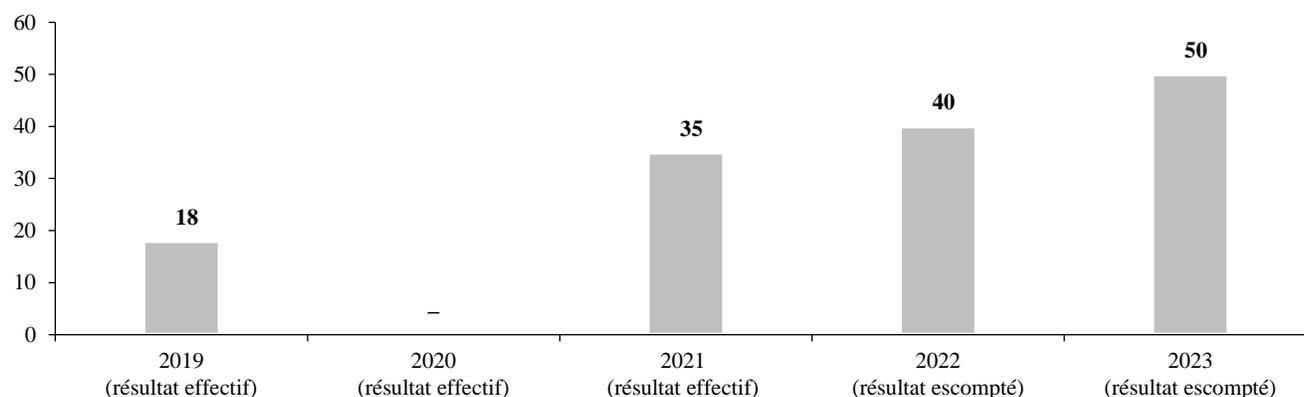
21.187 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 35 représentants d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile participent au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, ce qui a permis de

faire mieux que la cible fixée, à savoir 30 représentants d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile.

21.188 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXXV).

Figure 21.XXXV

Mesure des résultats : nombre de représentants d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile participant chaque année au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable



Résultat 3 : renforcement de la participation régionale et sous-régionale des mécanismes et organismes d'intégration intergouvernementaux de la région à l'appui du relèvement après la pandémie conformément au Programme 2030

Projet de plan-programme pour 2023

21.189 Le contexte social, économique et politique de la région, de plus en plus complexe, a renforcé la pression pesant sur le multilatéralisme, les effets de la pandémie ayant exacerbé les inégalités au sein des pays et entre eux. Les efforts de relèvement après la pandémie doivent être conformes aux objectifs de développement durable et au Programme 2030 afin de ne laisser personne de côté. Les États membres de la CEPALC ont montré leur attachement à ces principes lors de diverses tables rondes et discussions, notamment lors du Forum annuel des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. Dans le cadre du sous-programme, on a activement encouragé la participation de toutes les parties prenantes au Forum, y compris les organisations d'intégration et de coopération régionales et sous-régionales. Dans le contexte actuel, ces organisations, ainsi que d'autres parties prenantes concernées, ont entamé un dialogue afin de trouver des positions communes sur le processus de relèvement pour faire face aux effets sanitaires, économiques et sociaux causés par la pandémie de COVID-19.

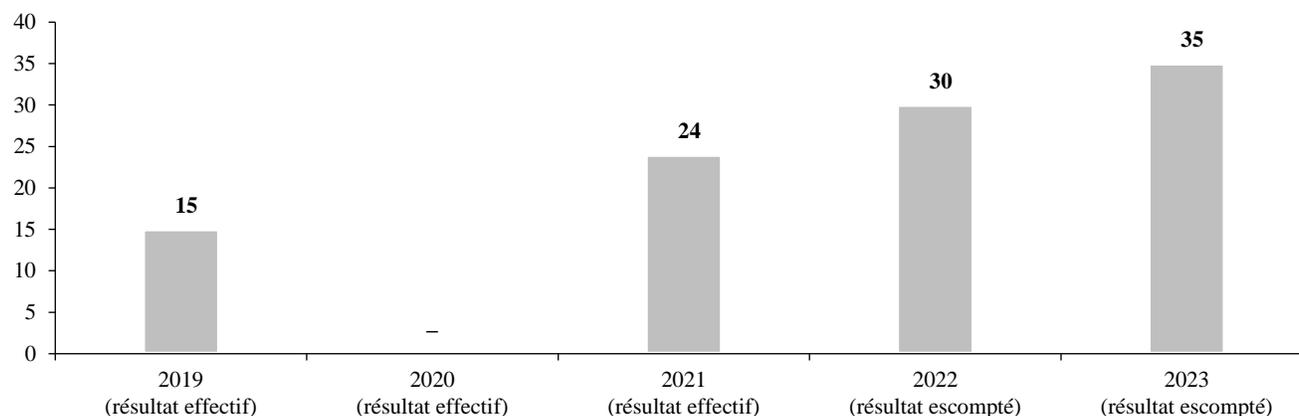
Enseignements tirés et changements prévus

21.190 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire d'assurer la participation au Forum de représentants de mécanismes et d'organismes d'intégration intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux, compte tenu de leur contribution à l'élaboration de stratégies régionales. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'efforcera de promouvoir une participation accrue de ces organisations et mécanismes au Forum.

21.191 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXXVI)

Figure 21.XXXVI

Mesure des résultats : nombre de représentants de mécanismes et d'organismes d'intégration intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux participant chaque année au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable



Produits

21.192 On trouvera dans le tableau 21.30 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.30

Sous-programme 13 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	6	6	6
1. Stages et séminaires organisés en coopération avec des administrations publiques et des organismes régionaux et sous-régionaux sur les stratégies et dispositifs propres à favoriser la convergence et l'intégration ; sur la coopération Sud-Sud et triangulaire et les stratégies relatives aux acteurs extrarégionaux et aux tiers ; pour évaluer les progrès de l'intégration sous-régionale et régionale ; et pour évaluer les progrès des mécanismes d'intégration sous-régionale et régionale	6	6	6	6
Publications (nombre de publications)	4	4	3	3
2. Sur l'intégration des mécanismes et organismes régionaux et sous-régionaux, notamment par la coopération Sud-Sud	4	4	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	2	2
3. Contributions à la réunion intergouvernementale sur l'intégration et la coopération et aux réunions tenues avec des parties prenantes et des tierces parties extérieures à la région	3	3	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils fournis aux États membres en ayant fait la demande sur des questions relatives au mandat de la Commission, notamment l'intégration et la coopération, et aux organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux, notamment le Programme 2030 ; fourniture aux États membres en ayant fait la demande de conseils techniques à l'appui des mécanismes et des organismes régionaux et sous-régionaux dans les domaines relevant du mandat de la Commission ainsi que, dans l'optique de leurs relations avec les parties prenantes et des tierces parties extérieures à la région, dans les domaines intéressant les activités propres au sous-programme.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

21.193 On trouvera dans les tableaux 21.31 à 21.33 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 21.31

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Postes	49 916,3	50 629,9	–	–	(0,4)	(0,4)	–	50 629,5
Autres dépenses de personnel	1 031,4	1 456,0	–	–	–	–	–	1 456,0
Dépenses de représentation	–	4,8	–	–	–	–	–	4,8
Consultants	1 086,0	317,3	–	–	5,5	5,5	1,7	322,8
Experts	4,8	362,2	–	–	(5,5)	(5,5)	(1,5)	356,7
Voyages du personnel	163,1	642,8	–	–	–	–	–	642,8
Services contractuels	1 743,2	1 799,1	–	–	–	–	–	1 799,1
Frais généraux de fonctionnement	2 954,6	3 628,2	–	–	–	–	–	3 628,2
Fournitures et accessoires	69,1	152,7	–	–	–	–	–	152,7
Mobilier et matériel	1 265,1	326,2	–	–	–	–	–	326,2
Aménagement des locaux	2,5	23,5	–	–	–	–	–	23,5
Subventions et contributions	161,5	443,5	(431,3)	–	–	(431,3)	(97,2)	12,2
Total	58 397,4	59 786,2	(431,3)	–	(0,4)	(431,7)	(0,7)	59 354,5

Tableau 21.32

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	480	1 SGA, 3 D-2, 12 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 4 G(AC), 3 AN et 256 AL
Transfert (géographique)	–	1 P-5 et 1 P-4 au titre du sous-programme 1
Transfert	–	1 P-4 transféré de la composante Appui au programme au sous-programme 11 1 P-3 transféré du sous-programme 11 à la composante Appui au programme
Effectif proposé pour 2023	480	1 SGA, 3 D-2, 12 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 4 G(AC), 3 AN et 256 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 21.33

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe^a

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	3	–	–	–	–	3
D-1	12	–	–	–	–	12
P-5	31	–	–	–	–	31
P-4	61	–	–	–	–	61
P-3	62	–	–	–	–	62
P-2/1	47	–	–	–	–	47
Total partiel	217	–	–	–	–	217
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	4	–	–	–	–	4
AN	3	–	–	–	–	3
AL	256	–	–	–	–	256
Total partiel	263	–	–	–	–	263
Total	480	–	–	–	–	480

^a Dont 3 postes temporaires (1 P-4 et 2 P-3), qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/272](#).

21.194 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 21.34 à 21.36 et dans la figure 21.XXXVII.

21.195 Comme le montrent les tableaux 21.34 1) et 21.35 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 59 354 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 431 700 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 21.34

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Organes directeurs	641,5	756,7	–	–	–	–	–	756,7	
B. Direction exécutive et administration	4 147,8	3 901,0	–	–	–	–	–	3 901,0	
C. Programme de travail									
1. Commerce international, intégration et infrastructures	3 326,3	3 264,7	–	–	(0,4)	(0,4)	–	3 264,3	
2. Production et innovation	2 528,0	2 653,2	–	–	–	–	–	2 653,2	
3. Politiques macroéconomiques et croissance	4 490,8	4 601,4	–	–	–	–	–	4 601,4	
4. Développement social et égalité sociale	2 194,3	1 994,6	–	–	–	–	–	1 994,6	
5. Égalité des genres et autonomie des femmes	1 412,3	1 250,8	–	–	–	–	–	1 250,8	
6. Population et développement	2 194,3	1 820,2	–	–	–	–	–	1 820,2	
7. Développement durable et établissements humains	2 788,4	2 825,5	–	–	–	–	–	2 825,5	
8. Ressources naturelles	2 024,5	2 267,2	–	–	–	–	–	2 267,2	
9. Planification et administration publique au service du développement	1 029,8	1 248,4	–	–	–	–	–	1 248,4	
10. Statistiques	3 126,0	2 967,5	–	–	–	–	–	2 967,5	
11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	4 859,9	5 230,6	–	–	24,7	24,7	0,5	5 255,3	
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	3 705,4	4 428,4	–	–	–	–	–	4 428,4	

Titre V Coopération régionale pour le développement

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous- régionales	787,4	921,2	–	–	–	–	–	921,2
Total partiel (C)	34 467,4	35 473,7	–	–	24,3	24,3	0,1	35 498,0
D. Appui au programme	19 140,8	19 654,8	(431,3)	–	(24,7)	(456,0)	(2,3)	19 198,8
Total partiel (1)	58 397,4	59 786,2	(431,3)	–	(0,4)	(431,7)	(0,7)	59 354,5

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Changements	Pourcentage	2023 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	401,7	576,9	–	–	576,9
C. Programme de travail					
1. Commerce international, intégration et infrastructures	648,7	696,1	11,9	1,7	708,0
2. Production et innovation	711,7	775,0	61,8	8,0	836,8
3. Politiques macroéconomiques et croissance	946,1	758,4	(28,3)	(3,7)	730,1
4. Développement social et égalité sociale	649,3	665,7	16,2	2,4	681,9
5. Égalité des genres et autonomie des femmes	675,5	874,7	54,5	6,2	929,2
6. Population et développement	234,2	323,9	(35,8)	(11,1)	288,1
7. Développement durable et établissements humains	1 160,4	1 171,8	(34,6)	(3,0)	1 137,2
8. Ressources naturelles	418,7	685,0	23,0	3,4	708,0
9. Planification et administration publique au service du développement	544,9	1 120,8	0,4	–	1 121,2
10. Statistiques	339,6	365,9	54,5	14,9	420,4
11. Activités sous- régionales en	1 410,8	1 332,9	(558,6)	(41,9)	774,3

Chapitre 21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Composante/sous-programme	2021	2022	2023		
	(dépenses effectives)	(estimations)	Changements	Pourcentage (prévisions)	
Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine					
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	197,1	444,5	(84,9)	(19,1)	359,6
13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	–	–	–	–	–
Total partiel (C)	7 937,0	9 214,7	(519,9)	(5,6)	8 694,8
D. Appui au programme	767,1	924,0	–	–	924,0
Total partiel (2)	9 105,8	10 715,6	(519,9)	(4,9)	10 195,7
Total	67 503,2	70 501,8	(951,6)	(1,3)	69 550,2

Tableau 21.35

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2023, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements					Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	32	–	–	–	–	32
C. Programme de travail						
1. Commerce international, intégration et infrastructures	25	–	–	–	–	25
2. Production et innovation	20	–	–	–	–	20
3. Politiques macroéconomiques et croissance	36	–	–	–	–	36
4. Développement social et égalité sociale	15	–	–	–	–	15
5. Égalité des genres et autonomie des femmes	9	–	–	–	–	9
6. Population et développement	16	–	–	–	–	16
7. Développement durable et établissements humains	18	–	–	–	–	18
8. Ressources naturelles	18	–	–	–	–	18
9. Planification et administration publique au service du développement	12	–	–	–	–	12
10. Statistiques	27	–	–	–	–	27

Titre V Coopération régionale pour le développement

Composante/sous-programme	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	49	–	–	–	–	49
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	36	–	–	–	–	36
13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	6	–	–	–	–	6
Total partiel (C)	287	–	–	–	–	287
D. Appui au programme	161	–	–	–	–	161
Total partiel (I)	480	–	–	–	–	480

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2022 (estimations)	Changements	2023 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	5	–	5
C. Programme de travail			
1. Commerce international, intégration et infrastructures	1	–	1
2. Production et innovation	3	–	3
3. Politiques macroéconomiques et croissance	3	–	3
4. Développement social et égalité sociale	3	–	3
5. Égalité des genres et autonomie des femmes	3	1	4
6. Population et développement	1	–	1
7. Développement durable et établissements humains	3	–	3
8. Ressources naturelles	–	–	–
9. Planification et administration publique au service du développement	12	1)	11
10. Statistiques	–	–	–
11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	3	–	3
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	1	–	1

Chapitre 21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2022 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	–	–	–
Total partiel (C)	38	–	38
D. Appui au programme	14	–	14
Total partiel (2)	52	–	52
Total	532	–	532

Tableau 21.36

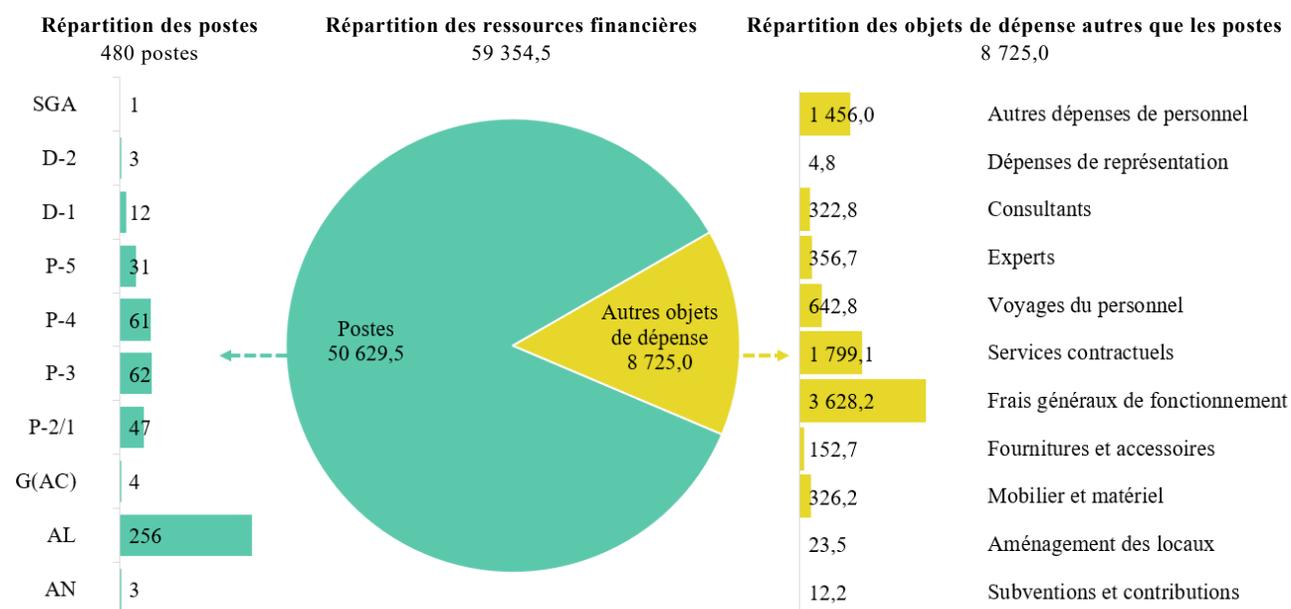
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>2021 (dépenses effectives)</i>	<i>2022 (crédits ouverts)</i>	<i>Changements</i>					<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
			<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	49 916,2	50 629,9	–	–	(0,4)	(0,4)	–	50 629,5
Autres objets de dépense	8 481,2	9 156,3	(431,3)	–	–	(431,3)	(4,7)	8 725,0
Total	58 397,4	59 786,2	(431,3)	–	(0,4)	(431,7)	(0,7)	59 354,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		217	–	–	–	–	–	217
Agents des services généraux et des catégories apparentées		263	–	–	–	–	–	263
Total		480	–	–	–	–	–	480

Figure 21.XXXVII
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

- 21.196 Comme le montre le tableau 21.34 1), les changements entraînent une diminution nette de 431 300 dollars au titre de l'appui au programme, qui tient au non-renouvellement des crédits ouverts en 2022 au titre des subventions et contributions pour le projet de rénovation du bâtiment Nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246 (sect. XVI). Des informations sur les ressources nécessaires pour 2023 au titre de la rénovation du bâtiment Nord de la CEPALC seront présentées à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-dix-septième session, dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la rénovation du bâtiment Nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago.

Autres changements

21.197 Comme le montre les tableaux 21.34 1) et 21.35 1), les changements entraînent une diminution nette de 400 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) **Sous-programme 1 (Commerce international, intégration et infrastructures).** La diminution nette de 400 dollars tient au transfert entre lieux d'affectation d'un poste d'économiste hors classe (P-5), transféré du bureau de liaison de Washington au siège à Santiago, comme décrit à l'annexe III (diminution de 18 200 dollars), qui est contrebalancé en partie par le transfert entre lieux d'affectation d'un poste de spécialiste des questions sociales (P-4), transféré du siège à Santiago au bureau de liaison de Washington, comme décrit à l'annexe III (augmentation de 17 800 dollars) ;
- b) **Sous-programme 11 (Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine).** L'augmentation nette de 24 700 dollars s'explique par le gain par transfert d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) cédé par la composante Appui au programme, comme décrit à l'annexe III (augmentation de 179 400 dollars), qui est compensé en partie par la perte par transfert d'un poste de spécialiste de l'information (P-3) cédé à la composante Appui au programme, comme décrit à l'annexe III (diminution de 154 700 dollars) ;
- c) **Composante Appui au programme.** La diminution nette de 24 700 dollars s'explique par la perte par transfert d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) cédé au sous-programme 11, comme décrit à l'annexe III (diminution de 179 400 dollars), qui est contrebalancé en partie par le gain par transfert d'un poste de spécialiste de l'information (P-3) cédé par le sous-programme 11, comme décrit à l'annexe III (augmentation de 154 700 dollars).

Ressources extrabudgétaires

21.198 Comme le montrent les tableaux 21.34 2) et 21.35 2), la CEPALC devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) devrait s'élever à 10 195 700 dollars, ce qui permettra de financer 52 postes, comme indiqué dans le tableau 21.35 2). Ces ressources serviront essentiellement à poursuivre l'appui aux études analytiques et aux activités de coopération technique, notamment les services consultatifs et l'assistance et l'appui aux pays de la région, et viendront compléter le financement des projets sur le terrain et des formations destinés à renforcer la capacité des institutions et des décideurs de traiter un large éventail de questions liées au développement, à l'économie, à la société et à l'environnement dans une perspective régionale. Ces dernières années, la CEPALC a réussi à obtenir davantage de ressources extrabudgétaires, tout en mobilisant des donateurs à la fois plus nombreux et plus variés. Cette stratégie a permis de réduire les effets de la diminution globale des ressources consacrées à la coopération pour le développement dans les pays à revenu intermédiaire (catégorie dans laquelle se trouvent la plupart des pays d'Amérique du Sud et des Caraïbes) et de faire repartir à la hausse les flux de ressources extrabudgétaires destinées spécifiquement à continuer d'aider les États membres à surmonter l'impact de la pandémie par une redynamisation transformatrice dans le cadre de l'initiative « Big Push for Sustainability » (Une forte impulsion en faveur de la durabilité). L'année 2023 s'annonce complexe du point de vue de la mobilisation de ressources extrabudgétaires, car plusieurs des plus gros projets de coopération pluriannuels de la Commission touchent à leur fin. Cela étant, la CEPALC continuera ses efforts de sensibilisation pour faire en sorte de mobiliser des ressources extrabudgétaires suffisantes pour appuyer ses activités de coopération technique. La diminution prévue de 519 900 dollars tient au fait que plusieurs grands projets pluriannuels doivent prendre fin. Les incidences de cette diminution seront compensées grâce au renforcement des partenariats avec le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et le secteur privé. Les ressources extrabudgétaires représentent 14,7 % des ressources totales du programme.

Titre V Coopération régionale pour le développement

- 21.199 La CEPALC reçoit des contributions en nature au titre d'accords de cession de droits d'usage sans contrepartie. Les contributions en nature attendues lui permettraient de disposer de locaux mis gracieusement à sa disposition pour son bureau national à Brasília (valeur estimée à 75 700 dollars sur l'année) et d'un droit d'usage cédé sans contrepartie pour le terrain de ses locaux à Santiago (valeur estimée à 568 400 dollars sur l'année).
- 21.200 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du secrétariat de la CEPALC, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

- 21.201 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux services fournis dans le cadre des réunions des organes intergouvernementaux de la CEPALC. Lors de ses sessions, la Commission définit l'orientation générale des travaux du secrétariat. On trouvera dans le tableau 21.37 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 21.37

Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2023	
			2022 (crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	La session biennale de la Commission est consacrée à l'examen des questions de développement qui concernent les pays de la région et au suivi des travaux de la Commission. C'est aussi l'occasion pour les États membres d'examiner le rapport du secrétariat sur les activités de la Commission. En adoptant le programme de travail et en approuvant le calendrier des conférences, les gouvernements définissent également les mandats qui guideront les futurs travaux de la Commission.	Mandat : résolution 106 (VI) du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	194,1	–
Comité plénier	Les années où la Commission ne siège pas, le Comité plénier tient généralement des réunions avec les représentants permanents des États membres de la CEPALC au Siège de l'ONU.	Mandat : résolution 106 (VI), par. 3, du Conseil économique et social et résolutions 419 (PLEN.14) et 489 (PLEN.19) de la CEPALC Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1	–	54,8
Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	La Conférence régionale examine la situation régionale et sous-régionale en ce qui concerne l'autonomie et les droits des femmes, présente des recommandations sur les politiques publiques en matière d'égalité des genres, évalue périodiquement la mise en œuvre des accords régionaux et internationaux et facilite les échanges sur l'égalité des genres. Elle rassemble des responsables de haut niveau chargés des questions relatives à la situation des femmes et des politiques visant à assurer	Mandat : décision adoptée le 21 novembre 1977 par le Comité plénier à sa onzième session extraordinaire Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	76,1	–

Chapitre 21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2022 (crédits ouverts)</i>	<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
	l'équité de genre dans les pays de la région Elle a lieu au moins une fois tous les trois ans.			
Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	Le Bureau, qui se réunit dans la période intersessions de la Conférence, fixe les grandes orientations des travaux du Secrétariat relatifs à l'intégration des femmes dans le développement de la région.	Mandat : Plan d'action régional pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine, par. 88.2 Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 2 Nombre de sessions en 2023 : 2	28,0	38,9
Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale	Le Conseil régional est l'organe directeur chargé d'orienter les activités de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale. Il fait office d'organe consultatif pour l'exécution des programmes de travail de l'Institut et l'évaluation des résultats obtenus. Il se réunit tous les deux ans, ou selon les besoins.	Mandat : résolutions 351 (XVI) et 553 (XXVI) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1	–	75,2
Bureau du Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale	Le Bureau examine la suite donnée aux résolutions adoptées par le Conseil régional de planification, ainsi que les activités de l'Institut. Il se réunit tous les deux ans, ou selon les besoins.	Mandat : résolution 340 (AC.66) de la CEPALC, adoptée par le Comité plénier à sa huitième session extraordinaire. Résolutions 351 (XVI) et 553 (XXVI) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	28,0	–
Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	Le Comité coordonne la coopération au service du développement économique et social et traite d'autres questions liées au développement des membres caribéens de la CEPALC. Il fait également office d'organe consultatif auprès du Secrétaire exécutif de la CEPALC sur les questions relatives aux Caraïbes. Il se réunit tous les deux ans, ou selon les besoins.	Mandat : résolution 358 (XVI) de la CEPALC et Déclaration constitutive et mandat et règlement intérieur du Comité (E/CEPAL/1022) Composition : 29 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	75,0	–
Commission de contrôle du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	La Commission de contrôle a pour mission de promouvoir et renforcer la coopération économique et sociale et l'intégration entre les pays des Caraïbes, et de favoriser la coopération avec les pays et processus d'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes. Elle se réunit tous les deux ans, ou selon les besoins.	Mandat : résolutions 358 (XVI), 419 (PLEN.14), 489 (PLEN.19) et 553 (XXVI) de la CEPALC Composition : 29 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1	–	47,0
Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	Le Forum est chargé du suivi et de l'examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment des objectifs et cibles de développement durable, et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Il se réunit chaque année.	Mandat : résolution 700 (XXX) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	97,1	97,1

Titre V Coopération régionale pour le développement

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	2022 (crédits ouverts)	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes	La Conférence ministérielle conçoit et met en œuvre des programmes promouvant l'accès aux technologies de l'information et des communications et leur exploitation dans la région. Le Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (eLAC 2007) est le symbole d'une vision régionale et d'un engagement politique en faveur de la réduction du fossé numérique et de l'accès aux technologies numériques comme moyens de développement. Elle se tient tous les deux ans, ou selon les besoins.	Mandat : résolution 610 (XXX) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	33,1	–
Réunion préparatoire de la Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes	La réunion préparatoire a pour objectif d'évaluer les engagements pris dans le cadre du Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (eLAC 2020) en vue de préparer la Conférence ministérielle. Elle se tient tous les deux ans, ou selon les besoins.	Mandat : résolution 610 (XXX) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1	–	36,0
Conférence statistique des Amériques	La Conférence statistique des Amériques contribue aux avancées en matière de politiques et d'activités liées à la statistique dans les pays de la région et œuvre à la coopération internationale, régionale et bilatérale entre les organismes nationaux de statistique et les organismes internationaux et régionaux. Elle se tient tous les deux ans.	Mandat : résolution 580 (XXVIII) de la CEPALC et résolution 2000/7 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1	–	79,2
Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques	Le Comité exécutif prête son concours à l'élaboration de rapports techniques sur les progrès et les résultats obtenus dans le cadre du programme de travail défini par la Conférence. Il se réunit chaque année.	Mandat : résolution 580 (XXVIII) de la CEPALC et résolution 2000/7 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	28,0	38,9
Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	La Conférence promeut l'élaboration de politiques nationales relatives au développement social et la coopération internationale, régionale et bilatérale dans le domaine du développement social, dans le but d'analyser les multiples dimensions de la pauvreté, de progresser dans la mesure de la pauvreté et de remédier aux inégalités et aux déséquilibres structurels. Elle se tient tous les deux ans.	Mandat : résolution 682 (XXXV) de la CEPALC et résolution 2014/32 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1	–	79,2
Bureau de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	Le Bureau se réunit au moins une fois entre chaque session ordinaire de la Conférence pour examiner les progrès réalisés dans l'application des résolutions adoptées par la Conférence et des accords des membres du Bureau précédent.	Mandat : résolution 682 (XXXV) de la CEPALC et résolution 2014/32 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	28,0	–
Conférence régionale sur la population et le	La Conférence est principalement consacrée au suivi et à l'examen des questions relatives à la population et au développement, à la migration	Mandat : résolution 670 (XXXIV) de la CEPALC, Accord 1 du Comité spécial de	79,0	–

Chapitre 21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2022 (crédits ouverts)</i>	<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	internationale, aux peuples autochtones et aux populations afrodescendantes, et au vieillissement. Elle se tient tous les deux ans.	la CEPALC sur la population et le développement, Consensus de Montevideo sur la population et le développement Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1		
Bureau de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Le Bureau se réunit au moins une fois entre chaque session ordinaire de la Conférence et fait la liaison entre les États membres et le secrétariat de la CEPALC afin d'assurer le suivi régional des questions relatives à la population et au développement traitées par la Conférence.	Mandat : résolution 670 (XXXIV) de la CEPALC, Accord I du Comité spécial de la CEPALC sur la population et le développement, Consensus de Montevideo sur la population et le développement Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1	–	38,9
Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications	La Conférence promeut l'élaboration et l'amélioration des politiques nationales en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que des politiques favorisant le progrès de la société de l'information et du savoir. Elle se réunit chaque année, ou selon les besoins.	Mandat : résolution 672 (XXXIV) de la CEPALC et résolution 2012/35 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1	–	74,1
Comité exécutif de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications	Le Comité exécutif se réunit au moins une fois entre chaque session ordinaire de la Conférence, en vue de suivre l'application des accords adoptés par celle-ci et des mandats qu'elle a confiés, en particulier pour ce qui a trait au programme d'activités biennal.	Mandat : résolution 672 (XXXIV) de la CEPALC et résolution 2012/35 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : –	15,0	–
Comité de coopération Sud-Sud	Le Comité a pour priorité l'exécution des mandats confiés aux commissions régionales de l'ONU dans le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Il mène ses activités dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la résolution 76/221 de l'Assemblée générale sur la coopération Sud-Sud.	Mandat : résolution 58/220 de l'Assemblée générale et résolutions 611 (XXX) et 752(PLEN.36) de la CEPALC Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1	–	25,1
Bureau du Comité de coopération Sud-Sud	Le Bureau se réunit au moins une fois entre chaque session ordinaire du Comité en vue d'adopter le projet de programme d'activités du Comité.	Mandat : résolution 58/220 de l'Assemblée générale et résolutions 611 (XXX) et 752(PLEN.36) de la CEPALC Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	3,0	–
Conférence des Parties à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à	La Conférence se tient chaque année en vue de promouvoir la mise en œuvre efficace de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en	Mandat : résolution 2021/31 du Conseil économique et social, Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions	66,3	66,3

Titre V Coopération régionale pour le développement

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2022	2023
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes	Amérique latine et dans les Caraïbes, et d'examiner les progrès accomplis en ce sens.	environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1		
Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau	Le Comité est chargé d'examiner la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale du développement en Amérique latine. Il se réunit selon les besoins.	Mandat : Résolutions 310 (XIV), 419 (PLEN.14), 422 (XIX), par. 204, 425 (XIX), 489 (PLEN.19) et 553 (XXVI) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	3,0	3,0
Comité de coopération économique de l'Amérique centrale	Le Comité fait office d'instance consultative pour l'intégration de l'Amérique centrale. Il se réunit selon les besoins.	Mandat : résolutions 9 (IV) et 553 (XXVI) de la CEPALC Composition : 7 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	3,0	3,0
Total			756,7	756,7

21.202 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 756 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.38 et la figure 21.XXXVIII.

Tableau 21.38

Organes directeurs : évolution des ressources financières

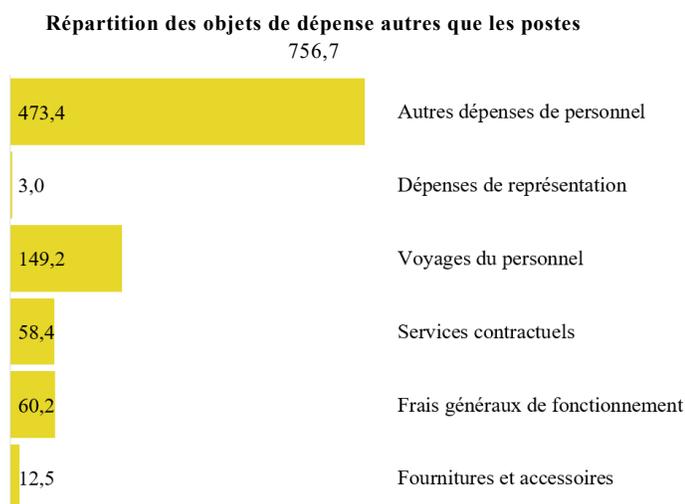
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Objets de dépense autres que les postes	641,5	756,7	—	—	—	—	—	756,7
Total	641,5	756,7	—	—	—	—	—	756,7

Figure 21.XXXVIII

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



Direction exécutive et administration

- 21.203 La composante Direction exécutive et administration, qui est dirigée par la Secrétaire exécutive, qui a rang de Secrétaire générale adjointe, assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble de la CEPALC aux fins de l'exécution des activités prescrites et du programme de travail approuvé. Elle est chargée de la coordination et de l'établissement d'un document institutionnel sur les principales questions de fond examinées par la Commission à sa session biennale, ainsi que de la publication de la *CEPAL Review*, la revue de la CEPALC. Le Bureau de la Secrétaire exécutive est chargé de la coordination et de l'établissement du rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, et du rapport sur le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui se tient chaque année sous les auspices de la CEPALC. La Secrétaire exécutive est secondée par le Secrétaire exécutif adjoint.
- 21.204 Le Bureau de la Secrétaire exécutive définit les orientations générales et fixe les critères voulus pour coordonner le suivi de l'application dans la région du Programme 2030 – et notamment de l'action menée au titre des objectifs de développement durable – et du Programme d'action d'Addis-Abeba, et l'intégration dans tous les sous-programmes de la CEPALC de questions transversales telles que l'égalité des genres, l'inclusion de la question du handicap et le développement durable. Il est également chargé de coordonner le programme de travail avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies présents dans la région. Il comprend le Bureau du Secrétariat de la Commission, qui est chargé du suivi des relations politiques avec les gouvernements et les autorités des pays membres de la Commission, des fonctions diplomatiques et du protocole, ainsi que du service des réunions intergouvernementales.
- 21.205 La Division des opérations et de la planification des programmes offre des services de coordination, des orientations et des conseils aux responsables des sous-programme de la CEPALC pour ce qui est : a) du projet de programme de travail et du rapport sur les travaux de la Commission soumis pour examen et adoption à la Commission à sa session biennale, ou au Comité plénier ; b) du projet de budget-programme annuel. Elle assure également le suivi de l'exécution du programme de travail. De plus, elle coordonne et organise la mise en œuvre du plan d'évaluation de la CEPALC et en rend compte.

Titre V Coopération régionale pour le développement

- 21.206 Le Groupe de l'information rend compte à la Secrétaire exécutive et travaille en étroite coordination avec le Département de la communication globale du Secrétariat.
- 21.207 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, la CEPALC incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Un des résultats mis en avant en 2021 était la réduction de la consommation d'eau, qui est plus que jamais d'actualité en raison de la sécheresse persistante dans le pays hôte. La modernisation des toilettes, y compris l'automatisation de l'alimentation en eau et l'installation de robinets à capteur sans contact dans tout le complexe, et l'élaboration d'un plan de gestion de l'eau destiné à optimiser les ressources en eau ont contribué à ce résultat.
- 21.208 On trouvera dans le tableau 21.39 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le taux de respect des délais est le reflet des incidences de plusieurs événements dans les pays de la région qui ont considérablement réduit le temps disponible pour la planification, comme les restrictions des déplacements et les mesures de confinement dues à la pandémie.

Tableau 21.39
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	28	28	36	100	100

- 21.209 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 901 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.40 et la figure 21.XXXIX.

Tableau 21.40
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

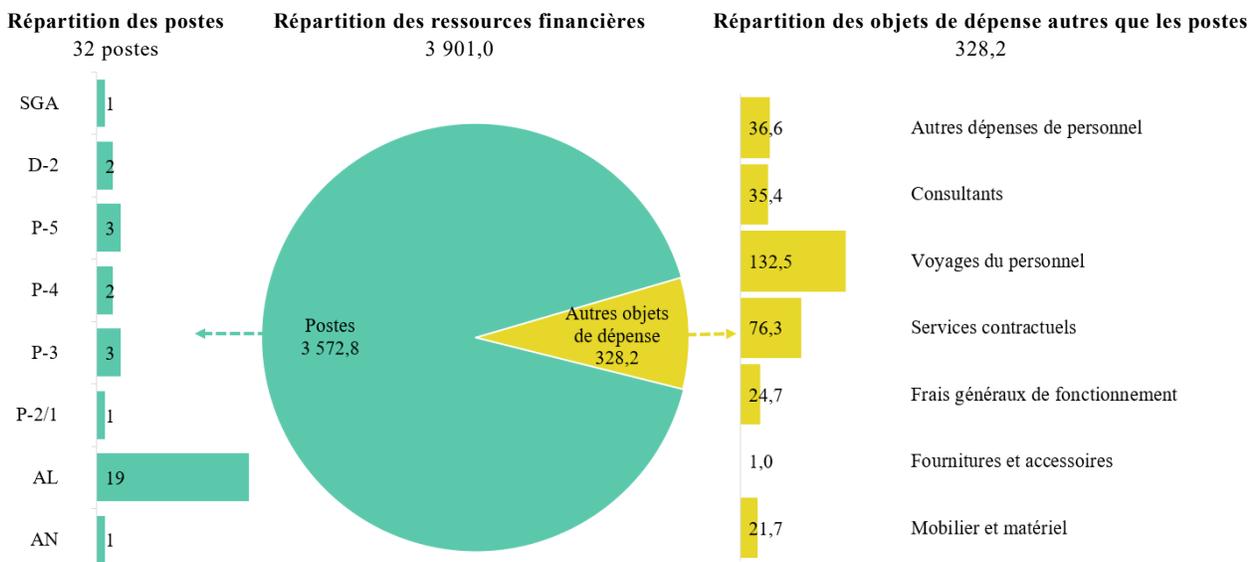
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	3 730,0	3 572,8	–	–	–	–	3 572,8
Autres objets de dépense	417,8	328,2	–	–	–	–	328,2
Total	4 147,8	3 901,0	–	–	–	–	3 901,0
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	–	–	–	–	20
Total		32	–	–	–	–	32

Figure 21.XXXIX

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

21.210 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 576 900 dollars, ce qui permettra de financer cinq postes d'agent(e) local(e) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à faciliter la mobilisation des ressources et à assurer la gestion, la planification et le suivi d'ensemble d'un large éventail d'opérations, de programmes et de projets, ainsi que les services d'appui y afférents.

Programme de travail

Sous-programme 1

Commerce international, intégration et infrastructures

21.211 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 264 300 dollars et font apparaître une diminution de 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 21.197 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.41 et la figure 21.XL.

Tableau 21.41

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

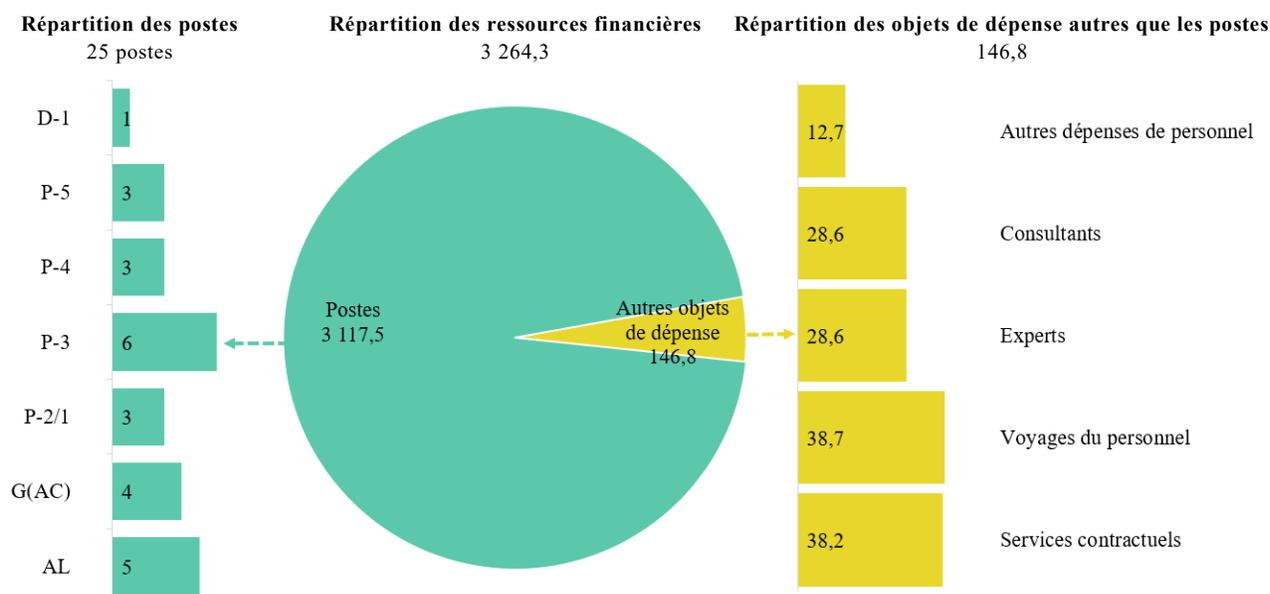
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 179,4	3 117,9	–	–	(0,4)	(0,4)	–	3 117,5
Autres objets de dépense	146,9	146,8	–	–	–	–	–	146,8
Total	3 326,3	3 264,7	–	–	(0,4)	(0,4)	–	3 264,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	–	–	–	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
Total		25	–	–	–	–	–	25

Figure 21.XL

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

21.212 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 708 000 dollars, ce qui permettra de financer un poste d'agent(e) local(e) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à soutenir le développement des capacités régionales, sous-régionales et nationales, au moyen de la recherche appliquée, de recommandations de politique générale, de l'assistance technique et de la formation, et en encourageant la concertation. Il s'agira notamment de renforcer : a) les chaînes d'approvisionnement régionales, afin d'améliorer

la participation des pays de la région aux chaînes d’approvisionnement mondiales et de réduire leur dépendance dans des secteurs stratégiques comme celui de la fabrication et de la modernisation d’équipement de mobilité électrique destiné aux transports en commun ou celui des produits pharmaceutiques et du matériel médical ; b) les moyens qu’ont les pays pour faire face à divers enjeux comme le passage au commerce et aux services numériques, en particulier pour l’internationalisation des petites et moyennes entreprises, qui est lié à des questions nouvelles comme l’économie circulaire ou les interactions entre les infrastructures commerciales et le passage aux énergies renouvelables. L’augmentation prévue de 11 900 dollars est due à de nouveaux projets qui doivent être lancés dans le cadre de l’initiative « Big Push for Sustainability » (Une forte impulsion en faveur de la durabilité) et à d’autres projets liés à l’internationalisation des petites et moyennes entreprises, au commerce en ligne et au relèvement durable après la pandémie.

Sous-programme 2 Production et innovation

21.213 Les ressources qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2023 s’élèvent à 2 653 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.42 et la figure 21.XLI.

Tableau 21.42

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

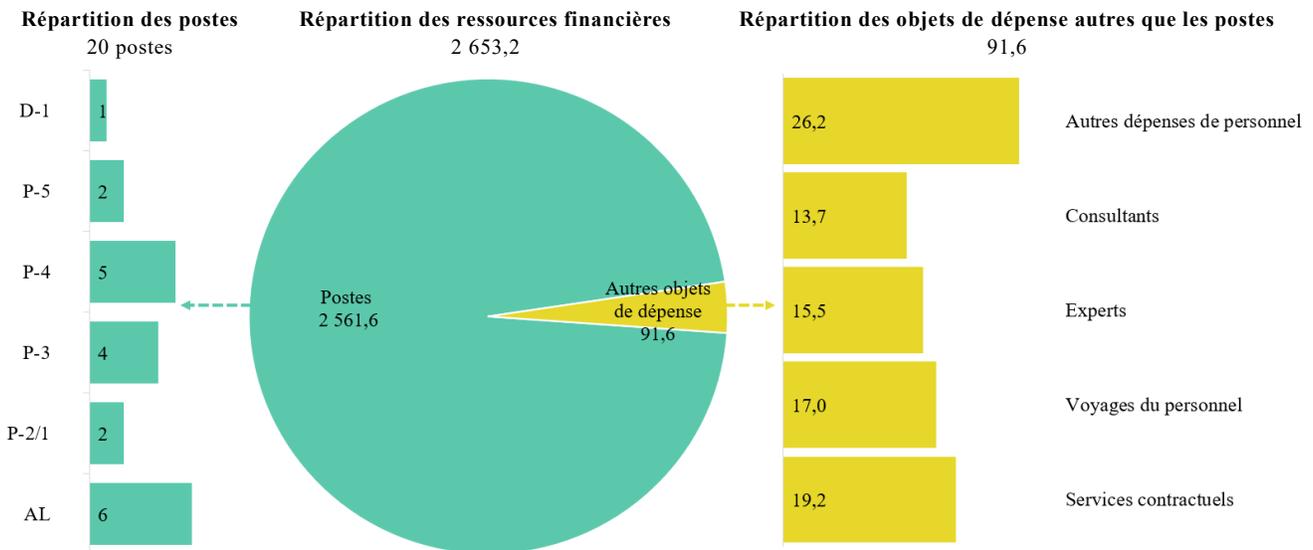
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 441,2	2 561,6	–	–	–	–	2 561,6
Autres objets de dépense	86,8	91,6	–	–	–	–	91,6
Total	2 528,0	2 653,2	–	–	–	–	2 653,2
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	6
Total		20	–	–	–	–	20

Figure 21.XLI

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

21.214 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 836 800 dollars, ce qui permettra de financer trois postes d'agent(e) local(e) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à faciliter la sensibilisation en matière de politique industrielle et la mise en commun de données d'expérience et de bonnes pratiques, ainsi que l'assistance technique et la formation, en mettant l'accent sur le rôle joué par les secteurs productifs dans une relance porteuse de transformation, notamment dans le contexte de la forte impulsion donnée en faveur de la durabilité (initiative « Big Push for Sustainability »). Il s'agira principalement de soutenir les efforts faits par les pays en vue de mettre au point des politiques productives en vue du relèvement durable après la pandémie, centrées sur les marchés numériques de la région et sur des questions nouvelles comme l'économie circulaire et le passage aux énergies renouvelables dans le secteur productif. L'augmentation prévue de 61 800 dollars est due à de nouveaux projets qui doivent être lancés dans le cadre de l'initiative « Big Push for Sustainability » (Une forte impulsion en faveur de la durabilité) et à d'autres projets liés au relèvement durable après la pandémie.

**Sous-programme 3
Politiques macroéconomiques et croissance**

21.215 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 4 601 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.43 et la figure 21.XLII.

Tableau 21.43

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

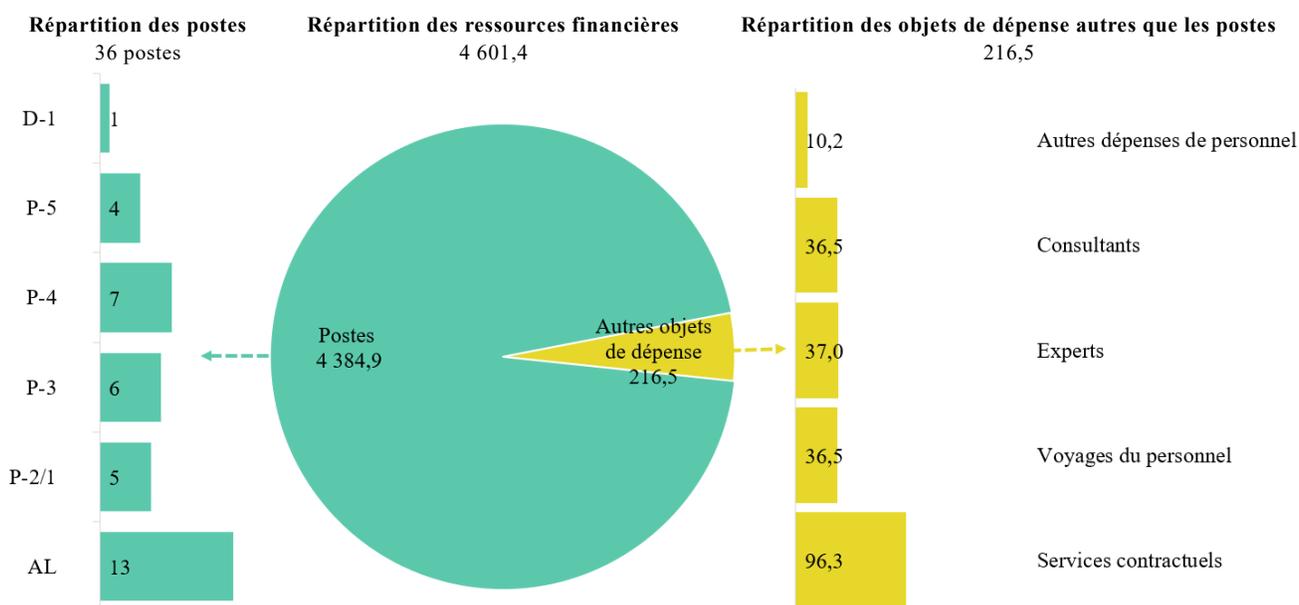
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	4 284,2	4 384,9	–	–	–	–	4 384,9
Autres objets de dépense	206,6	216,5	–	–	–	–	216,5
Total	4 490,8	4 601,4	–	–	–	–	4 601,4
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		23	–	–	–	–	23
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	–	–	–	–	13
Total		36	–	–	–	–	36

Figure 21.XLII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)


Ressources extrabudgétaires

21.216 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 730 100 dollars, ce qui permettra de financer trois postes d'agent(e) local(e) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à soutenir le développement des capacités nationales, au moyen de la recherche appliquée, de recommandations de politique générale, de l'assistance technique et de la formation, et en encourageant la concertation, compte tenu en

particulier des difficultés nées de la crise engendrée par la pandémie dans le domaine de la politique budgétaire. Il s'agira en particulier : a) d'aider les décideurs à définir des cadres budgétaires durables, sous-tendus par un effort accru de mobilisation des ressources nationales et internationales dans le cadre de mécanismes de financement novateurs ; b) de promouvoir le rôle que peuvent jouer les politiques de financement du développement et les politiques macroéconomiques axées sur le développement dans l'appui aux acteurs des secteurs social et productif en vue d'un relèvement durable après la pandémie. La diminution prévue de 28 300 dollars tient principalement à l'achèvement prévu de projets en 2022.

Sous-programme 4 **Développement social et égalité sociale**

21.217 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 994 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.44 et la figure 21.XLIII.

Tableau 21.44

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

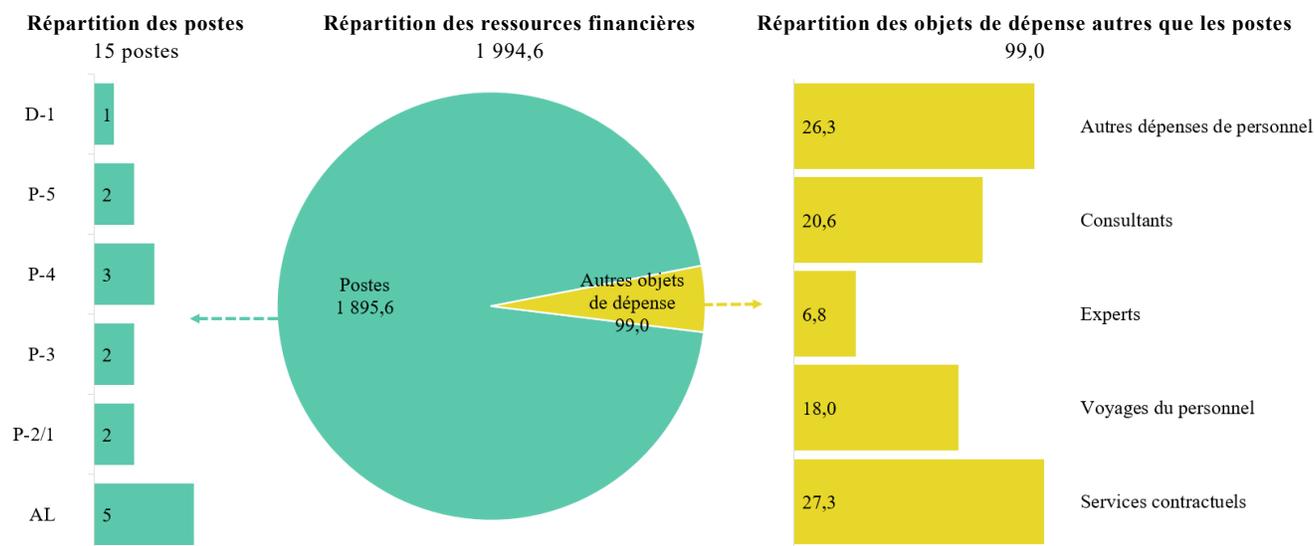
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 091,2	1 895,6	–	–	–	–	1 895,6
Autres objets de dépense	103,1	99,0	–	–	–	–	99,0
Total	2 194,3	1 994,6	–	–	–	–	1 994,6
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	5
Total		15	–	–	–	–	15

Figure 21.XLIII

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

21.218 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 681 900 dollars, ce qui permettra de financer trois postes d'agent(e) local(e) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à la recherche appliquée, à la formation et aux services consultatifs, à la conception et à la diffusion de recommandations de politique générale et à la promotion de la concertation, afin de permettre aux parties prenantes d'être mieux à même d'établir un diagnostic exact des problématiques sociales pour pouvoir élaborer et appliquer les politiques voulues. Ce travail portera notamment sur la nécessité de mettre en place une protection sociale universelle, sur la stratification et la mobilité sociale dans les pays à revenu intermédiaire, sur les liens entre politique d'inclusion sociale et politique d'inclusion professionnelle et sur le rôle qu'ont à jouer les politiques sociales dans la reprise porteuse de changement, qui visera à remédier aux effets de la pandémie tout en renforçant l'État-providence et à avancer sur la voie de systèmes de protection sociale universels, complets et durables. L'augmentation prévue de 16 200 dollars est due à de nouveaux projets de relèvement durable après la pandémie.

**Sous-programme 5
Égalité des genres et autonomie des femmes**

21.219 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 250 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.45 et la figure 21.XLIV.

Tableau 21.45

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

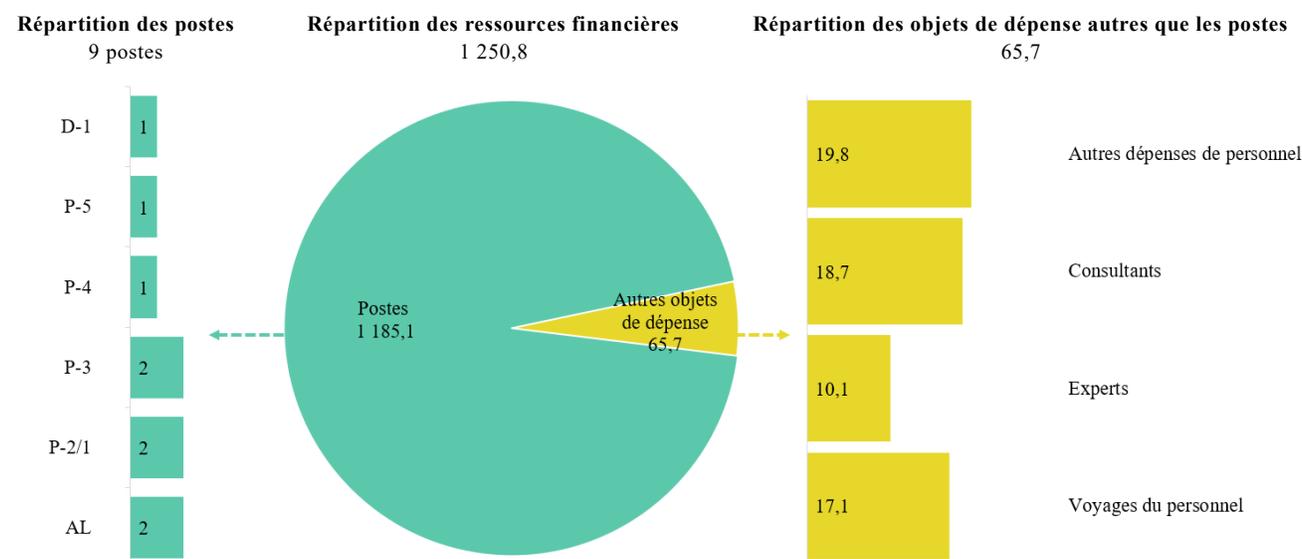
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 346,3	1 185,1	–	–	–	–	1 185,1
Autres objets de dépense	66,0	65,7	–	–	–	–	65,7
Total	1 412,3	1 250,8	–	–	–	–	1 250,8
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
Total		9	–	–	–	–	9

Figure 21.XLIV

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

21.220 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 929 200 dollars, ce qui permettra de financer quatre postes d'agent(e) local(e) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à financer des activités visant à rendre plus justes les services à la personne et les sociétés en général et à contribuer, au moyen de nouvelles preuves, d'analyses et de concertations, au relèvement économique tenant compte des questions de genre, porteur de changements, durable et juste dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les activités menées dynamiseront la création de connaissances, aideront à ce qu'on accorde aux données

liées au genre une place plus importantes dans les statistiques et dans les indicateurs et amélioreront la qualité des services d'assistance technique en matière de promotion des politiques en faveur de l'égalité des genres. L'accent portera en particulier sur : la conception des politiques de soins et des politiques commerciales, fiscales et financières dans la perspective de l'égalité des genres ; les enjeux nouveaux dans le monde du travail en matière d'autonomie économique des femmes et d'égalité des genres ; la question cruciale de comment faire en sorte que les stratégies de relèvement économique accordent une place plus importante à la participation des femmes, tout en tenant compte des enjeux en matière de changements climatiques et de durabilité. L'augmentation prévue de 54 500 dollars est due à la mise en place d'au moins deux nouveaux projets en coopération avec des fondations privées.

Sous-programme 6 Population et développement

- 21.221 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 820 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.46 et la figure 21.XLV.

Tableau 21.46

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

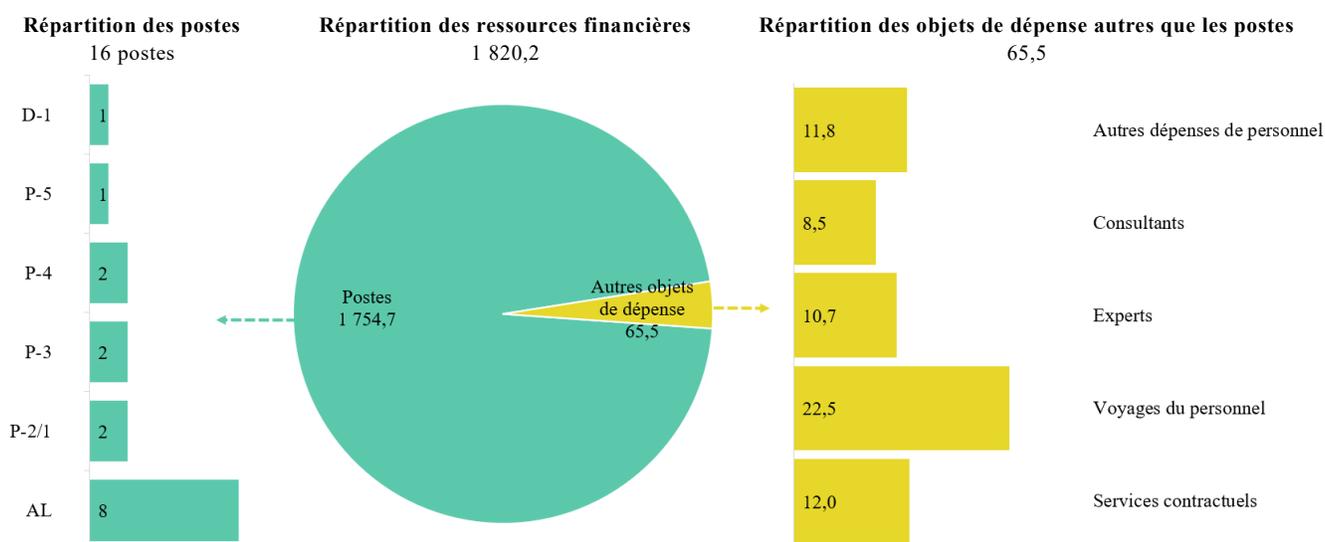
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 129,4	1 754,7	–	–	–	–	1 754,7
Autres objets de dépense	64,9	65,5	–	–	–	–	65,5
Total	2 194,3	1 820,2	–	–	–	–	1 820,2
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	8
Total		16	–	–	–	–	16

Figure 21.XLV

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

21.222 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 288 100 dollars, ce qui permettra de financer un poste d'agent(e) local(e) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront principalement à fournir une assistance technique et une formation afin : a) de renforcer, grâce à la cartographie infranationale, aux estimations par petites zones et à la désagrégation des indicateurs socioéconomiques, les capacités et les outils dont les pays disposent pour identifier les personnes les plus marginalisées ; b) d'améliorer l'exploitation des résultats de recensements, des statistiques de l'état civil et des enquêtes en produisant des données et en élaborant des procédures, des programmes informatiques et des systèmes d'information. Le sous-programme accordera une attention particulière au renforcement des moyens dont disposent les gouvernements pour tenir compte des questions de dynamique des populations lors de la conception de politiques publiques fondées sur des faits, ainsi qu'aux questions de développement durable, en tenant compte des dynamiques structurelles dans la région, comme les migrations ou le vieillissement de la population. La diminution prévue de 35 800 dollars tient principalement à l'achèvement prévu de projets en 2021 et 2022.

**Sous-programme 7
Développement durable et établissements humains**

21.223 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 825 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.47 et la figure 21.XLVI.

Tableau 21.47

Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

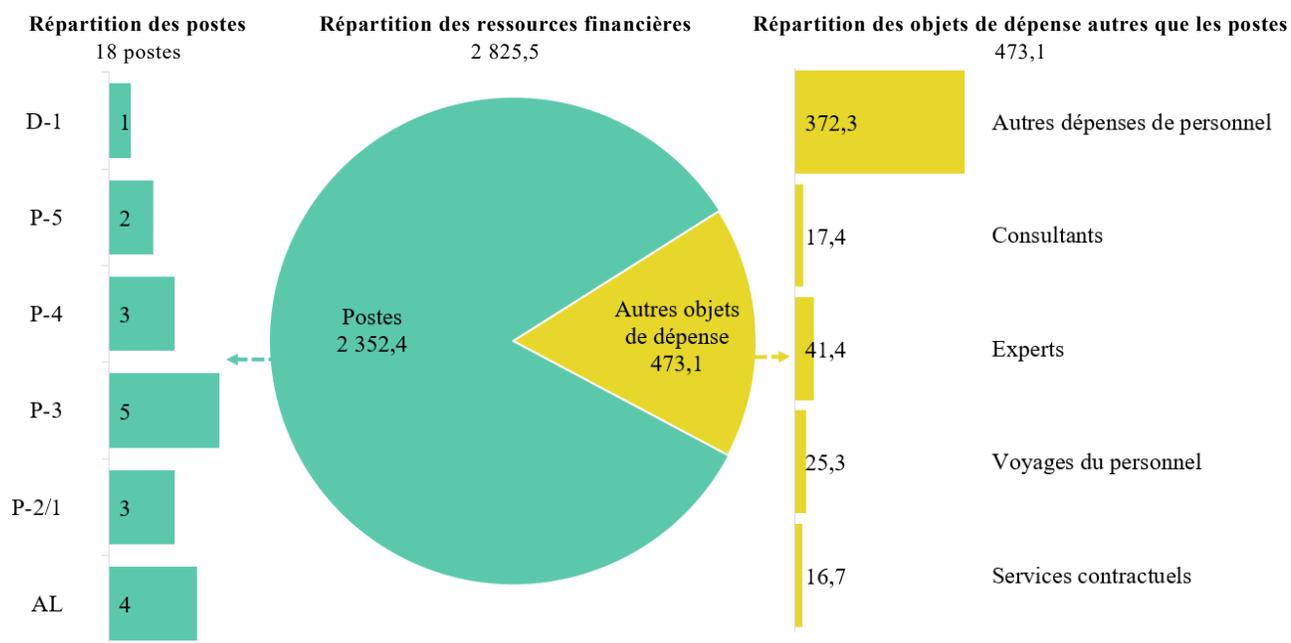
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 719,6	2 352,4	–	–	–	–	2 352,4
Autres objets de dépense	68,8	473,1	–	–	–	–	473,1
Total	2 788,4	2 825,5	–	–	–	–	2 825,5
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	4
Total		18	–	–	–	–	18

Figure 21.XLVI

Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)


Ressources extrabudgétaires

- 21.224 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 137 200 dollars, ce qui permettra de financer trois postes d'agent(e) local(e) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à soutenir le développement des capacités nationales au moyen de la recherche appliquée, de recommandations de politique générale, de

l'assistance technique et de la formation, et en encourageant la concertation de façon à : a) intégrer des critères de durabilité dans les politiques publiques et à progresser vers les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris ; b) renforcer les capacités des pays afin qu'ils soient mieux à même de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques en faveur de la durabilité des établissements humains et améliorer la coopération régionale sur le plan de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. De plus, en coopération avec d'autres sous-programmes, une attention particulière sera accordée au pilotage de la grande impulsion en faveur de la durabilité (initiative « Big Push for Sustainability ») dans des secteurs tels que l'économie circulaire au service de villes inclusives, durables et intelligentes. La diminution prévue de 34 600 dollars tient principalement à l'achèvement prévu de projets en 2021 et 2022.

Sous-programme 8 **Ressources naturelles**

21.225 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 267 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.48 et la figure 21.XLVII.

Tableau 21.48

Sous-programme 8 : évolution des ressources financières et des postes

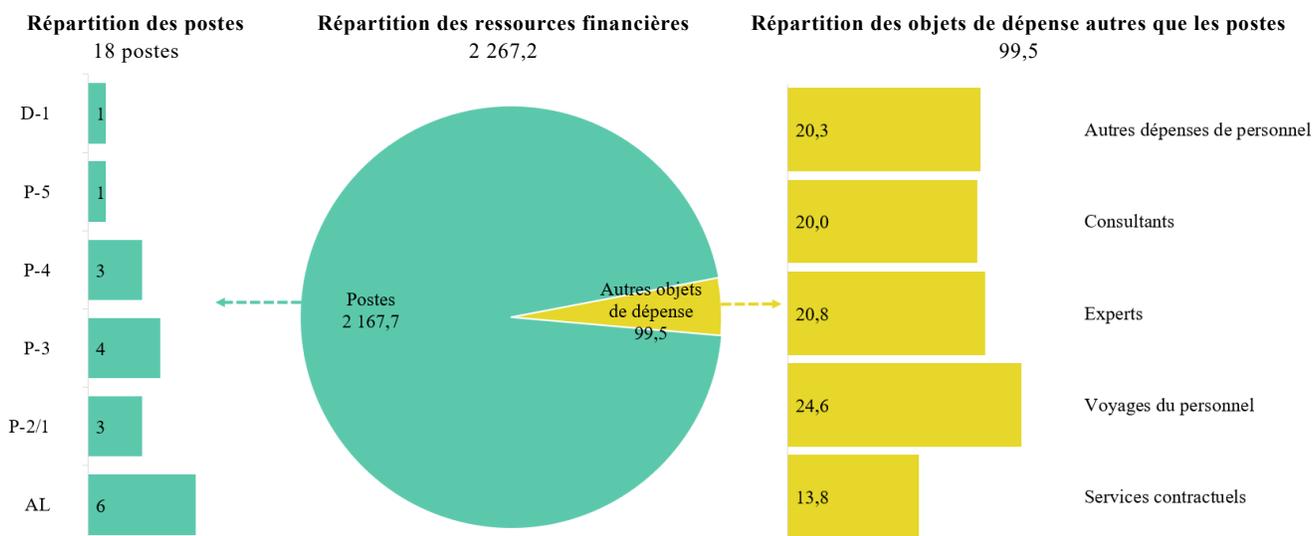
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 927,1	2 167,7	–	–	–	–	2 167,7
Autres objets de dépense	97,4	99,5	–	–	–	–	99,5
Total	2 024,5	2 267,2	–	–	–	–	2 267,2
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	6
Total		18	–	–	–	–	18

Figure 21.XLVII

Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

21.226 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 708 000 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à soutenir le développement des capacités nationales au moyen de la recherche appliquée, de recommandations de politique générale, de l'assistance technique et de la formation, et en encourageant la concertation de façon à : a) favoriser une transition énergétique durable et une gestion durable du cycle hydrologique ; b) améliorer la gouvernance concernant les ressources extractives ; c) accroître la valeur ajoutée de ces activités et développer de nouveaux liens avec les autres secteurs de l'économie ; d) promouvoir la bioéconomie et l'économie circulaire ; e) renforcer la coopération régionale en matière de développement agricole et de biodiversité. L'augmentation prévue de 23 000 dollars est due à de nouveaux projets qui doivent être lancés dans le cadre de l'initiative « Big Push for Sustainability » (Une forte impulsion en faveur de la durabilité) et à d'autres projets liés à l'exploitation minière durable et au relèvement durable après la pandémie.

Sous-programme 9

Planification et administration publique au service du développement

21.227 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 248 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.49 et la figure 21.XLVIII.

Tableau 21.49

Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes

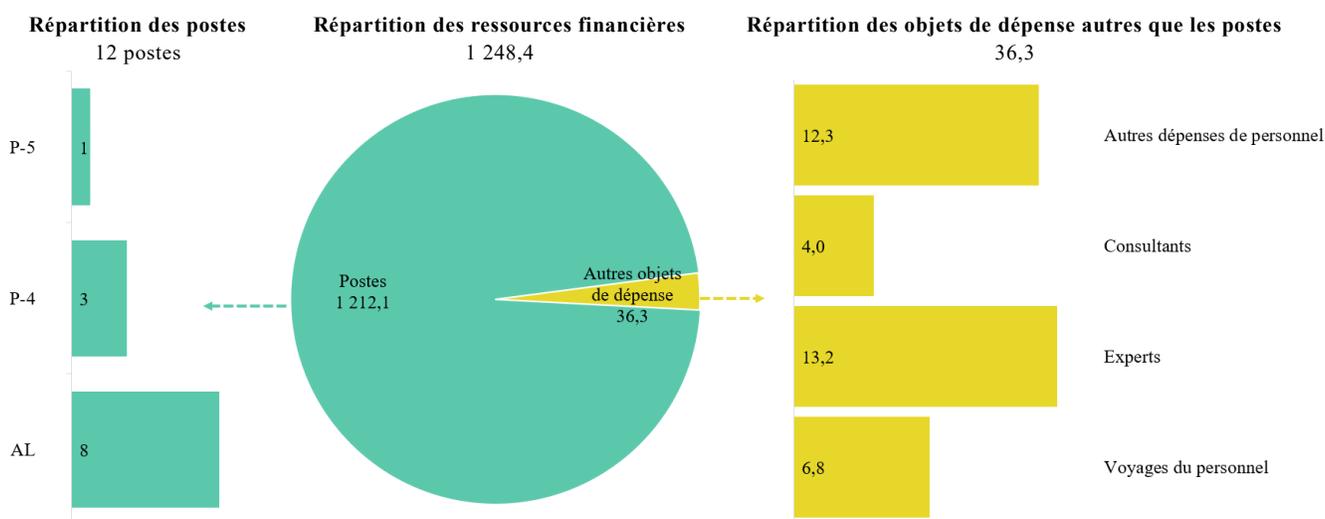
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	993,3	1 212,1	–	–	–	–	1 212,1
Autres objets de dépense	36,5	36,3	–	–	–	–	36,3
Total	1 029,8	1 248,4	–	–	–	–	1 248,4
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	8
Total		12	–	–	–	–	12

Figure 21.XLVIII

Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

21.228 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 121 200 dollars, ce qui permettra de financer 11 postes [1 D-1 et 10 postes d'agent(e) local(e)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à la recherche appliquée, à la formation et à la promotion de l'échange de connaissances entre pairs ainsi qu'à l'échange de données d'expérience et de pratiques exemplaires, afin d'encourager le recours par les pouvoirs publics, à tous les niveaux, à de nouvelles méthodes, de nouveaux instruments et de nouveaux cadres conceptuels aux fins de la planification et de l'administration publique. L'accent sera mis en

particulier sur des approches prospectives et sur les politiques d'administration en ligne, afin de faire évoluer non seulement la façon dont les gouvernements fonctionnent, mais aussi la façon dont ils planifient et gèrent leurs activités et dont ils communiquent des informations à leurs citoyens.

Sous-programme 10 Statistiques

21.229 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 967 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.50 et la figure 21.XLIX.

Tableau 21.50

Sous-programme 10 : évolution des ressources financières et des postes

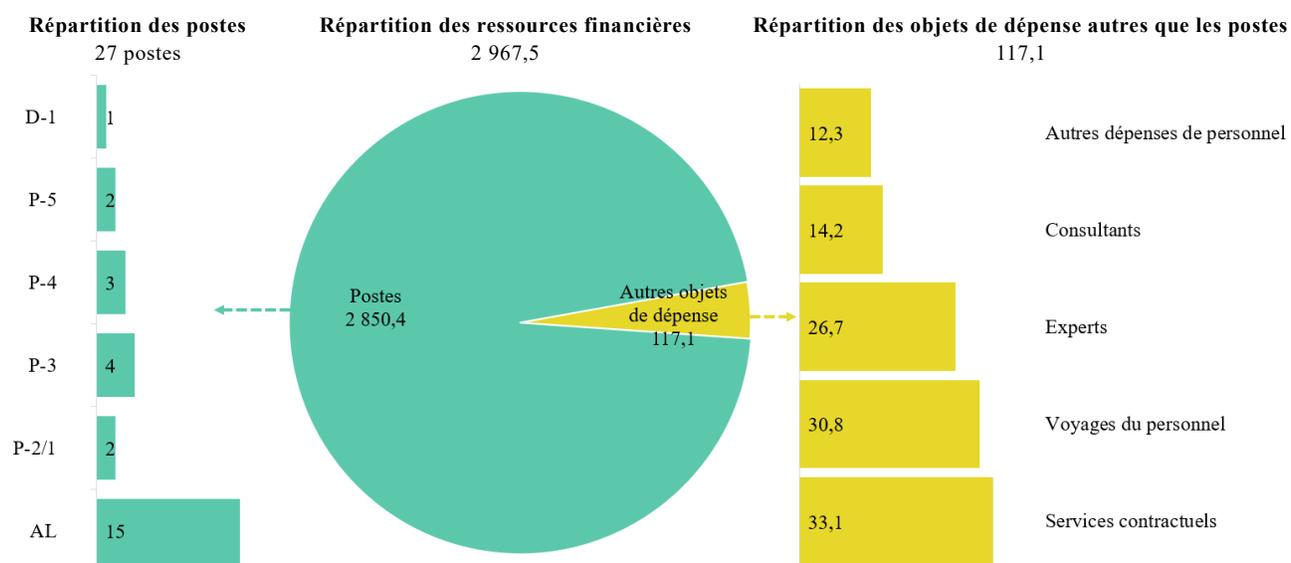
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	3 014,4	2 850,4	–	–	–	–	2 850,4
Autres objets de dépense	111,6	117,1	–	–	–	–	117,1
Total	3 126,0	2 967,5	–	–	–	–	2 967,5
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		15	–	–	–	–	15
Total		27	–	–	–	–	27

Figure 21.XLIX

Sous-programme 10 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

21.230 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 420 400 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à fournir des services consultatifs spécialisés et des formations en ligne et sur site et à promouvoir l'échange de connaissances entre pairs, la mise en commun de données d'expérience et de pratiques exemplaires et la coopération Sud-Sud, pour renforcer les capacités nationales dans le domaine des statistiques économiques de base et des statistiques portant sur les prix, les questions environnementales, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Les travaux menés porteront en particulier sur : a) le renforcement des capacités des organismes nationaux de statistique en matière de conception, de formulation et de mise en œuvre de géoportails statistiques permettant d'administrer, d'intégrer et de visualiser des données statistiques géospatiales ; b) l'exploitation des outils de statistique géospatiale, notamment dans de nouveaux domaines comme celui de l'économie circulaire. L'augmentation prévue de 54 500 dollars est due à de nouveaux projets qui doivent être lancés dans le cadre de l'initiative « Big Push for Sustainability » (Une forte impulsion en faveur de la durabilité).

Sous-programme 11

Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine

21.231 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 5 255 300 dollars et font apparaître une augmentation de 24 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 21.197 b) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.51 et la figure 21.L.

Tableau 21.51

Sous-programme 11 : évolution des ressources financières et des postes

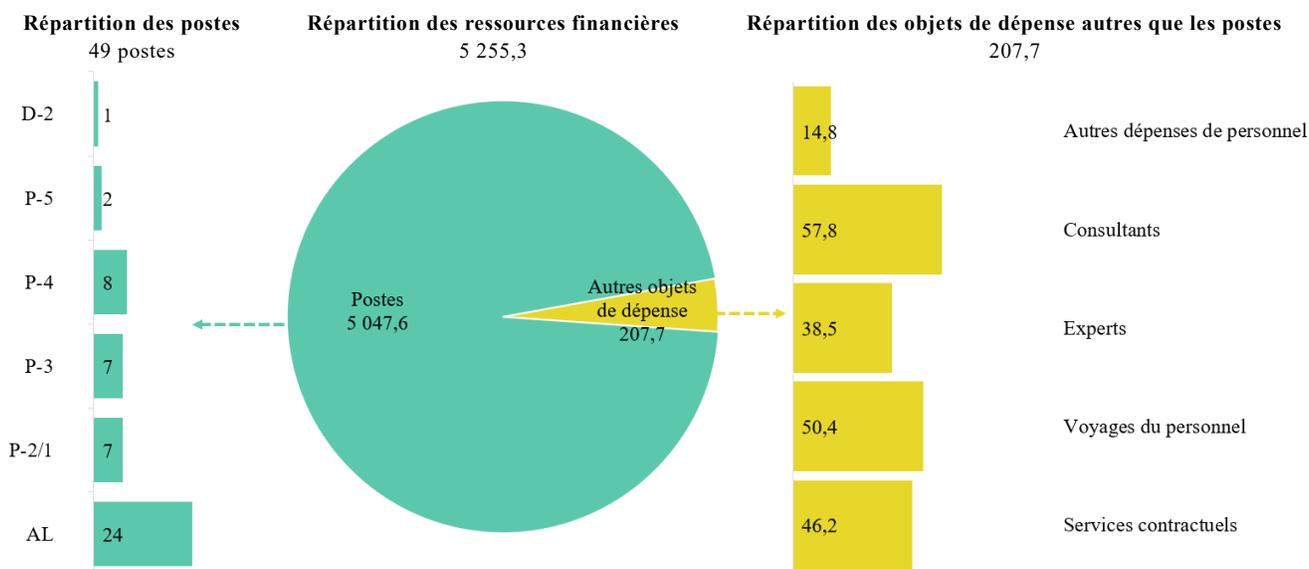
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 656,5	5 022,9	–	–	24,7	24,7	0,5	5 047,6
Autres objets de dépense	203,4	207,7	–	–	–	–	–	207,7
Total	4 859,9	5 230,6	–	–	24,7	24,7	0,5	5 255,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		25	–	–	–	–	–	25
Agents des services généraux et des catégories apparentées		24	–	–	–	–	–	24
Total		49	–	–	–	–	–	49

Figure 21.L

Sous-programme 11 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)


Ressources extrabudgétaires

- 21.232 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 744 300 dollars, ce qui permettra de financer trois postes d'agent(e) local(e) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à soutenir le développement des capacités nationales au moyen de la recherche appliquée, de la formation, de services consultatifs, de recommandations de politique générale et en promouvant la concertation, l'accent étant mis sur l'appui aux efforts faits par les pays de la sous-région en vue de remédier aux causes structurelles de la migration irrégulière à l'échelle sous-régionale, notamment du point de vue du développement,

et sur la mise au point de politiques publiques en faveur d'un relèvement durable après la pandémie. La diminution prévue de 558 600 dollars tient principalement à l'achèvement prévu de projets en 2021 et 2022.

Sous-programme 12
Activités sous-régionales dans les Caraïbes

21.233 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 4 428 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.52 et la figure 21.LI.

Tableau 21.52

Sous-programme 12 : évolution des ressources financières et des postes

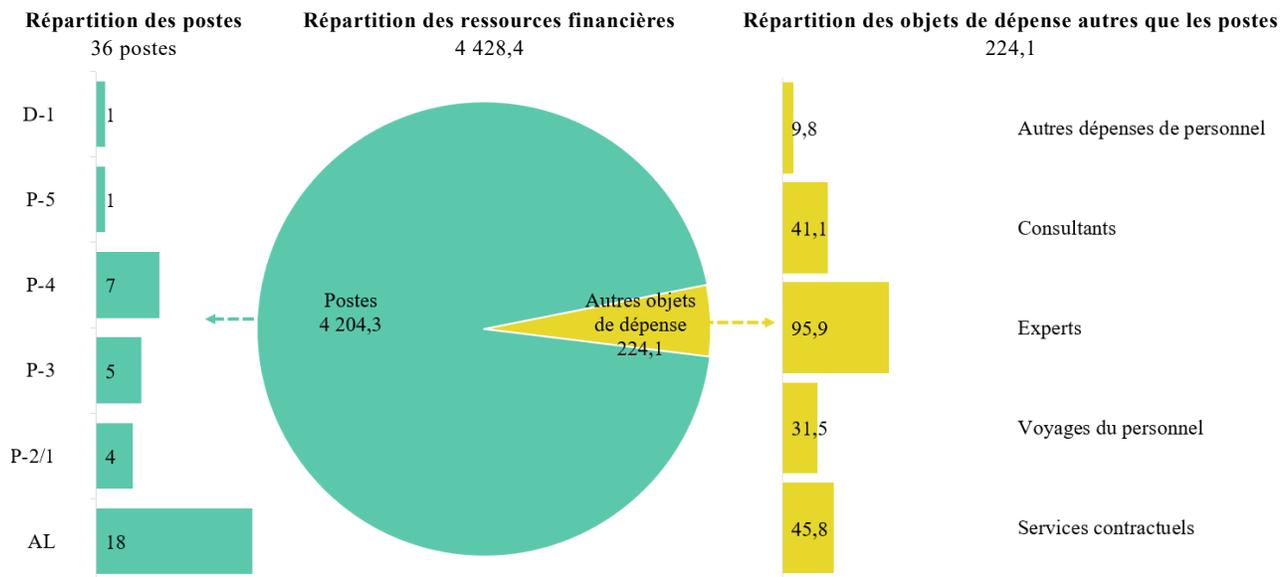
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	3 483,5	4 204,3	–	–	–	–	4 204,3
Autres objets de dépense	221,9	224,1	–	–	–	–	224,1
Total	3 705,4	4 428,4	–	–	–	–	4 428,4
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	–	–	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		18	–	–	–	–	18
Total		36	–	–	–	–	36

Figure 21.LI

Sous-programme 12 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

21.234 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 359 600 dollars, ce qui permettra de financer un poste d'agent(e) local(e) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à financer des travaux de recherche appliquée et des services consultatifs, pour permettre aux acteurs du développement et aux décideurs d'être mieux à même de concevoir et de mettre en œuvre des activités dans le cadre de l'Initiative pour un allègement de la dette en contrepartie de l'adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques, et pour promouvoir les mesures de renforcement de la résilience au service du développement durable, le tourisme durable et les investissements publics destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles et des changements climatiques. La diminution prévue de 84 900 dollars tient principalement à l'achèvement prévu de projets en 2021 et 2022.

Sous-programme 13
Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration
régionales et sous-régionales

21.235 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 921 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.53 et la figure 21.LII.

Tableau 21.53

Sous-programme 13 : évolution des ressources financières et des postes

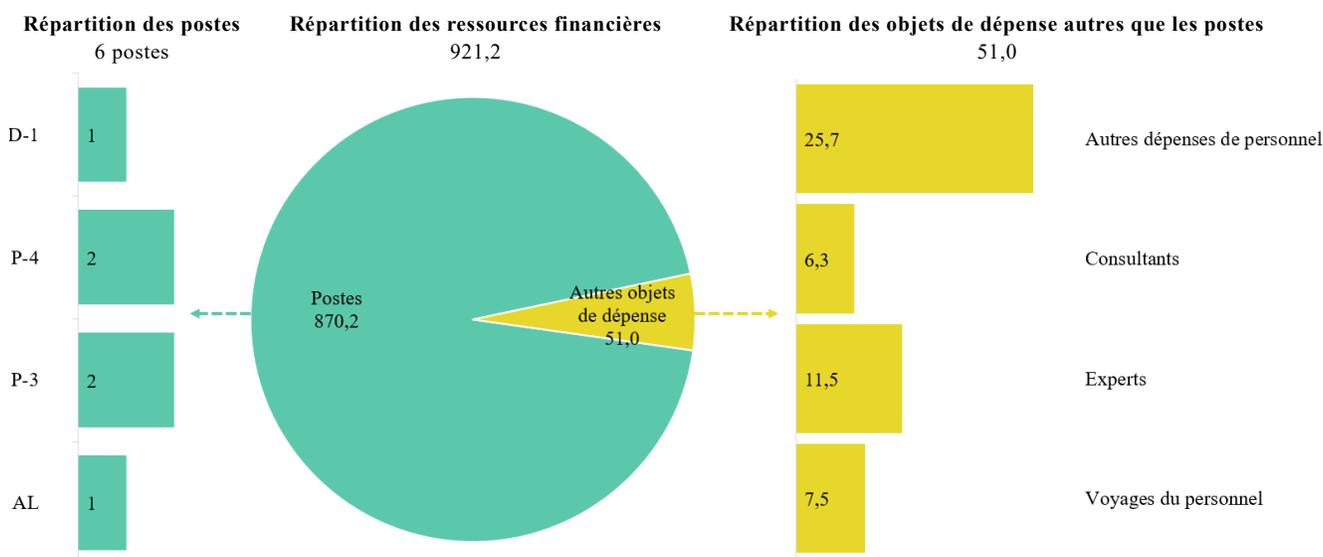
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	736,9	870,2	–	–	–	–	870,2
Autres objets de dépense	50,5	51,0	–	–	–	–	51,0
Total	787,4	921,2	–	–	–	–	921,2
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	1
Total		6	–	–	–	–	6

Figure 21.LII

Sous-programme 13 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Appui au programme

21.236 Les activités menées au titre de l'appui au programme comprennent des services de conférence et de documentation, des services de bibliothèque, des activités d'appui à la coopération technique, des services administratifs et des services communs fournis au siège de la CEPALC à Santiago, à ses bureaux sous-régionaux à Mexico (sous-région de l'Amérique centrale) et à Port of Spain (région des Caraïbes), à ses bureaux nationaux à Buenos Aires, Brasilia, Bogota et Montevideo et à son bureau de liaison à Washington.

21.237 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 19 198 800 dollars et font apparaître une diminution de 456 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera aux paragraphes 21.196 et 21.197 c) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.54 et la figure 21.LIII.

Tableau 21.54

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

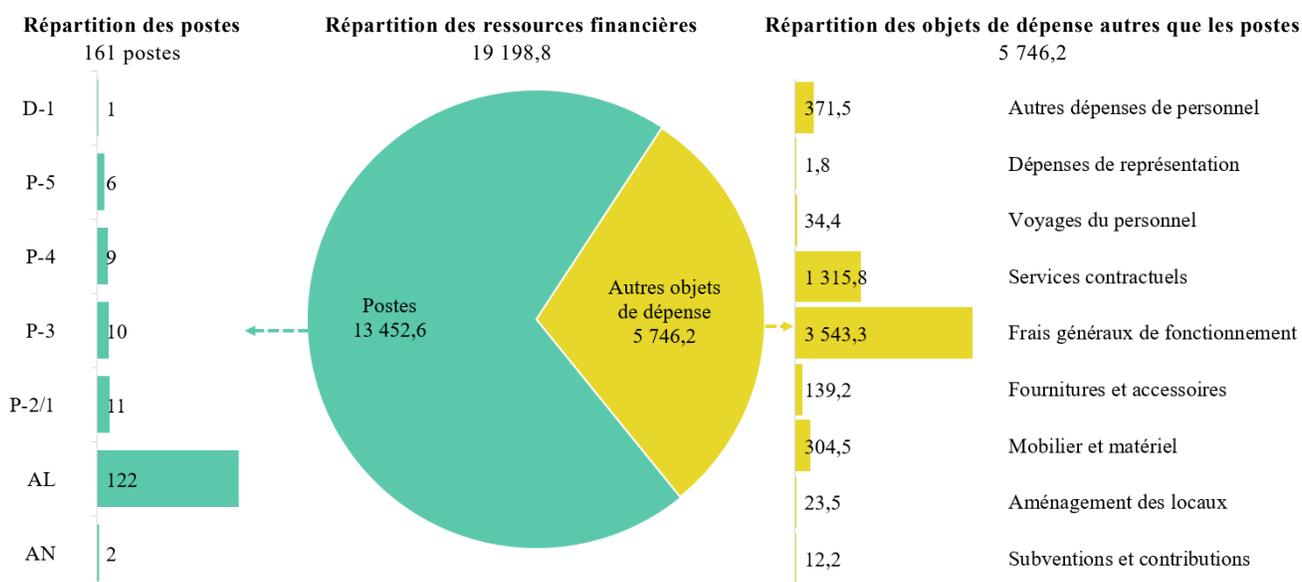
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	13 183,3	13 477,3	–	–	(24,7)	(24,7)	(0,2)	13 452,6
Autres objets de dépense	5 957,5	6 177,5	(431,3)	–	–	(431,3)	(7,0)	5 746,2
Total	19 140,8	19 654,8	(431,3)	–	(24,7)	(456,0)	(2,3)	19 198,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		37	–	–	–	–	–	37
Agents des services généraux et des catégories apparentées		124	–	–	–	–	–	124
Total		161	–	–	–	–	–	161

Figure 21.LIII

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

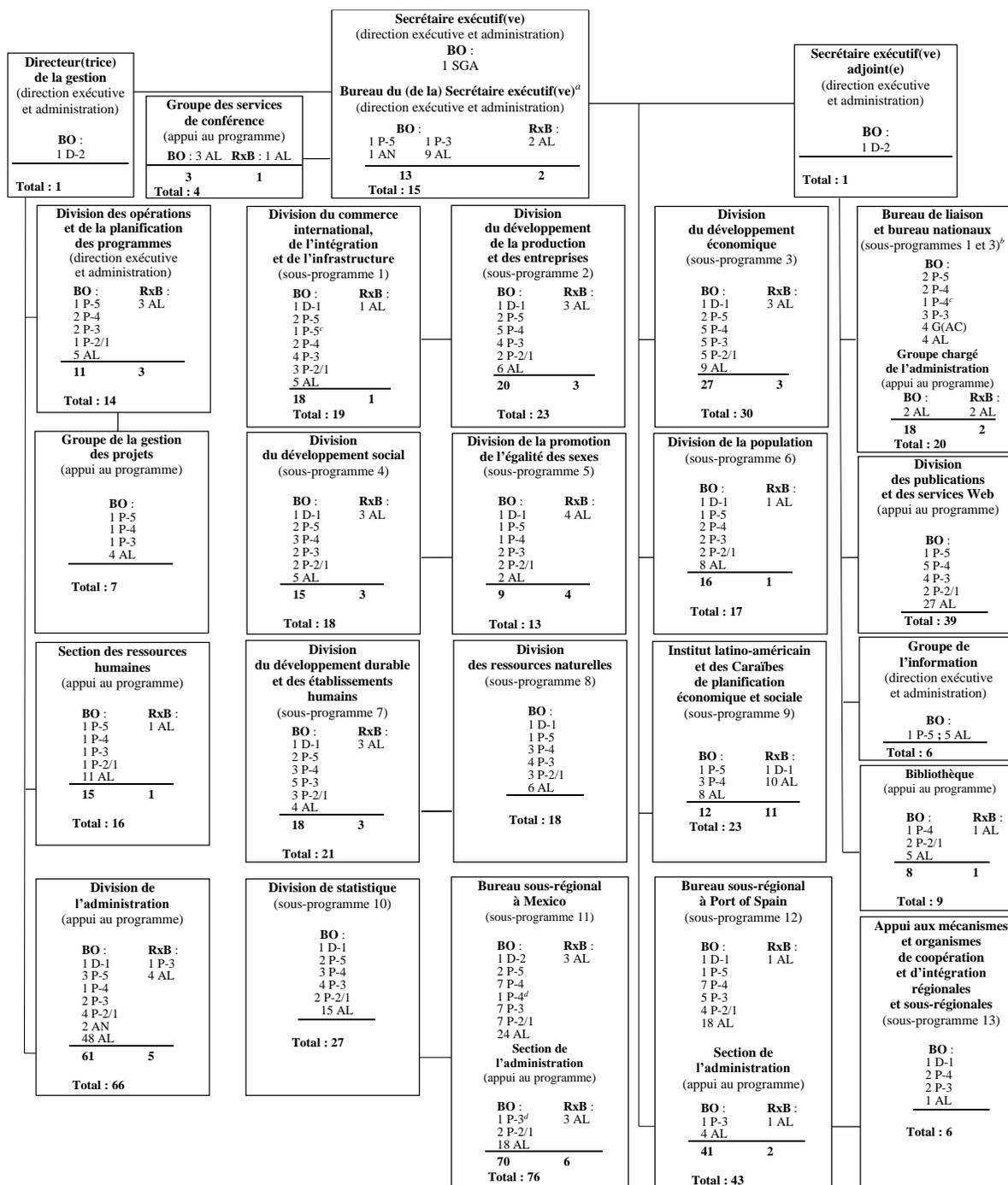


Ressources extrabudgétaires

- 21.238 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 924 000 dollars, ce qui permettra de financer 14 postes [1 P-3 et 13 postes d'agent(e) local(e)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources couvriront les coûts indirects supplémentaires découlant du soutien aux activités extrabudgétaires.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2023



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

^a Comprend le Bureau du (de la) Secrétaire de la Commission.

^b Comprend le bureau de liaison à Washington et les bureaux nationaux de la CEPALC à Bogota, Brasilia, Buenos Aires et Montevideo. Parmi les postes qui sont inscrits au budget ordinaire dans ces bureaux, sept [1 P-4, 2 P-3, 4 G(AC)] relèvent du sous-programme 1 et neuf (2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 4 AL), du sous-programme 3.

^c Transfert (géographique).

^d Transfert.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#)

Le Comité consultatif reconnaît qu'il est important que la Commission fasse appel à des consultants locaux pour assurer l'exécution ininterrompue des activités relevant de son mandat et compte que le Secrétaire général fournira des informations plus détaillées sur le recrutement de consultants locaux, notamment sur les ressources correspondantes, dans le prochain projet de budget-programme (par. V.64).

La CEPACL recrute des consultants afin de tirer profit des compétences locales uniquement pour des tâches déterminées et lorsque les activités nécessitent des compétences et des connaissances techniques approfondies qui ne sont pas disponibles à l'interne et ne peuvent être développées à un bon rapport coût-avantage.

Des informations détaillées, notamment sur les ressources connexes, sont fournies séparément dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires accompagnant le projet de budget-programme pour 2023.

Corps commun d'inspection

[JIU/REP/2020/4](#)

Examen de la gestion et de l'administration de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Recommandation 1

La Secrétaire exécutive de la CEPALC devrait suivre l'impact et les résultats spécifiques de la stratégie dite « Les Caraïbes d'abord » (El Caribe primero) et communiquer des informations à ce sujet dans le cadre des rapports réguliers à la Commission.

Il est rendu compte des résultats obtenus dans le cadre de la stratégie « Les Caraïbes d'abord » et de l'impact de cette stratégie dans les rapports réguliers présentés à la Commission. À la trente-sixième session du Comité plénier, tenue le 3 décembre 2021, la CEPALC a présenté à ses États membres un rapport sur ses activités en 2020, dans lequel elle a rendu compte des progrès accomplis dans l'exécution de ladite stratégie. Cette dernière comporte plusieurs éléments, parmi lesquels on peut citer les suivants : tirer parti des possibilités de coopération avec les petits États insulaires en développement des Caraïbes, contribuer au plaidoyer stratégique sur la réduction des risques, et fournir aux pays de la sous-région l'appui nécessaire à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable ainsi que des objectifs propres aux petits États insulaires en développement, y compris les Modalités d'action accélérées des PEID (Orientations de Samoa). Dans ce cadre et considérant les difficultés d'accès à des financements externes que connaissent les pays de la sous-région, la CEPALC a lancé une initiative

d'allégement de la dette en contrepartie de l'adoption de mesures d'action climatique et soutenu la création d'un fonds pour la résilience des Caraïbes qui servira au financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Promue par la CEPALC à plusieurs réunions de haut niveau, cette initiative a le vent en poupe. Des progrès ont été réalisés en vue de la création du Fonds, des propositions concrètes tendant à son établissement comme fonds d'affectation spéciale ayant été faites. Par ailleurs, à la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, à laquelle ont assisté 13 États membres des Caraïbes, une séance a été consacrée aux principales questions relatives aux progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans les Caraïbes à l'ère du relèvement après la pandémie. En outre, et avant la réunion du Forum, les 14 membres associés de la CEPALC ont participé une réunion de haut niveau portant sur les difficultés rencontrées par ceux-ci dans la mise en œuvre du Programme 2030. Dans le cadre du sous-programme 12 (Activités sous-régionales dans les Caraïbes), un soutien important a été apporté aux pays de la sous-région pour les aider à lutter contre les effets socioéconomiques de la pandémie et à traiter de questions telles que les statistiques, les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe, les questions de genre, le développement social, les préparatifs des examens nationaux volontaires et la mise en œuvre du Programme 2030. La Secrétaire exécutive de la CEPALC a demandé un examen exhaustif de la stratégie pour 2022.

Annexe III

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 1 (Commerce international, intégration et infrastructure)(bureau de liaison, Washington)	–	P-5	Transfert (géographique) de 1 poste d'économiste hors classe du bureau de liaison (Washington) au siège (Santiago)	Renforcer le soutien apporté aux États membres sur les questions liées à la pandémie et accroître les retombées des réalisations concrètes du sous-programme depuis le siège à Santiago. Le transfert proposé aiderait également à recenser les secteurs économiques susceptibles de favoriser le relèvement après la pandémie et d'éviter de perdre du terrain dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Le transfert (géographique) proposé figure à la rubrique « sous-programme 1 » de l'organigramme (voir annexe I) et entraîne un changement du lieu d'affectation du poste concerné.
(siège de Santiago)	–	P-4	Transfert (géographique) de 1 poste de spécialiste des questions sociales du siège (Santiago) au bureau de liaison (Washington)	Renforcer l'emphase mise sur l'intégration des questions de genre dans les travaux du bureau de liaison, ainsi que la contribution de celui-ci au groupe de travail interaméricain sur l'autonomisation et le leadership des femmes, et concourir aux observations du bureau sur les modes de financement novateur dans ce domaine. Le transfert proposé vise également à rationaliser la structure des bureaux nationaux de la CEPALC. Le transfert (géographique) proposé figure à la rubrique « bureaux de liaison et bureaux nationaux » de l'organigramme (voir annexe I) et entraîne un changement du lieu d'affectation du poste concerné.
Appui aux programmes (siège sous-régional à Mexico, section de l'administration)	1	P-4	Transfert de 1 poste de fonctionnaire d'administration	Apporter un soutien adéquat à l'exécution de la stratégie du sous-programme et à l'obtention des résultats escomptés pour 2023, et renforcer la coordination avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et la participation du siège sous-régional à la formulation des bilans communs de pays et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable des pays de la sous-région, le bureau sous-régional s'étant vu confié des responsabilités accrues dans le cadre des dernières politiques de délégation de pouvoirs. Le gain de poste par transfert proposé figure à la rubrique « Bureau sous-régional au Mexique – Section de l'administration » de l'organigramme (voir annexe I) et n'entraîne aucun changement de lieu d'affectation.

Chapitre 21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 11 (Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine)(siège sous-régional à Mexico)	1	P-4		
Sous-programme 11 (Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine)(siège sous- régional à Mexico)	(1)	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste de l'information	Se préparer à l'intensification des activités de sensibilisation à l'intention des parties prenantes sous-régionales, ainsi qu'au renforcement de la coordination et à la mise en œuvre de stratégies de sensibilisation financière afin de garantir un financement complémentaire pour obtenir les résultats escomptés pour 2023. Le gain de poste par transfert proposé figure à la rubrique « Bureau sous-régional au Mexique – Section de l'administration » de l'organigramme (voir annexe I) et n'entraîne aucun changement de lieu d'affectation.
Appui aux programmes (siège sous-régional à Mexico, section de l'administration)	1	P-3		